

QUESTION
DE
TAHITI

PAR L. LECUCQ,

CAPITAINE DU GÉNIE.



PARIS

LIBRAIRIE MILITAIRE DE BLOT, ÉDITEUR,

PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE, 33.

—
1849.

PARIS. — TYPOGRAPHIE BEAULE ET MAIGNAND,
Rue Jacques de Brosse, 8, près St.-Gervais.

PRÉLIMINAIRES

La France a fondé des établissements dans l'Océanie. L'a-telle fait dans un esprit de propagande catholique, et pour favoriser l'œuvre de nos courageux missionnaires ? Ou bien a-telle cru de sa dignité de tirer vengeance des procédés violents, employés à l'égard de quelques apôtres ardents, peut-être inconsidérés dans leur zèle ? Laissons la société des missions de Londres résoudre ces questions à sa manière, et pensons, que des considérations plus sages que celles d'une controverse religieuse, ont engagé le pays dans ces entreprises ; que s'il est sorti un principe d'action d'un conflit présumable (1), il n'a été saisi que parce qu'il était attendu, ou du moins parce qu'il permettait la réalisation de projets déjà conçus. La France, en acceptant les faits accomplis, espéra en tirer un parti avantageux, et pour tendre à ce but, s'imposa de grands sacrifices. Aussi d'abord, hommes, matériel, argent, tout semble avoir été prodigué. Depuis six ans que le pays marche dans cette voie de dépenses non interrompues, on paraît peu s'inquiéter des résultats obtenus ; on paraît vouloir s'épargner la douleur de savoir compromis les millions que l'on expédie pour ces contrées trop éloignées. Il est temps néanmoins de faire connaître nos tristes essais dans l'Océanie sous leur véritable jour et de le faire, s'il est possible, d'une manière utile, en dévoilant nos fautes avec sincérité, en cherchant la marche à suivre pour réparer le mal commis et réaliser les biens possibles.

L'archipel des îles Marquises excita d'abord notre convoitise, en cela très-modeste. M. l'amiral Dupetit-Thouars, moyennant quelques sommes d'argent, nous acquit plusieurs vallées de peu d'étendue, que nous appelâmes nos possessions Océaniques. Une garnison fut jetée à *Vai-Tahu* ; augmentée bientôt à l'arrivée de M. Bruat, puis rapidement réduite, elle abandonna définitivement l'île dans les premiers mois de 1847. L'importance de ce point fut jugée nulle au premier jour de l'occupation ; on n'osa pas l'avouer au pays illusionné ; on préféra l'habiter cinq ans et nous faire payer plus d'un million cette malencontreuse idée.

(1) On s'ait que les mauvais traitements qu'essuyèrent à Tahiti, deux missionnaires français, MM. Caret et Laval, à l'instigation du missionnaire Pritchard furent un des principaux griefs, qui appelèrent l'intervention de M. Dupetit-Thouars, et que les réparations exigées par cet amiral, amenèrent la reine Pomaré à réclamer le protectorat français. Si d'un côté, la conduite du consul Pritchard, tout-puissant auprès de la reine, fut répréhensible et coupable ; d'un autre côté, il était fâcheux de voir nos prêtres aller chercher des luttes de doctrines au milieu d'une population paisible, récemment convertie au Christianisme, quand l'Océanie renferme encore tant de contrées livrées à la plus sauvage barbarie.

En même temps, une vallée de Nu-Hiva, la plus grande île de l'archipel, devenait terre française. Destinée, avant la prise de possession de Tahiti, à être le chef-lieu de nos établissements Océaniques, Nu-Hiva reçut une forte garnison, un nombreux personnel et un matériel considérable. On y entreprit des travaux de diverses natures, civils et militaires. Mais, cette île, quoique plus grande que Vai-Tahu, ne paraît pas destinée à un avenir plus brillant, et ne laissera sans doute qu'un souvenir de dépenses plus lourdes, perdues également sans fruit.

Depuis trois ans, on a réduit progressivement le chiffre de la garnison ; et les cent et quelques français, laissés à la garde de notre pavillon, attendent tous les jours le moment, où le gouvernement, faisant justice d'un projet reconnu sans portée, abandonnera définitivement cette terre aux Cannibales qu'elle peut seuls nourrir.

Sans doute, les îles Marquises furent délaissées à cause des circonstances particulières qui nous fixèrent à Tahiti. Maîtres reconnus dans cette île, que l'on appelait la reine de l'Océanie, nous pouvions quitter sans regrets les rochers Nu-Hiviens, nous féliciter même de ce dernier changement, s'il avait été opéré pour le bien du pays et l'avantage de la France ; mais les voyageurs qui visitèrent autrefois Tahiti et le port de Papeete s'étonnent de voir maintenant une ville morte et une rade déserte, là où, six ans auparavant, quinze et vingt baleiniers répandaient continuellement la vie et des richesses, au milieu de désordres qu'un gouvernement fort aurait dû réprimer, sans tarir une véritable source de prospérité. Ils se demandent si les Français n'ont pris pied sur cette belle terre, que pour percer, à travers le vieux dédale des chaumières indiennes, quelques rues plus larges et mieux entretenues, et élever çà et là quelques maisons européennes et quelques édifices, bâtis à grands frais. Tout cela ne peut même pas leur en imposer sur la durée de notre œuvre ; et ils se font cette question qui nous condamne : La France va-t-elle garder Tahiti ? Question de chaque jour, pour tous les résidents qui l'ont sans cesse en vue dans leurs transactions et leurs opérations commerciales, question que discutent aussi entre eux ceux qui doivent tenir la tête de la colonie, tant ils ont conscience de la nullité des résultats obtenus !

Serait-il donc vrai que tout ce qui a été tenté dans l'Océanie l'ait été contre toutes les données de la saine raison ; que tout ce qui a été entrepris l'ait été en pure perte ? Hier (bien tard, sans doute), on a reconnu l'inutilité, pour ne pas dire l'absurdité d'un établissement à Vai-Tahu ; aujourd'hui, celui de Nu-Hiva commence à paraître dispendieux et sans but ; faudra-t-il demain traiter de la même manière l'essai fait à Tahiti ? Et les 2 millions que l'on y dépense

annuellement doivent-ils aller se perdre dans le gouffre de gaspillage si longtemps ouvert au département de la marine ?

On doit blâmer le gouvernement de la France de s'être laissé entraîner, par des promesses sans fondement et d'avoir jeté le pays, sans données certaines sans but arrêté, dans cette ridicule entreprise des îles Marquises où ont été dissipées de grandes richesses et des ressources considérables. Pour rompre avec cette politique irréfléchie, vaine et stérile, la République doit chercher à être éclairée avant d'agir, si elle veut agir efficacement. Dans le triste héritage que lui a laissé un pouvoir ruiné, il est urgent, pour elle, de démêler au plus tôt les embarras qu'elle doit secouer et les entreprises utiles qu'elle doit reconstituer.

La chose ici est assez importante pour exiger une étude réfléchie des hommes sérieux appelés dans ces pays lointains ; et elle a, en effet, attiré l'attention d'un grand nombre de nos voyageurs. Plusieurs d'entre eux nous ont initié aux mœurs, aux habitudes et au caractère des diverses peuplades répandues dans les archipels de l'Océanie. Quelques-uns ont entrepris la tâche difficile de nous faire connaître les événements et les luttes qui ont agité ces terres à des époques déjà éloignées de la nôtre. L'un d'eux, plus remarquable par l'étendue de son travail, a traité, en partie, la question qui nous intéresse, avant l'arrivée des Français à Tahiti, et, dès les premiers jours de notre occupation des îles Marquises. Mais on est bien obligé de convenir qu'il s'est laissé aller à l'entraînement qui égarait la plupart de ces hommes qui ont poussé la France dans cette voie de conquêtes aussi faciles qu'onéreuses, et qui semblaient conduits par des espérances chimériques et d'étonnantes illusions. L'expérience et la raison n'ont pas tardé à faire reconnaître l'impossibilité de ces promesses d'avenir, faites à toutes ces îles que l'on décorait déjà du nom *d'Archipels Français*. La question aujourd'hui, pour être plus limitée, n'a pas perdu de son importance et touche à une solution plus convenable. Mais elle demande qu'au plus tôt on fasse justice du passé.

Des fautes ont été commises ; des dépenses superflues, exorbitantes ont été faites. On a peu pris de mesures sages, on a peu fait pour le commerce, peu pour l'établissement, peu pour le pays.

Il est juste d'ajouter immédiatement que la guerre que l'on a soutenue a engendré des mesures fâcheuses, occasionné des frais énormes, retardé tous les travaux utiles d'établissement, et ruiné plusieurs entreprises commerciales qui s'annonçaient sous d'heureuses auspices.

Mais quelque funeste qu'ait été l'état de guerre, pour cette colonie naissante, d'autres causes que celle-là n'ont pas peu contribué à laisser l'île de Tahiti dans le même dénuement, à éloigner les résidents français et étrangers, à décourager

les entreprises, à nuire enfin au développement que le commerce aurait dû prendre en présence d'un gouvernement fort et des richesses nouvelles qu'il répandait dans la circulation.

En effet, depuis deux ans, la paix et la tranquillité ont régné constamment dans l'île. Qu'a-t-on vu ?

On a construit quelques édifices importants, tels que caserne, hôpital, magasin, etc., quelques travaux d'utilité publique ont été entrepris ; mais le pays n'a pas changé, le commerce n'a pas augmenté ; on peut même dire qu'il a diminué : les exploitations détruites pendant la guerre n'ont pas repris vigueur ; aucun des éléments de prospérité que l'on est en droit de demander à cette terre fertile n'a cherché à se faire jour ; en un mot, la colonie n'a pas marché.

Les causes de cette stagnation proviennent d'abord de l'ignorance dans laquelle se trouvaient les ministres français sur l'état des lieux et la nature de nos conquêtes nouvelles (1). En demandant des millions à la France, ils n'indiquaient aucun projet arrêté, et ne pouvaient assurer le projet de leur entreprise par de sages mesures et des dispositions calculées. Elles proviennent aussi, et principalement, de la conduite souvent fâcheuse de l'administration locale, qui ne sut pas encourager les industries naissantes, froissa plus d'un intérêt par des règlements peu politiques, et éloigna les bâtiments baleiniers par des arrêtés de police vexatoires. On peut lui reprocher de n'avoir pas compris le but que la France devait se proposer dans l'Océanie, d'avoir méconnu ou négligé les véritables intérêts de nos établissements et peut-être compromis leur avenir.

Est-elle coupable d'incapacité et d'ignorance ? Ou bien la responsabilité de sa faute doit-elle retomber entièrement sur l'autorité qui la délégua ? Peu nous importe ; notre intention n'est pas de faire une critique gratuite des actes d'officiers recommandables par leurs services et leur position, mais de traiter une question d'utilité générale, en nous dégageant des souvenirs de reconnaissance qui peuvent nous attacher à certaines personnes.

Nous ayons cru reconnaître de grandes modifications à introduire dans la marche suivie par nos gouverneurs de l'Océanie ; nous les exposons

(1) On pourrait citer bien des faits à l'appui de cette assertion. J'en livrerai un à l'appréciation de ceux qui connaissent Tahiti. En 1846, M. Guizot, parlant à M. Lavaud, supposait que Tahiti était formée de deux îles réunies par un isthme que submergeaient les plus hautes marées. Cet isthme, qui a 1 500 mètres de largeur, est dans la plus grande partie élevé de 15 mètres au-dessus du niveau de la mer, et les plus fortes marées dépassent rarement 50 centimètres autour de Tahiti. Les renseignements du ministère, sur la population indigène, et nos établissements n'étaient guère plus exacts.

sincèrement, quand même nos paroles exprimeraient un blâme pour tout ce qui a été fait. Nous pensons d'ailleurs qu'il est urgent de soumettre à un sérieux examen nos projets primitifs, d'en tirer une décision prompte et sage et de dicter une conduite conforme aux nouveaux principes, aux hommes que la République charge de la mission d'organiser ces établissements naissants.

Aussi la question de Tahiti nous paraît plus opportune que jamais. Ceux qui l'ont traitée avant l'occupation des Français ont peut-être contribué à cette occupation, en faisant accepter des illusions que nous essaierons de dissiper ; ils ont énoncé des projets d'envahissement plus vains que sérieux ; nous aurons à combattre les erreurs qu'ils ont trop accréditées. Après une étude sérieuse sur la nature des lieux, les intérêts qui s'y rattachent et le passé qui nous les rend chers, nous reconnâtrons volontiers que l'entraînement est facile et à craindre pour tous, et que des espérances sages, raisonnées, peuvent n'avoir que les fausses apparences de la possibilité. Nous aussi, en recherchant la solution du problème, nous avons craint parfois de céder à la séduction des idées ; mais, quand même notre vigilance eût été en défaut, nous n'en aurons pas moins rempli le but utile que nous nous sommes proposé, qui est : de montrer toute l'importance qui se rapporte à la question de Tahiti ; de constater que l'insuccès obtenu jusqu'à ce jour tient à la marche suivie par les hommes du pouvoir, et non à la stérilité du sujet ; de faire voir qu'il existe des moyens nombreux et faciles de réparer les fautes commises, d'utiliser les grandes dépenses déjà faites et même de procurer à la France un établissement utile et important au milieu du grand Océan.

--- 0)- 0 -(0 ---

CHAPITRE I^{er}

Du but à atteindre

De nos intérêts dans l'Océanie : 1° Intérêts du commerce. Le Chili. — La Bolivie. Le Pérou. — L'Amérique septentrionale. — Iles Sandwich. — Australie et colonies Anglaises. — Pêche à la baleine. — 2° Intérêts politiques. — 3° Intérêts militaires.

DE NOS INTÉRÊTS DANS L'OCÉANIE

La France a été appelée dans les mers du Sud pour protéger son commerce qui, déjà important, peut prendre de grands développements, à mesure que les nations chez lesquelles il s'exerce se constitueront d'une manière définitive, et que les diverses peuplades répandues dans les terres fertiles du grand Océan secoueront la sauvagerie de leurs mœurs pour entrer dans la voie du progrès et de la civilisation.

Elle y a été appelée pour garantir et étendre l'exercice de la pêche à la baleine, industrie pour laquelle elle a dû et elle a voulu s'imposer de grands sacrifices.

Elle y a été également appelée pour y faire valoir ses droits propres, comme grande nation Européenne, les droits de sa politique. Puissante par la force et par son passé glorieux, elle manquerait à ses devoirs, à la mission qu'elle a acceptée et proclamée, si elle abandonnait aux puissances, ses rivales, sa part de légitime influence sur ces peuples qui se forment, veulent s'élever et peuvent espérer dans l'avenir.

Or, quel que soit son éclat au milieu des nations de l'Europe, son nom seul ne peut pas toujours suffire dans ces contrées éloignées, pour faire reconnaître la

justice de sa cause et légitimer ses prétentions. Il lui faut sur les lieux de véritables moyens d'action. Elle ne saurait sauvegarder son commerce et sa politique sans déployer une force militaire respectable. C'est pour ces raisons, sans doute, que, depuis l'affranchissement des colonies Espagnoles, nos gouvernements ont tenu à avoir une division navale en permanence dans l'Océan Pacifique. Mais là ne pouvaient s'arrêter leurs devoirs. En présence de l'activité déployée par des peuples rivaux, de nos intérêts croissants et de sérieuses questions d'avenir, il faut reconnaître que notre rôle y serait faiblement garanti et notre situation aussi précaire que la paix. Qu'arriverait-il, en effet, dans le cas d'un conflit Européen, surtout d'une guerre avec l'Angleterre ? Par quel moyen notre influence serait-elle maintenue et notre honneur national mis à couvert ? En dehors des pertes éprouvées, par nos négociants, ne verrait-on pas nos quelques bâtiments armés, dispersés dans les parages divers de cet immense Océan, abandonnés, sans ressources et sans refuge assuré, aux attaques d'une puissance redoutable et toujours supérieure en nombre ? Ainsi donc, si les intérêts de nos commerçants et les intérêts puissants aussi de notre politique appellent dans les mers du Sud la présence de nos forces maritimes, cette présence elle-même soulève des intérêts nouveaux et fait naître de nouvelles obligations. Comme résultant des premiers, ceux-ci leur empruntent toute leur importance, et, pour les apprécier convenablement, il est essentiel de se faire une idée exacte des diverses questions qui s'y rattachent.

1° INTÉRÊTS COMMERCIAUX

Les intérêts du commerce doivent d'abord et plus que tous les autres exciter la sollicitude du gouvernement. Ils sont intimement liés à l'état présent, comme à l'avenir, des diverses contrées qui ont ouvert leurs marchés aux spéculateurs des autres pays. Il est donc utile, pour bien les saisir, de passer en revue les nations qui sont remarquables par la variété, la nature et l'importance de leurs productions.

LE CHILI

Le Chili est le premier pays qui s'offre, dans l'Océan Pacifique, à l'exploitation du commerce étranger. Par sa position, par la fertilité de son sol, par l'ordre qu'y maintient habituellement une administration bien entendue et par ses encouragements à l'industrie, cette république est entrée dans une voie réelle de prospérité. Elle comprend et veut le progrès et présente des garanties aux opérations commerciales, Il est à regretter pourtant qu'une constitution définitive n'ait pas encore établi les droits de chacun et mis le pays à l'abri des soulèvements.

Le Chili fournit en abondance des graines de toutes espèces (1), des vins et même des huiles. Les chanvres y sont de bonne qualité et pourraient devenir une branche importante du commerce. Ces productions de la terre, ainsi que les cuirs, les laines, le cuivre, l'or et l'argent monnoyés et en lingots, forment les principaux objets d'exportation.

Les importations venant de France consistent en vins, eaux-de-vie, sucres raffinés (en petite quantité) et produits de manufactures, principalement en ce qui concerne les objets de luxe, tels que les velours, les soieries et les nouveautés de tout genre.

Un grand nombre de Français habitent aujourd'hui Valparaiso, qui a pris les proportions d'une grande ville. Plusieurs maisons de Bordeaux et du Havre y ont établi des comptoirs qui ont contribué efficacement au développement particulier de notre commerce et à la prospérité générale du pays.

LA BOLIVIE

La Bolivie ne présente aux marchandises françaises qu'un débouché assez restreint et à peu près sans retour. Cependant on évalue à dix millions de francs la valeur des produits européens qui s'y consomment annuellement. Le commerce anglais y entre à peu près pour les trois quarts, et les Américains viennent encore avant les Français pour l'importance des intérêts engagés dans l'exploitation de cette contrée.

LE PÉROU

Quand le temps des bouleversements et des révolutions sera passé pour le Pérou, quand le gouvernement sera assez fort pour y maintenir l'ordre et faire respecter les lois, et qu'une bonne administration saura profiter des ressources si variées de cette terre féconde, sans aucun doute, la République qui y est établie prendra des accroissements considérables et deviendra un des États les plus prospères de l'Amérique dût Sud. Dans la grande étendue de pays qu'elle embrasse, se trouvent les plus grandes richesses et les produits les plus recherchés.

On connaît les nombreuses mines, qui fournissent le cuivre, l'or et l'argent, et les vastes exploitations de salpêtre répandues dans le pays. Le règne végétal ne le cède pas au règne minéral. On y cultive avec succès toutes les productions des tropiques, telles que le coton, le sucre, le café, la cannelle, le cacao, la vanille et la cochenille. On en retire aussi le chanvre, le riz, le blé, la vigne et les oliviers. Enfin le Pérou est réputé pour ses baumes, ses gommés et ses plantes

(1) Dans l'année 1847, le Chili expédia en France des quantités considérables de farines, et les navires manquaient à cette époque aux nombreux envois qui étaient préparés.

médicinales. Le quinquina que l'on retire des montagnes entre pour une somme considérable dans le commerce extérieur.

Malgré cette fertilité et cette richesse du sol, c'est à peine si le chiffre des exportations s'élève à six millions de francs. Ce sont les produits des mines qui couvrent l'excès des importations, dans lesquelles le commerce français est à peine compris pour un septième.

L'exploitation du Guano, dans les îles voisines du Pérou, vient encore récemment d'augmenter les revenus de ce pays, et fournir une nouvelle branche à l'industrie. Les envois de cette matière en Europe ont pris tellement d'importance que dans les premiers mois de 1848, un grand nombre de navires étaient requis à cet effet, dans les ports du Chili et du Pérou, et que le fret du tonneau pour la France s'élevait à cent vingt-cinq francs.

Quand on considère la fécondité de cette partie de l'Amérique, ses ressources si variées et si précieuses, on regrette qu'il n'y ait pas une administration puissante, capable d'organiser l'industrie nationale, ou d'encourager, de garantir et de fixer les industries étrangères, afin d'exploiter ces richesses pour la prospérité du pays et l'avantage du monde entier. Mais le Français, en particulier, qui étudie la valeur de ces marchés où tous les peuples sont également appelés, est attristé par une autre considération pénible : c'est de voir que la France, dans ses relations commerciales, y abandonne une supériorité si grande à l'Angleterre et aux Etats-Unis.

Les causes de ce fâcheux état des choses sont indiquées dans une note, remise à M. l'amiral Dupetit-Thouars, par M. Hubert, négociant français qui a longtemps habité l'Amérique méridionale. J'y ai remarqué le passage suivant, utile à rappeler à l'attention de nos commerçants.

« Dans la Bolivie, comme dans toute l'Amérique du sud, ce sont les marchandises anglaises qui se vendent le mieux, et dont la consommation est la plus grande : elles entrent pour les trois quarts environ dans la somme d'affaires qui se font dans ces pays. Cela vient de ce que les Anglais s'attachent surtout à envoyer à bas prix tout ce que consomment les masses, et que nous, au contraire, nous opérons sur les objets de luxe. Si quelquefois nos produits pour le peuple sont portés ici, la concurrence anglaise les écrase. Cependant si cette partie importante de l'industrie française était exploitée avec le système anglais, il est probable que nous pourrions supporter cette redoutable concurrence, pour beaucoup de produits, et augmenter par conséquent considérablement nos débouchés. Les produits français sont exportés de France dans ces pays, par des spéculateurs qui visent toujours à un haut bénéfice, et, pour atteindre ce but, ils n'opèrent que sur des marchandises pour lesquelles nous avons une supériorité reconnue, comme sur les soieries, par exemple, ou sur tout autre article qui peut soutenir la concurrence des autres pays. Les produits anglais, au contraire, sont

expédiés par les fabricants eux-mêmes, qui les consignent à de riches négociants qui ont des établissements sur les principales places de cette côte. Ces négociants avancent aux fabricants des sommes égales aux trois quarts de leurs consignations, à un faible intérêt, afin que leurs fabriques ne se ressentent pas de l'absence de fonds que causeraient sans cela ces envois lointains ; et pourvu que le négociant anglais obtienne ainsi un résultat égal à celui qu'il obtiendrait chez lui, il est satisfait, et il continue ces expéditions qui donnent un grand mouvement à sa fabrique, en augmentant considérablement ses affaires.

» Qu'il s'établisse, en France, des maisons de commerce qui, par leur influence et leurs capitaux, parviennent à faire adopter au négociant français ce système ; qu'on le mette en contact direct avec le consommateur de ce pays, et avant peu de temps probablement, les affaires françaises auront doublé. »

AMÉRIQUE DU NORD

Nos navires de commerce vont rarement dans les régions plus élevées du grand Océan, et, jusqu'à présent, aucun intérêt puissant ne les a appelés sur les côtes occidentales de l'Amérique du Nord ; aussi dans le court aperçu de nos relations dans ces mers, je crois inutile de parler de quelques villes qui ont marché, et qui commencent à attirer l'attention des spéculateurs. Sans doute l'avenir réserve aussi de l'importance à ces contrées, de la grandeur peut-être (1). Qui le niera ? Surtout depuis l'établissement des républicains des Etats-Unis sur ce nouveau littoral acquis. N'a-t-on pas prévu immédiatement que la présence, sur ces rives, de ce peuple entreprenant et laborieux, lui donnait de nouvelles richesses à exploiter, et, en même temps qu'elle était un présage d'avenir pour le pays, garantissait aux Américains du Nord de puissants moyens d'action dans les affaires futures de l'Océanie ?

OCÉANIE

Si l'on jette les yeux sur les nombreux archipels de l'Océanie, on ne rencontre aucune terre qui puisse actuellement appeler les spéculations de nos marchands, soit par l'importance de leurs produits, soit par la valeur de leurs consommations. Quelques essais sur le coton, le sucre, le café, ont parfaitement réussi aux îles Hawaï (*îles Sandwich*), un des groupes les plus considérables de cette partie du monde. Quels essais ne doivent pas réussir sur toutes ces terres que vivifie un ciel brûlant, et qui n'ont de moins que nos colonies de l'Atlantique, que le climat terrible et les épidémies mortelles ?

(1) Dans ce moment, la découverte de l'or dans la Californie n'excite-t-elle pas toutes les convoitises ? On parle d'armements nombreux qui se préparent dans les ports d'Angleterre et même en France pour aller à la recherche du précieux métal. Si l'or fait défaut, les Américains en retireront bien un peu d'argent européen.

NOUVELLE-HOLLANDE

Mais il est une contrée baignée aussi par les eaux du Grand-Océan, plus grande que celles dont j'ai parlé, habitée par des populations plus jeunes, plus actives et plus riches d'avenir, je veux dire les colonies anglaises de la Nouvelle-Hollande, particulièrement les Nouvelles Galles du Sud. Il est de notre intérêt de contempler le berceau de ces nations qui s'élèvent, d'étudier leur développement rapide et continu, de rechercher leur destinée, de lui aider peut-être, comme nos pères l'ont fait, quand le jour de l'émancipation sera venu et que les circonstances le permettront. Si nos relations actuelles dans ces contrées sont nulles, ou à peu près, il est facile de prévoir qu'elles pourront devenir importantes dans un temps peu éloigné, et, dès lors, cette considération se rattache assez directement à la question de l'Océanie, pour qu'il soit utile de s'y arrêter et de se rendre un compte exact des progrès de la population et de la marche de l'industrie (1).

C'est pourquoi j'ai réuni ici quelques-uns des documents les plus essentiels qui s'y rapportent, documents tirés des tableaux statistiques publiés par l'administration du pays.

Les Anglais avaient primitivement choisi deux points principaux de déportation : la terre de Van-Diemen et le littoral oriental de l'Australie, qui a reçu le nom de Nouvelles Galles du Sud. Pendant longtemps les établissements qui y furent fondés coûtèrent à la métropole des sommes considérables, sans donner aucun résultat, sans même en laisser entrevoir de possible. Ainsi, de 1787 à 1813, les sommes votées par le Parlement pour le transport et l'entretien des criminels, en y comprenant les frais de l'établissement tant civil que militaire, monte au total de la somme énorme de 2,465,182 livres sterlings (plus de 60,000,000 de francs). Un comité fut désigné et expédié pour étudier la question sur les lieux et éclairer le pays sur le résultat de ses sacrifices. Le rapport qu'il publia en 1812, sur les divers points occupés, accuse une population totale de 11,952 habitants, divisés en 5,513 hommes, 2,220 femmes et 2,721 enfants. Dans ces chiffres sont compris les 1,321 de la terre de Van-Diemen et les 177 de l'île de Norfolk, dont un quart seulement se composait de criminels déportés.

Ces faits ne découragèrent pas le gouvernement persévérant de la Grande-Bretagne ; il est aujourd'hui indemnisé de ses lourdes dépenses par l'acquisition d'une vaste contrée, aussi riche, aussi florissante et plus avancée peut-être que

(1) J'ai cru utile de m'écarter un peu des limites de la question de Tahiti, en donnant sur ces colonies des détails qui, je crois, sont peu connus en France, et qui peuvent être lus avec intérêt, à une époque où les questions de colonisation appellent souvent l'attention des hommes sérieux. Il n'y a pas si longtemps que l'on paraît savoir en France que l'on ne colonise pas sans beaucoup de temps, de peines et d'argent.

les colonies anglaises du Nord-Amérique.

La terre de Van-Diemen renferme actuellement plus de 60,000 habitants ; mais elle le cède en tous points, pour l'importance, aux Nouvelles-Galles qui marchent vers un avenir brillant, par leurs accroissements non interrompus, et surtout par le développement et l'activité de leur commerce.

Cette contrée occupe près de sept cents lieues sur la côte orientale du continent Austral, et s'étend dans le Sud jusqu'au-delà du port Philippe : c'est là le vaste champ ouvert aux entreprises de ses habitants. Jusqu'ici, ils se sont renfermés dans quelques provinces, et la population y a suivi la marche indiquée par le tableau suivant :

Dates des recensements	Populations	Accroissements
1821	29,783	00,000
1828	36,598	6,815
1833	60,861	24,263
1836	77,096	16,235
1841	130,856	54,760
1846	189,609	58,753 (*)

(*) Dans l'année 1847, le mouvement paraissait un peu se ralentir ; mais il a repris plus fort en 1848, année dans laquelle on a annoncé de nombreux départs de colons d'Angleterre pour les Nouvelles-Galles.

On voit que, dans ces vingt-cinq années, le chiffre de la population est devenu près de sept fois plus fort, et que, dans les dix dernières, l'augmentation moyenne, par an, a été de 11,351 (1).

(1) Pour mieux comprendre le mouvement de cette colonie, il est utile de le comparer à celui qui se manifeste dans les autres colonies anglaises.

COLONIES	ANNEES	ACCROISSEMENT ANNUEL pour cent
Nouvelle-Ecosse.....	1827 à 1838	3,38
Nouveau-Brunswick.....	1834 à 1843	3,76
Le Canada.....	1831 à 1836	5,06
Terre-Neuve.....	1832 à 1836	6,50
Cap de Bonne-Espérance....	1833 à 1839	3,88
Terre de Van-Diemen.....	1838 à 1841	3,09
Nouvelles-Galles du Sud....	1841 à 1846	8,98

Si on considère le partage de la population par milles carrés, pour les terres défrichées ou habitées, on trouve pour les mêmes contrées, par dix milles carrés :

1° Nouvelle Ecosse, 10 (1838) ; 2° Nouveau-Brunswick, 63 (1843) ; 3° le Canada, 33 (1836) ; 4° Terre-Neuve, 21 (1836) ; 5° Cap de Bonne-Espérance, 13 (1839) ; 6° Terre de Van-Diemen, 20 (1841) ; 7° Nouvelles-Galles du Sud, 34 (1846).

Au milieu de ce mouvement, la ville de Sydney, chef-lieu de la colonie, a pris rapidement les proportions d'une grande cité européenne, et ne le cède guères, en

ressources et en industries, à nos ports les plus actifs et les plus commerçants. Sa population qui, en 1828, ne comptait que 10,815 habitants, s'élevait, en 1846, au chiffre de 45,190.

La garnison se compose d'un régiment de marine, fort de 1,155 hommes.

Un des tableaux les plus utiles à considérer, celui qui explique le mieux l'état de la colonie, les sources d'aisance et les éléments de prospérité qu'elle renferme, c'est, je crois, celui qui donne la population par genres de professions et catégories de métiers. Celui que nous reproduisons indique les rapports pour cent, des diverses catégories à la population active d'une part, et à la population d'autre part ; et établit une comparaison avec les résultats analogues obtenus en Angleterre.

RAPPORT POUR CENT

PROFESSIONS.	A LA POPULATION active.		A LA POPULATION entière.	
	N.-Galles du S.	Angleterre	N.-Galles du S.	Angleterre
Commerce, navigations, usines, etc.	23,5	42,0	11,7	16,9
Agriculture.	38,3	18,8	18,0	7,7
Autres travailleurs. . . .	14,6	10,1	6,5	4,2
Domestiques.	12,0	15,2	5,7	6,2
Professions savantes. . .	0,9	0,8	0,4	0,2
Autres emplois.	8,8	10,4	4,2	3,9
Pauvres indigents.	1,9	2,7	0,9	1,0
	100	100	47,4	41,1
Reste de la population. . .			52,6	58,9
Total.			100	100

Ainsi dans cette population, dont une partie s'est formée primitivement des hommes exilés d'Angleterre, déportés pour toutes sortes de délits et de crimes, et dont le temps n'a pas encore couvert l'origine, nous trouvons aujourd'hui une société de travailleurs plus nombreuse, et mieux distribuée pour le bien général, que dans la mère patrie si vantée. La domesticité, l'oisiveté, la pauvreté y tiennent moins de place (1).

L'agriculture est au premier rang, et occupe proportionnellement deux fois plus de bras qu'en Angleterre. Elle est du reste la première et la plus grande richesse de cette colonie, et elle y prend chaque jour des développements considérables.

CULTURE DES TERRES

(On n'y comprend pas les vergers et les jardins)

ANNEES	FROMENT	MAIS	CULTURES diverses	TOTAL
	Acres	Acres	Acres	Acres
1840	56,437	21,584	20,759	98,780
1845	74,335	25,512	139,017	238,864

L'acre d'Angleterre est une mesure que l'on peut évaluer à quarante ares, quarante-sept centiares. C'est donc plus d'un demi-hectare de terrain cultivé par individu : nos départements agricoles, où la grande majorité des habitants vit du travail de la terre, ne donnent pas un pareil résultat (2).

Les troupeaux sont certainement pour l'agriculture une des plus grandes causes de prospérité, et pour le peuple une source de vie abondante et à bon marché. C'est parce qu'ils ne donnent pas à cette partie importante de leur industrie un développement convenable, que nos laboureurs sont placés dans un état d'infériorité avouée, relativement à ceux de l'Allemagne et de l'Angleterre, et qu'ils n'arrivent pas à un pareil rendement de leurs terres ; c'est à cela qu'une grande quantité de Français doivent d'être privés d'une nourriture saine et substantielle.

Les troupeaux se sont élevés, dans les Nouvelles-Galles, à des chiffres considérables, consignés dans le tableau suivant.

(1) On aurait tort d'établir des comparaisons absolues entre les résultats de ce tableau et ceux qui ont été obtenus en France. Les statistiques dressées dans ces différents pays ne l'ont pas été sur les mêmes bases. Ainsi, en 1827, M. Villeneuve de Bargemont comptait en France 1,783,673 indigents, ou mendiants, sur une population de 32 millions d'habitants, c'est-à-dire 55 pauvres sur 1,000 individus. Or, il n'est pas possible d'admettre que, pour le même nombre, l'Angleterre n'aurait que onze pauvres et les Nouvelles-Galles neuf seulement.

(2) En France, on ne compte guère que quarante-un ares de terres cultivées par habitant ; pour le froment, en particulier, on compte dix-sept ares en moyenne en France, neuf en Angleterre, et quatre dans l'ancien royaume des Pays-Bas.

CHEVAUX.		RACE BOVINE.		BÊTES A LAINE.	
ANNÉES	NOMBRE.	NOMBRE.	POUR UN habitant.	NOMBRE.	POUR UN habitant.
1828	12,479	262,868	7	536,391	15
1843	62,017	1,017,316	6	5,055,337	31
1844	71,169	1,159,432	7	5,604,644	32
1845	82,303	1,348,022	7	6,859,031	38 (1)

On doit comprendre que le commerce des laines forme une branche importante de l'industrie de ce pays. C'est en effet la première richesse de la colonie, et elle entre pour plus de moitié dans le chiffre des exportations.

EXPORTATION DE LA LAINE (1836 à 1845)

ANNÉES.	QUANTITÉS EN livres poids.	VALEURS EN livres sterling.	VALEURS APPROCHÉES en francs.	COUT DE LA LIVRE en francs.
1836 à 1840	5,943,154	423,216	10,580,400	1,78
1841 à 1845	12,286,076	690,589	17,264,800	1,49

Ce tableau indique des moyennes pour cinq années consécutives.

La pêche a aussi été une ressource précieuse et féconde pour les habitants des Nouvelles-Galles.

Il faudrait trop m'écarter du cadre que je me suis tracé, pour entrer dans le détail des causes diverses, qui ont amené ces contrées à l'état de prospérité où nous les trouvons aujourd'hui. Nous aurons rempli notre but et assez fait connaître cette colonie, en ajoutant les tableaux des importations et des exportations pendant les dix années déjà considérées, ainsi que les revenus et les dépenses aux mêmes époques.

(1) En France, la même comparaison donne à très-peu près pour un habitant deux septièmes de bêtes à cornes et six septièmes de bêtes à laine.

IMPORTATIONS

PÉRIODES.	de L'ANGLETERRE livres sterlings.	POUR UN HABITANT	DES autres PAYS.	TOTAL.	POUR UN HABITANT.
		l. s. d.			l. s. d.
1836 à 8 40	1,231,218	12 4 3	641,729	1,872,947	18 11 6
1841 à 1845	1,029,523	6 4	510,218	1,539,741	9 5 6

Ces importations consistent en liqueurs fortes, bières, vins, thés, sucres, cafés, provisions salées, cotons, toiles, soieries, savons, suifs et tabac etc.

EXPORTATIONS

PÉRIODES	POUR L'ANGLETERRE livres sterlings.	POUR UN HABITANT	POUR LES autres PAYS.	TOTAL.	POUR UN HABITANT.
		l. d. s.			s. l. d.
1836 à 1840	601,135	5 19 3	330,848	931,983	9 14 10
1841 à 1845	865,542	5 4 3	323,904	1,189,446	7 3 4

Les exportations se composent principalement des articles suivants : laines, bois de cèdre, de blue-gomme, gournable, beurre et fromage, salaisons, farines et biscuits, maïs, tabacs, savons et chandelles, suifs, peaux de loups marins, cuirs secs, charbon de terre, blancs de baleines, huiles de baleines, bestiaux, etc.

Ces deux tableaux concourent à prouver la marche ascendante suivie par la colonie. En effet, les importations ont diminué ; cela devait être devant l'accroissement des ressources intérieures. Les importations, en général, sont des tributs payés aux industries et aux produits étrangers. Un pays est d'autant plus riche qu'il a plus à donner et moins à recevoir. Sous ce rapport, l'amélioration a été, par habitant, dans la raison de un à deux. Les exportations ont très-sensiblement augmenté, quoique dans un rapport plus faible que celui de la population ; mais il est permis de croire qu'elles prendraient un plus grand développement, si elles n'étaient pas arrêtées par les sujétions habituellement imposées au déploiement à l'étranger des richesses d'une colonie.

REVENUS DE LA COLONIE DE 1836 A 1845

ANNÉES.	MONTANT en livres STERLINGS.	REVENUS DES TERRES.		TOTAL.
		VENTE des TERRES.	BEVENU total DES TERRES.	
1836	197,679	126,459	132,607	330,286
1837	225,799	120,427	128,944	354,743
1838	208,350	116,325	125,730	334,080
1839	240,429	152,963	172,274	412,703
1840	312,469	316,629	340,658	653,127
1841	373,655	90,388	120,325	493,980
1842	367,214	14,574	61,517	428,731
1843	301,010	10,557	49,881	350,891
1844	273,100	7,403	37,853	310,953
1845	294,114	16,668	72,573	366,687

On aurait tort de tirer de ce tableau des conclusions contraires au progrès que nous avons signalé dans toutes les autres parties. Il y a plusieurs raisons pour que les revenus ne suivent pas la marche extraordinairement croissante de la population et du commerce. Entre autres, la diminution très sensible des cessions, ou ventes de terres, et l'affaiblissement absolu du chiffre des importations, que nous avons, au contraire, signalé comme un signe d'activité intérieure et de prospérité réelle.

BUDGET DE DÉPENSES DE LA COLONIE POUR L'ANNÉE 1838 (*)

	sterl. s. d.	
Traitement du gouverneur et des juges.	10,000	
Administration civile.....	43,719	19 8
Cadastre.....	18,139	10 »
Magistrature.....	23,513	6 8
Ingénieurs de la colonie.....	25,970	2 6
Police et geôle.....	67,731	6 8
Clergé.....	28,843	10 »
Enseignement public.....	13,095	» »
Pensions.....	2,808	5 »
Total.....	233,821	1 4

Les revenus en 1838 excédaient donc les dépenses d'environ trois millions de francs.

Nous avons vu la grande et précieuse variété de produits dont la nature a doté le sol du Pérou, qui renferme treize cent mille habitants pour les exploiter ; les Nouvelles-Galles comptent à peine deux cent mille colons, et déjà elles fournissent à l'exportation cinq fois plus d'aliments, en n'y comprenant pas les valeurs fournies par les mines d'or et d'argent.

On doit penser que l'idée de l'émancipation germe déjà dans la tête de quelques proscrits que la fortune a réhabilités, mais qui n'ont pas pardonné à la société qui les a justement punis.

Pour eux, en effet, briser les liens qui les rattachent à la mère patrie, c'est briser avec un passé honteux, et effacer la souillure qui, aujourd'hui encore, les marque au front. Un jour viendra, où des intérêts plus élevés (1) encourageront l'explosion de ce ressentiment permanent, et alors il ne restera plus à l'Angleterre que la gloire d'avoir produit un nouveau peuple, et donné la vie au cinquième continent.

L'émancipation d'ailleurs ne saurait être pour les Nouvelles-Galles un principe d'affaiblissement et de désorganisation, comme elle a été au Pérou. Les causes de prospérité ont été différentes. Ici, elles résidaient presque uniquement dans le travail des mines, auxquelles la nature ne rend pas les valeurs enlevées ; on s'est rué sur un métal. Là, au contraire, les Anglais ont demandé à la terre les productions qui assurent immédiatement le bien être ; et amènent bientôt les richesses. Ils ont commencé comme leurs ancêtres de l'Amérique, tout porte à croire qu'ils suivront leur exemple, et constitueront une nation puissante sur les rives étendues de cette partie du monde (2).

NOUVELLE-ZÉLANDE

Les Anglais ont commencé à exploiter la Nouvelle-Zélande, avec leur politique d'envahissement, leur persévérance que rien n'arrête, on peut dire avec certitude, que l'avenir ne fera pas défaut aux nouveaux établissements qu'ils ont jetés sur ces terres, pour lesquelles la nature n'a pas été ingrate (3). Là, comme

(*) N'ayant pu trouver le budget des dernières années, je reproduis celui qui est indiqué dans l'ouvrage de M. Dupetit-Thouars. (*Voyage de la Vénus.*)

(1) Les colons qui ont été librement s'établir dans la Nouvelle-Hollande, ne tarderont pas à comprendre également (s'il ne l'ont déjà saisi), qu'une contrée qui possède dès à présent tous les éléments d'une bonne organisation, pourra retirer de grands avantages, à secouer le joug de la métropole, et toutes les sujétions qu'elle apporte à son développement extérieur.

(2) Nous pourrions ajouter qu'ils seraient favorisés, dans une tentative de ce genre, par leur énorme éloignement.

(3) La Nouvelle-Zélande renferme, en particulier, des bois de constructions de très grandes dimensions.

dans tous les pays du monde où nous avons voulu nous transporter, nous avons retrouvé cette infatigable ennemie, et nous en avons été le jouet : soit que réellement nous n'ayons eu que des inspirations tardives, soit que la partie ait été engagée à l'amiable, et au détriment de la France, par son gouvernement et celui de l'Angleterre, ainsi que les faits semblent le prouver, et comme le prétendent les colons partis dans ces pays lointains, sur la parole des hommes au pouvoir.

La Nouvelle-Zélande, actuellement, est visitée par un grand nombre de nos baleiniers, qui pêchent dans les parages voisins, et vont ensuite y chercher des vivres et des rafraîchissements.

PÊCHE A LA BALEINE

En dehors de l'intérêt qui se rattache aux diverses contrées que nous venons de signaler, au point de vue de nos relations actuelles et futures, il est une question particulière qui a toujours excité l'attention de la France, et sur laquelle il est toujours utile d'appeler la sollicitude des hommes qui sont à la tête des affaires, je veux parler de la pêche à la baleine. Malgré les primes considérables qui y sont affectées, elle a diminué sensiblement depuis plusieurs années. Il faut chercher à la relever et à l'étendre. Je sais bien que l'Angleterre dans ces derniers temps, a renoncé aux bénéfices de cette industrie, et elle l'a fait, parce que sa marine y était faiblement intéressée. Nos négociants aussi, se plaignent des faibles profits qu'ils retirent de ces courses lointaines et aventureuses. Doit-on engager la France à suivre l'exemple de l'Angleterre, à refuser ses primes et à laisser mourir une pêche qui a cessé d'être aussi lucrative ?

Ce serait d'abord une grande perte pour une partie de nos populations maritimes, un dommage réel pour notre marine, et par suite un malheur pour le pays. La France et l'Angleterre se trouvent, sous ce rapport, dans des situations bien différentes. Les quelques baleiniers que l'Angleterre possédait, ne formaient qu'un chiffre inappréciable devant les milliers de navires qu'elle entretient pour ses vastes et nombreuses colonies, et que l'on rencontre également dans toutes les autres parties du monde qui, sans être placées sous sa puissance directe, n'en subissent pas moins la suprématie incontestée de son commerce. En les délaissant, elle ne perdait rien, elle peut toujours occuper ses matelots, quelque considérable qu'en soit le nombre. Il n'est pas permis à la France de négliger la plus minime de ses ressources, quand elle tient au développement de sa marine. Elle n'a plus pour entretenir une forte population de marins, ces riches colonies qui, sous Louis XVI, fournissaient une des meilleures parts de ses revenus. Les petites possessions qu'on lui a laissées ne peuvent donner à notre commerce un développement proportionnel aux besoins de nos populations maritimes ; le chiffre des inscriptions a diminué, et un grand nombre de ses matelots désertent

une patrie stérile, et vont coopérer à la prospérité et à la puissance de nations rivales (1).

Tous les sacrifices que la France a faits, depuis soixante ans, à la liberté et aux sentiments les plus généreux du cœur humain, sont retombés principalement sur ses colonies, et par suite, sur sa marine. En 1848, pour être conséquente avec ses principes éclairés de philanthropie, elle n'a pas hésité devant une mesure qui peut ruiner et consommer les derniers lambeaux de sa grandeur coloniale, si belle autrefois, et si laborieusement acquise. Oserait-elle, dans de pareilles circonstances, négliger une industrie qui occupa, pendant plusieurs années, jusqu'à deux mille de ses matelots les plus intrépides, et qui peut grandir encore, si elle est sagement favorisée.

La pêche à la baleine, d'ailleurs, intéresse notre commerce par les riches produits qu'il en retire, et sans lesquels il deviendrait bientôt tributaire des Américains qui semblent vouloir monopoliser cette féconde exploitation. Elle vient au secours de nos populations maritimes, par l'activité qu'elle développe et le débouché qu'elle offre aux marins désœuvrés, et à beaucoup de malheureux sans emploi.

Elle se rattache immédiatement à la question de l'Océanie.

Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur les parages parcourus par les navires baleiniers, dans leur laborieuse exploration. Je citerai, à ce sujet, un passage du rapport adressé au ministre de la Marine, par M. l'amiral Dupetit-Thouars, sur cette partie importante de la mission qu'il avait à remplir.

« Les navires partis de France en avril ou en mai, viendront relâcher pendant quelques jours au Chili, ou à la Nouvelle-Zélande, afin de pouvoir ensuite entreprendre une croisière de six ou huit mois, pendant laquelle on ne touchera terre qu'une fois, pour prendre des végétaux ou des fruits.

» Lorsque le mois de mai ramène la mauvaise saison, les bâtiments qui pêchent sur la côte du Chili, se portent successivement vers les îles Juan-Fernandez, et sur la côte du Pérou, ils relâchent à Payta, se dirigent ensuite vers les îles Galapagos, et de ce point, ils pêchent vers le cinquième et le dixième degré de latitude sud, où ils cherchent à se maintenir le plus longtemps possible de cent dix à cent vingt degré de longitude ouest ; de là, ils se reportent de nouveau sur la côte de Chili, pour recommencer leur croisière à la saison suivante, si la pêche n'est pas finie.

» D'autres fois les baleiniers se dirigent vers les îles Marquises, qu'ils dépassent peu à l'ouest, et ils vont se rafraîchir à Tahiti, ou à quelqu'autre des îles de la Société, ou des Navigateurs, qui sont aujourd'hui très fréquentées.

(1) On assure que le chiffre des matelots français au service des Etats-Unis, s'élève à plus de huit mille. On en rencontre souvent en très-grand nombre, même sur les navires de guerre de ce pays.

» Quant aux baleiniers qui ont pêché à la Nouvelle-Zélande, dès que la mauvaise saison arrive, ils se portent vers les tropiques et Tahiti ; de là, ils se dirigent vers la ligne sur le Kings-Mill's-group pour pouvoir revenir à la baie des îles en octobre.

» D'autres fois les navires, qui ont fait la saison de la Nouvelle-Zélande, se portent au nord, et cherchent à gagner dans l'est, entre le vingt-troisième et le vingt-sixième degré de latitude sud, où la pêche est bonne de mars en juin ; de là ils vont se rafraîchir à Tahiti, où à quelqu'autre des îles de la Société.

» Il est rare qu'une pareille croisière, bien employée, ne donnera les résultats les plus satisfaisants, soit qu'on la fasse au Chili, soit qu'on la fasse à la Nouvelle-Zélande.

» Les baleiniers qui, des îles de la Nouvelle-Zélande, se sont dirigés vers Tahiti et la côte du Japon, se portent ordinairement de là, entre le trentième et le trente-cinquième degré nord, et pêchent en allant à l'est, jusqu'à la côte de la Californie. Il y a relâchement en octobre, ou en novembre, à Monterey, où à San-Francisco, et après un séjour devenu nécessaire dans un de ces ports, ils descendent le long de la côte de la Californie, jusqu'à l'entrée du golfe de ce nom, où ils pêchent, en décembre et en janvier, auprès du cap San-Lucas.

» De Tahiti, où les bâtiments baleiniers arrivent dans toutes les saisons, ils en partent également dans tous les temps, et se portent sur tous les points. »

On le voit, l'Océanie dans toutes ses parties, le Grand-Océan dans tous ses parages ; voilà le vaste champ dans lequel nos baleiniers s'attachent à la poursuite du monstre marin, qui doit leur fournir un riche chargement. Dans cette immense étendue de mers, la France a eu jusqu'à quarante et cinquante navires livrés à ce pénible métier, et montés par des équipages dont la moyenne s'élève à trente-cinq et quarante hommes. C'est donc près de dix-huit cents de ses enfants, dispersés dans cette partie du monde, à des distances considérables de la mère patrie, sur lesquels elle doit veiller, auxquels elle doit fournir aide et protection. Les secours qu'il faut aux navires baleiniers, c'est un lieu de refuge à portée des lieux de pêche, c'est un port de ressources où ils puissent aller se rafraîchir, se réparer, et se remettre un instant de leurs labeurs ; c'est encore un point d'appui, où ils trouvent sécurité, quand des dangers extérieurs menacent tous les Français, et où on leur donne efficace justice à bord, quand y règnent l'indiscipline et l'insubordination, ce dont nous n'avons eu, malheureusement, que de trop nombreux exemples.

Tout cela ne peut s'obtenir que dans un établissement à nous, mais bien choisi, et surtout administré convenablement.

2° INTÉRÊTS POLITIQUES

J'ai passé en revue les diverses contrées ouvertes aux entreprises de nos négociants ; j'ai parlé de plusieurs pays avec lesquels nos relations, jusqu'à ce jour, ont été ou nulles, ou de peu de valeur ; j'ai considéré quelques-uns des motifs puissants, au point de vue de notre industrie, qui appelaient dans l'Océanie la présence de la France, comme force et autorité et cherché à entrevoir les modifications que l'avenir pouvait amener dans nos transactions commerciales : sans doute, tout sujet, qui a pour but de procurer aux productions de notre pays des débouchés nouveaux, est un sujet grave et sérieux ; mais la question qui nous occupe renferme d'autres considérations également précieuses ; elle touche immédiatement à la politique de la France.

La France, par sa première révolution, et avant de l'avoir fait connaître officiellement aux gouvernements de l'Europe, s'est trouvée placée dans la nécessité d'être l'alliée et l'appui des peuples qui voudront travailler efficacement à leur régénération. Cette tâche difficile, ambitieuse peut-être, lui impose de grandes obligations, et lui commande d'élever ses moyens d'action à la hauteur du but qu'elle se propose, et du rang élevé auquel elle aspire. Pour atteindre ce but, et même pour conserver la prépondérance morale qu'elle a acquise, et qu'elle a intérêt à maintenir, elle doit se montrer puissante sur les mers comme sur le continent. Il lui faut relever sa marine de l'état de faiblesse et d'abaissement dans lequel l'ont jetée des malheurs inouïs et une administration dont l'incurie et la corruption deviennent proverbiales. Tous les Français veulent que nous reprenions la haute position que nous avons occupée parmi les puissances maritimes. Or, ce n'est qu'à la grandeur et à l'extension de ses opérations commerciales, que la France a dû de pouvoir quelquefois disputer l'empire des mers à la nation qui se l'arrogeait comme un patrimoine acquis.

L'histoire de la prospérité et de la décadence de sa marine se trouve consignée dans le tableau des différentes phases par lesquelles a passé son commerce extérieur. Relation naturelle, nécessaire, qui se remarque chez tous les peuples qui ont exercé quelque influence dans les diverses parties du monde. Aussi les a-t-on vus généralement, encourager leur navigation propre, par les mesures les plus favorables à son développement et les règles d'exception les plus rigoureuses pour les navires étrangers (1).

Nous ne remédierons à l'affaiblissement continu (2) de notre puissance navale, qu'en donnant à notre marine marchande un essor plus étendu et une plus grande activité. Il faut lui créer des marchés nouveaux et favoriser son extension

(1) Voir le décret du parlement anglais, de 1651, qui établissait des droits sur les navires français.

(2) Tandis que la population totale de la France s'est élevée, depuis Louis XIV, de vingt-trois à trente-cinq millions, le chiffre des matelots inscrits a perdu un tiers en valeur absolu.

jusque dans les contrées les plus éloignées.

Ainsi, si la France n'avait aucun intérêt dans les mers du Sud, une sage politique lui commanderait d'en faire naître. Or, nous avons vu qu'elle y avait dans le présent des relations sérieuses, que l'avenir lui en réservait de plus importantes encore ; sa présence y est donc nécessaire, pour garantir et étendre celles qui existent, préparer et hâter celles qui se font entrevoir ; de plus, elle y est obligée par les circonstances particulières dans lesquelles se trouvent les peuples chez lesquels nos négociants se livrent à leurs spéculations.

Appelés depuis peu à l'exercice des droits politiques, peu formés d'ailleurs par l'étude et l'expérience, ils n'ont pas su, jusqu'à ce jour, prévenir le retour de l'anarchie, par l'établissement d'une constitution forte de l'assentiment de tous. Ils vivent, au jour le jour, sous des administrations précaires que les révolutions élèvent et renversent tour à tour.

Dans cet état de choses, la France n'a pas seulement à sauvegarder les intérêts de ses citoyens, elle doit aussi exercer une influence salubre, sur les hommes auxquels les circonstances livrent la direction momentanée des affaires ; rôle d'autant plus difficile et plus nécessaire à remplir, qu'elle est placée en présence des puissances rivales qui ont dans ces mers un commerce plus étendu, des forces plus grandes, plus de liberté et de proximité d'action.

Enfin, nous ne pouvons pas nous dissimuler qu'il est utile, indispensable de faire connaître le nom français à la plupart des populations sauvages répandues dans les nombreuses terres de l'Océanie, de leur apprendre à nous respecter et à nous craindre. Si nos navires de commerce ont quelquefois essuyé de mauvais traitements, si nous avons eu à déplorer d'horribles massacres, la cause en est dans la conviction générale où sont ces barbares qu'ils peuvent impunément se livrer à leurs brigandages ; elle a tenu quelquefois au dédain et au mépris de la France que se plaisent à leur inspirer les envoyés pacifiques de la philanthrope Angleterre.

3° INTÉRÊTS MILITAIRES

Si nous avons bien fait comprendre les intérêts de diverses natures qui se trouvent engagés dans les mers du Sud, il doit en ressortir pour le gouvernement l'obligation de les seconder par tous les moyens qui sont en son pouvoir. Son premier soin sera de procurer quelques garanties contre des éventualités fâcheuses à tous les Français répandus dans ces parages. Pendant la longue durée de nos dernières luttes avec l'Angleterre, nous n'avions aucune question sérieuse à débattre avec notre ennemie dans l'océan Pacifique ; notre commerce n'y comptait pas encore, et rarement un navire de guerre était appelé à franchir les mers orageuses du cap Horn ; aucun combat ne signala donc cette cinquième partie du monde. Et certes, si l'état de ces contrées n'était pas changé, si nous n'y

avons pas à protéger la vie d'un grand nombre de Français et à y défendre une cause de prospérité nationale, nous pourrions conseiller à notre marine de ne pas s'engager dans ce nouveau champ de combat ; d'autres assez vastes lui resteraient ouverts pour harceler et poursuivre notre ennemie ; si nous étions assez forts et assez heureux pour aller au devant des luttes navales ; mais il n'en serait pas ainsi, et, le jour où les hostilités commenceraient, nous aurions, aux extrémités du monde, cinquante navires marchands et une faible division navale dispersée, sans refuge, sans appui, sans moyen de défense, en présence de forces supérieures et à portée d'établissements importants (1). Cette situation, si elle était maintenue, dénoterait, de notre part, une grande faiblesse ou une imprévoyance coupable ; car, si la patrie doit venir au secours de tous ses membres, ceux-là méritent plus particulièrement sa sollicitude qui vont la servir dans des pays pus lointains, et ceux dont le travail dans ces mers contribue à ses richesses et ajoute à sa puissance. Elle doit à la portion de notre flotte, qui a pour mission de faire respecter notre pavillon aux peuples de cet autre monde, de l'établir dans la seule position normale, la seule acceptable pour toute force armée de pouvoir ou attaquer ou se défendre.

Pourra-t-elle se défendre si, craignant les attaques d'un ennemi trop supérieur, elle ne sait s'abriter dans un lieu où elle compensera l'infériorité numérique par les obstacles naturels et les travaux de l'art ? Pourra-t-elle attaquer un adversaire puissant, si ses diverses parties sont éparses, et qu'elle ne puisse leur assigner un rendez-vous commun et les réunir pour profiter des hommes et des circonstances ; si aucune retraite ne lui est garantie ; si, victorieuse ou vaincue, elle doit se retrouver, après le combat, exposée, plus faible, aux coups d'un ennemi toujours fort et menaçant ?

Elle ne pourrait donc que chercher à se dérober par une retraite rapide, et grâce à l'immensité de l'océan, aux poursuites d'un ennemi qui a pour lui l'avantage du nombre et l'appui des positions.

Or, ce ne peuvent être là les conditions que la France impose à ses défenseurs.

CONCLUSION

Elle a donc été conduite à chercher dans ces mers éloignées une terre qui pût arborer son drapeau et le défendre dans toutes circonstances. Il faut que cette terre offre à notre industrie nationale des éléments nouveaux de productions, à

(1) Les Anglais ont dans les divisions des mers du Sud : un vaisseau, deux frégates, trois corvettes, deux frégates à vapeur, et plusieurs bâtiments légers. Ils possèdent les Malouines, à l'entrée des mers du cap Horn, et du détroit de Magellan ; dans le Grand-Océan, la Nouvelle-Hollande, la Nouvelle-Zélande, etc. Ils sont maîtres des correspondances, et les lettres nous arrivent par leur entremise.

Les Français, en y comprenant la subdivision de Tahiti, possèdent : deux frégates, trois corvettes, un brick et une corvette à vapeur.

nos baleiniers des ressources, à nos navires éparés un bon port de relâche, à toutes nos forces navales dans cette partie du monde un lieu de ralliement où elles pourront, au jour du danger, se grouper et se concerter, soit pour se défendre contre l'ennemi, soit pour le surprendre et l'attaquer. Il faut que les Français s'y trouvent comme dans une place forte qui pourrait, au besoin, se ravitailler dans son sein. En un mot, c'est une Ile de France qu'il faut créer dans l'Océanie, afin d'y ressusciter également les Bouvet et les Duperré. Alors seulement on aura secouru le commerce et sauvegardé, en même temps que nos intérêts, l'honneur de notre pavillon.

Voilà le but à atteindre !

--- 0)- 0 -(0 ---

CHAPITRE II

1° Des idées qui doivent nous guider dans l'organisation d'un établissement en Océanie ; — 2° Des conditions de cet établissement ; — 3° De nos droits et de nos devoirs comme protecteurs à Tahiti.

Dans l'examen des divers motifs qui ont amené, et qui nécessitent encore, dans l'Océanie, la présence de la France, nous avons indiqué que les intérêts du commerce avaient pris une priorité naturelle, et qu'ils conservaient une juste prépondérance ; on a pu reconnaître que les intérêts militaires n'en ressortaient que comme conséquence obligée. Ces considérations ne paraissent pas avoir frappé les voyageurs qui ont visité l'Océanie, et qui ont, par leurs écrits ou leurs instigations, entraîné la France dans des entreprises, dont l'issue ne pouvait être qu'inutilement coûteuse. Ils ont peu recherché, ou mal saisi les seules raisons qui puissent légitimer nos tentatives d'envahissement ; savoir : l'activité de notre marine et le développement de notre commerce, et ils se sont laissé égarer par des vues purement militaires, et, par suite, complètement inefficaces. Ils n'ont vu, dans nos possessions des îles Marquises, qu'une position maritime qu'ils demandaient de rattacher, d'un côté à la France, par un poste établi dans le détroit de Magellan, et de l'autre, à nos colonies de la mer des Indes, par une série de points qu'ils voulaient occuper sur la longue ligne qui sépare Tahiti de l'île de la Réunion (1).

(1) On compte environ : 1° de France au détroit de Magellan, 2,500 lieues ; 2° du détroit de Magellan à Tahiti, 1,800 lieues ; 3° de Tahiti à l'île de la Réunion, près de 3,000 lieues. Et l'on parlait de relier de pareilles distances ! Comment ? Et pourquoi ?

Nous ne répondrions pas à cette prétention, si nous ne l'avions vu quelquefois accueilli par divers officiers, et si on n'avait pas annoncé l'occupation des Marquises, comme un commencement d'exécution donné à ce projet.

L'impossibilité d'un pareil projet, la faiblesse des considérations purement militaires sont faciles à mettre au jour ; en le faisant, nous en retirerons l'avantage de mieux comprendre la nature et la valeur des établissements maritimes du genre de ceux qui nous occupent.

Au point de vue définitif, rien de plus illusoire que cette protection réciproque, que l'on prétend trouver dans ces postes séparés par des distances considérables. Car, en faisant abstraction des distances exorbitantes, folles qu'un pareil projet coûterait à la France pour sa réalisation, il est facile de voir qu'il ne conduirait à aucun résultat.

D'abord, tout navire, parti de France, en destination pour l'Océanie, qui voudra se dérober aux regards et aux poursuites de nos ennemis, atteindra plus sûrement son but, en s'engageant dans les mers spacieuses et orageuses du cap Horn, qu'en cherchant le passage par un détroit long, difficile, dont l'entrée est sous la surveillance de l'Angleterre établie aux Malouines. Un établissement, jeté sur les côtes de Magellan, ne peut donc garantir en rien notre arrivée dans l'océan Pacifique (1).

Les communications que l'on fait valoir pour relier ces différents postes, ne sont ni plus réelles, ni mieux assurées. Oserait-on demander à la France, si pauvre en marine, de sacrifier encore quelques navires occupés à visiter continuellement ces divers points isolés, et perdus au milieu des mers ? Et quand elle aurait la simplicité d'accéder à ces vues, comment en maintiendrait-elle l'exécution pendant les jours de dangers, c'est-à-dire aux seules époques pendant lesquelles elles présenteraient une apparence d'utilité ? Il serait d'autant plus facile à notre ennemie de détruire ces forces volantes, que leur marche serait tracée, leurs repaires connus, qu'elles seraient elles-mêmes plus éparses, et par conséquent plus faibles. Mieux vaut certainement ne posséder qu'un point (2), pour y concentrer toutes nos ressources, y rassembler et préparer tous les moyens d'attaque et de défense. A des distances aussi grandes, il sera toujours plus facile de protéger et de conserver une bonne position maritime, que d'en soutenir dix également bonnes ; et, si celles-ci sont faibles, elles n'offriront jamais plus d'abri sûr qu'une seule de la même espèce. La comparaison que l'on a faite à ce sujet, avec les lignes de défense établies sur nos frontières, n'est nullement applicable aux établissements maritimes. Il est certain qu'un simple fort isolé sera facilement cerné, comprimé et réduit par des ennemis en force ; que dix forts bien situés, se flanquant réciproquement à bonne portée, présenteront un obstacle bien autrement puissant : que si en les suppose

(1) On sait d'ailleurs que la république du Chili, a pris possession du Port-Famine ; quoiqu'elle ait eu beaucoup plus de raisons que nous de s'étendre jusque là, il est douteux qu'elle en tire jamais un parti avantageux.

(2) J'entends parler de ces points qui n'ont d'importance, que celle que l'on attache à un poste militaire, ainsi qu'on les a désignés.

convenablement placés autour d'une ville fortifiée, et bien approvisionnée, ils pourront défier longtemps les efforts d'une armée considérable. Mais dispersez ces dix forts dans une contrée étrangère, à de grandes distances l'un de l'autre ; quel secours se procureront-ils ?

Toutes ces positions, prises sur des îles séparées par plusieurs centaines de lieues, ne donneront pas un appui mutuel plus vrai.

Il est inutile, je crois, d'insister davantage sur l'importance de ces lignes soi-disant militaires, dans la construction desquelles on a eu le tort d'entrer, si l'occupation des Marquises a dépendu d'un pareil plan. Quoi qu'il en soit, une dernière idée se rattache à la possession du Nu-Hiva, et empêche peut-être le gouvernement de rappeler les derniers français qui y témoignent de nos prétentions peu réfléchies. On dit de ce point, qu'il présente une bonne position, un bon poste militaire. Il sera aisé de reconnaître que cette opinion n'est pas plus fondée que celle qui se rapporte aux lignes militaires. En général, un établissement français dans l'Océanie, qui n'aurait d'autre but que de devenir un bon poste militaire, dénoterait, à mes yeux, une pitoyable conception sans portée, et une véritable utopie.

Il serait sans portée, parce qu'il ne viendrait pas au secours de nos premiers et plus urgents besoins ; et qu'il ne réaliserait aucun bénéfice pour le pays.

Il serait une utopie, parce qu'un établissement purement militaire ne peut-être maintenu en tout temps, à cinq mille lieues de la France. D'abord, pendant la paix, quel intérêt aurions-nous à implanter sur ces terres lointaines nos soldats et le pavillon tricolore ? Nos navires n'en circuleront pas plus à l'aise. Mais pendant la guerre, ce poste ne sera pas tenable. Admettons, en effet, qu'il ait été établi sur une île que la nature a défendue par des obstacles terribles, et que les travaux de l'art ont rendue inattaquable. Si nous n'y avons pas appelé le travail, qui pourvoit aux besoins de la société, si nous n'y avons pas fait germer les biens qui éloignent la dépendance complète et la misère, si nous n'avons pas demandé ces ressources au commerce, et à la terre les aliments nécessaires à la vie ; que deviendrons nous dans notre position inexpugnable, lorsque la guerre se présentera devant nous, non, pour se heurter contre des rochers inaccessibles, mais pour nous cerner, intercepter nos communications, ce qui sera facile à notre ennemi, nous réduire à nos provisions limitées, et nous faire voir, chaque jour de plus près, la famine imminente, sans nous laisser le choix entre la destruction par le fer, et la destruction par la faim ? Autant vaudrait avoir élevé une forteresse au milieu des déserts de la Sibérie, et y confier à une brave garnison la mission d'y défendre le drapeau de la France contre les Russes ennemis.

Nous ne nous serions pas étendu sur des considérations aussi simples, si l'expérience ne nous avait appris, au préjudice de nos intérêts, qu'elles avaient échappé aux hommes qui ont dirigé de ce côté les vues du pays. Ne s'est-on pas

fait un titre de gloire de conquêtes payées à prix d'argent, interdites et perdues en temps de guerre, inutiles en temps de paix au commerce qui n'y trouve ni produits, ni débouchés, onéreuses au pays qui est obligé de leur fournir des approvisionnements de toute nature ? C'était pour des exploits de ce genre qu'une expédition quittait nos ports, en 1843, et allait prendre possession de l'archipel des îles Marquises. Rien n'avait été épargné : sous le commandement d'un officier renommé, une division navale transportait un bataillon d'infanterie, un nombreux personnel, un matériel considérable et de grandes ressources en tout genre. Ces richesses devaient être jetées sur les îles de Nu-Hiva, Vai-Tahu, etc., îles de peu d'étendue, sauvages, abruptes, n'offrant de parties cultivables et habitables que des vallées peu profondes, disposées sur le pourtour des terres, et qui eussent à peine suffi à nourrir la population civile appelée par notre présence, nos travaux et nos besoins. A ces hauts faits célébrés avant le départ, un capitaine de navire de guerre ajoutait la gloire d'établir la suzeraineté de la France sur l'archipel des Gambiers, groupe de quatre îlots sans valeur. On avait même parlé de comprendre dans notre domination l'archipel Pomotou, vaste assemblage d'îles formées, presque toutes, de rochers madréporiques, à fleur d'eau, et sur lesquels le temps et la nature puissante n'ont pu faire naître que des cocotiers. De ce fastueux étalage de terres promises à un avenir brillant, Nu-Hiva reste, dernier monument d'irréflexion, de légèreté et de prodigalité. Espérons qu'il disparaîtra bientôt, comme Vai-Tahu a disparu, et que l'expérience au moins nous aura servi à méditer nos projets avant d'en entreprendre l'exécution.

Ce n'est pas que nous regardions comme impossible de tirer, dans l'avenir, un parti faible, sans doute, mais encore avantageux, de toutes ces îles qui, sans valeur par elles-mêmes, pourraient, en se rattachant à un établissement sérieux, coopérer à sa prospérité. Nous les condamnons principalement pour le but militaire qu'on leur a assigné, et qui est le seul que paraissent avoir recherché les deux officiers que le gouvernement a placés successivement à la tête de nos possessions océaniques. Ni l'un ni l'autre n'est entré dans la voie qui pouvait seule conduire au succès de notre entreprise. Que l'on accuse l'un de s'être laissé aller à un entraînement personnel et ambitieux, et l'autre d'avoir introduit un arbitraire fâcheux dans les affaires du gouvernement, tous deux ont vu, dans leur mission, le même résultat ; tous deux ont obtenu le même résultat ; savoir : de constituer nos établissements en postes militaires, à peu près étrangers à tous autres intérêts. Aussi, nous en appellerons au témoignage de tous ceux qui ont visité ces établissements depuis notre occupation, et nous leur demanderons combien de temps ils pourraient résister tels qu'on nous les a faits, si une guerre était déclarée entre la France et l'Angleterre.

Quelques mois, si nos magasins étaient remplis ; quelques jours, s'ils étaient pris au dépourvu. Compter sur un ravitaillement, lorsque notre ennemie voudra s'y opposer, est une chimère. L'expérience nous a assez appris que, dans des temps semblables, la métropole a trop à lutter contre les embarras qui l'assiègent pour aller porter un secours efficace à cinq mille lieues de ses frontières. Il est bon, à ce sujet, de se rappeler la conduite que le gouvernement français, sous l'empire, fut obligé de tenir à l'égard de nos Antilles qui ne sont séparées de nos ports que par une traversée de vingt-cinq jours. En 1814, sous le ministère Malouet, qui avait longtemps été employé dans nos colonies, il fut décidé que, jusque dans des temps plus heureux, ces établissements se suffiraient à eux-mêmes. Du reste, Cayenne, alors réputée la plus pauvre de nos possessions extérieures, pourvut, pendant plusieurs années, à toutes ses dépenses.

Concluons donc, en nous appuyant sur la raison et l'expérience, que les intérêts militaires eux-mêmes ne sauraient être garantis sans le développement préalable ou simultané du commerce et de l'agriculture ; concluons qu'une simple rade, commandée par le chef d'une division navale, ne nous sera d'aucune utilité, si elle n'abrite pas l'industrie d'une colonie florissante. Un établissement ne deviendra jamais qu'une colonie stérile et coûteuse, s'il n'est fondé dans une position favorable et dans des conditions de progrès et de développement.

Sa position géographique, lorsqu'elle est laissée à une décision libre, mérite de sérieuses considérations ; car, souvent, le succès de l'entreprise y est attaché. Mais il arrive rarement qu'il en soit ainsi, et des circonstances particulières ont souvent déterminé l'occupation d'un point de préférence à d'autres qui eussent mieux répondu aux vues générales d'utilité, sans blesser les règles de la justice et les droits des gens. Alors il n'en reste pas moins à étudier les conséquences qui résultent, pour un pays, de sa situation dans le monde, et à rechercher tous les avantages que l'on peut en tirer par une conduite sage et calculée d'après ces données.

En examinant, sous ce point de vue, l'archipel des îles de la Société et principalement Tahiti, siège de notre gouvernement, nous en déduirions des remarques susceptibles d'une utile application.

Nous n'oublierons pas que nous ne pouvons nous contenter d'une position, et que, pour fonder un établissement durable, nous ne devons le chercher que sur une terre qui, par l'étendue, la fertilité et les productions de son sol, ouvrira carrière aux entreprises, éveillera l'amour du gain, attirera les capitaux et les travailleurs sans lesquels il n'y a pas de prospérité possible. A cette condition, la métropole pourra s'engager dans les frais d'installation ; et elle devra s'imposer des sacrifices proportionnés au résultat qu'elle attend ; car on sait que toute colonie coûte beaucoup de dépenses qui croissent encore en raison de l'éloignement de la mère-patrie, des moyens d'action, des garanties de

développement et de sécurité que nécessitent son établissement et sa conservation.

Cette question d'argent est aussi délicate qu'elle est importante ; car, si, d'un côté, on ne peut rien tenter de sérieux sans frais, d'un autre côté, on a généralement mauvaise grâce à s'adresser à la bourse du pays, qui préfère souvent celui qui, lui demandant moins, n'aboutit à rien à celui qui, avec plus d'argent, gaspille moins et obtient d'heureux résultats. L'argent qu'on donne actuellement laisse plus de regrets que n'offre de consolations la perspective de bénéfices lointains et toujours enveloppés d'une incertitude plus ou moins grande. Cette inquiétude, du reste, est naturelle, elle est légitime, surtout quand il s'agit de l'Océanie et qu'on songe aux énormes dépenses qui y ont été jetées sans but, sans avoir laissé les traces de leur passage (1). Le pays est en droit d'écouter sa juste susceptibilité et de demander des comptes rigoureux à ceux qui disposent d'une partie de sa fortune dans ces contrées soustraites, par leur éloignement, du contrôle public et journalier ; mais, en même temps qu'il est sévère, il doit être juste et éclairé et élever ses efforts pécuniaires à la hauteur des intérêts engagés dans une entreprise utile à la France.

En étudiant en détail le budget affecté à nos établissements de l'Océanie, nous reconnâtrons quelques modifications faciles à introduire, et qui, sans augmenter le fardeau des dépenses, nous permettront de venir en aide aux intérêts les plus sérieux de la colonie.

Nous avons déjà reconnu les branches importantes de notre commerce, qui demandent à être encouragées, secourues et développées dans les mers du Sud. Il faut que nos tentatives de colonisation soient faites aussi dans le but de subvenir à ces besoins. Mais nous ne pourrions, dès à présent, exposer l'examen des moyens à employer pour atteindre ce but, sans nous jeter dans des considérations générales, dénuées d'application immédiate, et nécessairement difficiles ; car ces moyens ne dépendent pas seulement de la bonne volonté du pays à s'imposer les sacrifices exigés par son entreprise ; ils tiennent aussi à la nature de la terre sur laquelle nous sommes établis, à sa position, à son étendue, à sa valeur actuelle, comme à sa valeur possible dans l'avenir, et à beaucoup d'autres sujets que l'on ne peut peser d'une manière absolue, et qu'il faut connaître avec précision si on ne veut pas s'aventurer dans un sentier où les illusions sont faciles et les déceptions coûteuses. Nous avons donc réservé ces recherches pour le moment où nous aurons fait connaître nos établissements de l'Océanie, sous le point de vue qui se rapporte à notre sujet, et elles donneront la solution de la question que nous nous sommes proposée.

De ces établissements nous n'étudierons que celui qui nous paraît encore susceptible d'exciter la sollicitude de la France, par le sang qu'il lui a coûté, les

(1) On ne peut pas évaluer à moins de vingt millions le montant de toutes les dépenses, faites depuis huit ans, dans nos divers établissements de l'Océanie.

richesses qu'elle y a déposées sans résultat obtenu jusqu'à ce jour, et par les intérêts politiques et commerciaux qui y sont engagés. Notre position, à Tahiti, est d'ailleurs la seule dont on puisse tirer un parti.

Tahiti, placée sous le protectorat de la France, peut-elle être traitée comme une colonie Française ? Cette objection a souvent été posée, quelquefois résolue d'une manière peu conforme à nos intérêts, et peut-être peu comprise au point de vue même de la justice. Il est bon d'y répondre, avant de nous engager plus loin, afin de bien connaître jusqu'où peut s'étendre notre action.

Comme protecteurs, nous avons des droits et des devoirs :

1° avec les étrangers ; de toutes les nations ; 2° avec les indigènes.

Avec les étrangers, nos droits sont ceux-là mêmes que confère la possession. Le protecteur est substitué en lieu et place de celui qu'il protège, et qui, en retour de la sécurité qu'il reçoit, lui délègue ses droits propres à l'égard de tous ceux sur lesquels il s'est reconnu impuissant à agir. Limiter son autorité, dans ce cas, serait limiter celle qu'avait le propriétaire du sol, et qu'il a déposée en des mains plus fermes. Aussi, personne n'y a songé ; et les Anglais, qui ont jeté tant d'entraves dans notre gouvernement de Tahiti, n'ont jamais mis en doute notre autorité absolue sur leurs résidents de Tahiti. N'agissent-ils pas ainsi dans toutes les terres qu'ils couvrent de leur protection ?

Avec les indigènes, nous avons des devoirs à observer et des droits à maintenir. Simples protecteurs, nous devons respecter leur liberté, leurs lois et leur religion. Il nous est interdit d'imposer un sol qui n'appartient pas à la France, et de soumettre des hommes indépendants aux exigences de nos coutumes et aux formalités de notre administration. Mais nous avons le droit, le devoir d'exercer, sur nos pupilles, l'influence de la force réservée, de l'expérience et des lumières. Rester étranger à la confection de leurs lois serait, de notre part, une indifférence coupable ; l'autorité, morale que nous laisserions échapper serait bientôt recueillie et exercée, à notre détriment, par les étrangers qui s'en étaient emparés, sans titre officiel, avant notre arrivée. Nos efforts seront légitimes quand ils tendront à leur faire secouer les vices de la barbarie, les honteuses habitudes de l'ivrognerie, de la débauche et de la corruption ; à les initier, sans brusquerie, sans violence, aux bienfaits de l'éducation ; à leur inspirer l'amour du progrès, à les amener, par l'exemple, au travail qui développe l'homme et agrandit les idées ; à leur faire voir la France, non seulement comme une puissante souveraine, mais, surtout, comme une mère bienfaisante occupée de leur bonheur.

En les attachant à nous par des bienfaits, et les liant par la reconnaissance, nous ne devons pas négliger les intérêts de notre pays, et le but que nous poursuivons. Leur bien et le nôtre ne sont pas incompatibles, ils ne sauraient être exclusifs. Servir utilement Tahiti sera servir la France ! Il entré donc dans nos

droits, comme dans nos devoirs, de coopérer à la prospérité de ce pays, par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, de faire exécuter tous les travaux que réclament le bon ordre, l'utilité générale et la sécurité garantie à tous ; d'appeler l'industrie, de favoriser le commerce, de développer l'agriculture. Qu'avons-nous besoin de plus pour arriver au but que nous nous sommes proposé ? Soyons justes, fermes et éclairés, et qui pourra jamais nous blâmer de faire, d'un pays sauvage et inculte, une terre civilisée, riche et florissante ?

--- 0)- 0 -(0 ---

CHAPITRE III

Tahiti avant notre arrivée

Etendue du Protectorat français. — Position géographique de Tahiti. — Topographie.
Route de communication. — Culture des terres. — Introductions du Tabac, du Sucre,
du Coton, du Café. — Population ancienne, actuelle.
Caractère du Tahitien. — La Reine Pomaré.
— Ile de Mooréa. —

ÉTENDUE DU PROTECTORAT

Le protectorat français comprend Tahiti et l'île de Mooréa, désignée souvent par les missionnaires anglais sous le nom de d'Eiméo et qui en est séparée par un canal qui a environ seize milles de largeur. Il s'étend aussi, suivant M. le gouverneur Lavaud, sur l'archipel Pomotou qui, de tout temps, a reconnu la souveraineté de Pomaré et dont plusieurs îles ont demandé et reçu, à la fin de la guerre, un drapeau des mains de notre gouvernement. Des liens de même nature unissaient, à Tahiti, le groupe entier des îles de la Société ; on sait qu'un traité, conclu en 1847 entre les ministres de France et d'Angleterre, a reconnu et garanti l'indépendance complète des îles situées sous le vent de Tahiti. Ces îles sont : Maupiti, Bora-Bora, Raiatéa et Wahine, trop célèbre par nos infructueuses tentatives.

POSITION GÉOGRAPHIQUE

La position géographique de Tahiti est heureuse sous plusieurs points de vue.

Tout porte à croire que les relations entre le continent américain et celui de la Nouvelle-Hollande prendront, de jour en jour, plus d'accroissement, et qu'elles acquerront une grande importance si le percement de l'isthme de Panama est amené à une heureuse fin et procure une ligne abrégée aux envois d'Europe pour ces lointaines contrées. Tahiti est un intermédiaire obligé entre ces parties du monde que séparent deux mille cinq cents lieues de mer. Elle profilera de l'extension du commerce du Chili et du Pérou avec l'Inde et la Chine. Elle peut donner aux navires baleiniers des commodités qu'ils trouveraient difficilement ailleurs. Voisine de plusieurs lieux de pêche, elle est à portée de presque tous. On y arrive et on en sort dans toutes les saisons. Se trouver sur toutes les grandes routes du commerce, donner accès et refuge à tous les navires, ce sont là évidemment les premières conditions d'une bonne position maritime.

Suzeraine reconnue de cette multitude d'îles renfermées dans l'archipel Pomotou, elle peut profiter et elle a profité de leurs richesses dans la nacre et les perles. Arbitre également acceptée par les îles placées sous le vent de sa position, plus riche, plus fertile et plus étendue que celles-ci, elle a reçu à diverses époques le tribut de leurs produits, et il est permis d'espérer, en s'appuyant sur l'expérience, qu'une forte impulsion imprimée par nos efforts ne arrêtera pas à ses rivages et ira développer, dans ses terres voisines, les germes de prospérité qui y sont renfermés, y fera naître et encouragera l'esprit d'entreprise, en montrant un but au travail et aux productions des débouchés certains. C'est là le seul genre de suprématie que Tahiti doit exercer désormais sur ces parties d'elle-même qui lui ont été ravies, suprématie qui, avec moins de frais, lui rapportera un profit plus certain que celui de la force.

TOPOGRAPHIE

La topographie de Tahiti a été souvent décrite au point de vue séduisant et pittoresque. Les voyageurs ont voulu nous associer aux sensations qu'ils éprouvaient à la vue des spectacles offerts aux yeux par une nature puissante. Ils ont décrit les sites remarquables des vallées, l'aspect imposant et grandiose des montagnes qui les décrivent, et en varient le parcours, la hauteur effrayante des cascades dont les eaux précipitées vont arroser des plaines fertiles et l'originalité de ce lac perché à cinq cents mètres au-dessus du niveau de la mer.

Nous n'apporterons pas sur ce sujet notre tribut de descriptions enthousiastes.

Tahiti semble formée par la réunion de deux îles de figures circulaires et de diamètres différents, communiquant entre, elles par un isthme qui a à peine un mille de largeur. Dans la plus grande partie de son contour varié, elle est séparée de la haute mer par une ceinture de récifs coupée en différents endroits par des ouvertures appelées *passes*, et qui offrent sur plusieurs points des accès faciles

dans les baies larges et abritées. Au vent et sous le vent de l'île, il existe plusieurs ports formés de cette manière.

L'intérieur est occupé par des montagnes dont la hauteur s'élève à plus de deux mille mètres, dont les artères multipliées et diversifiées à l'infini, s'étendent, en s'abaissant, sur plus des cinq sixièmes de la superficie des terres, tantôt viennent aboutir à la mer, et plus ordinairement laissent, entre leurs pieds et le rivage, une plaine plus ou moins étendue, mais toujours riche, féconde et luxuriante de végétation. Dans quelques endroits, et principalement vers la jonction des deux terres (isthme de Taravoo), nous avons remarqué des marais et des plaines, dont une portion a été convertie, par les Français, en pâturage pour les troupeaux trop peu nombreux que l'on a fait venir de l'extérieur.

ROUTE DE COMMUNICATION

Une route, appelée par les indigènes *bromu* (de l'anglais brom-road), établit les communications entre les villages parsemés sur le bord de l'Océan. Elle a à peu près la largeur de nos routes communales (huit mètres), mais son entretien est très-défectueux. Elle est souvent interrompue par des ruisseaux sans pont, des portions marécageuses non comblées, des escarpements trop raides et d'autres obstacles que la paresse des Indiens n'a pas cherché à aplanir ou à faire disparaître. Les travaux qui s'y rapportent, étant imposés comme châtiment, n'avancent ordinairement que par petites parties, et l'absence de délinquants amène naturellement l'abandon et la perte des routes.

CULTURE DES TERRES

La culture des terres, quoique encouragée à diverses époques, n'a jamais été en rapport avec l'étendue et la population de l'île ; la guerre que les Français apportaient avec eux l'avait momentanément ruinée. Grâce aux assurances de paix et de tranquillité répandues par le gouvernement et à la puissante fertilité du sol, elle s'est relevée sensiblement et a reçu une amélioration notable dans plusieurs parties de l'île. L'arrêté par lequel il a été interdit de laisser les animaux courir sur la voie publique a beaucoup aidé à la reprise et au développement du travail de la terre. Chaque indien s'est vu par là dans la nécessité d'entourer sa chaumière et sa propriété. En séparant plus nettement son petit domaine des voisins, en le considérant dans ses nouvelles clôtures, on eût dit qu'il comprenait mieux la réalité de sa possession et y prenait un nouvel attachement, ou bien que le travail ainsi circonscrit cessait d'effrayer ses forces et d'effaroucher son courage douteux. Il y jeta des ananas, planta des bananiers, cultiva, pour lui et pour d'autres, la patate, la tara, les ignames et d'autres espèces de légumes. Il y a loin de là à ce que l'on est en droit d'attendre et d'obtenir, mais le résultat est bon à constater, parce qu'il permet d'en espérer de plus importants.

Cette question de la culture des terres, tant pour son état actuel que pour sa valeur passée ou future, nous paraît être la plus importante de celles qui se présentent dans le gouvernement de cette colonie, et il est à regretter qu'elle n'ait pas été considérée comme la partie essentielle du travail qui a été entrepris en février 1848, et qui nous a donné le premier recensement fait par nous et le plus exact de ceux qu'on a tentés dans l'île. Il eut été à désirer que les officiers qui ont prêté leur concours à cette œuvre reçussent pour mission, non-seulement d'établir les statistiques partielles des hommes et des animaux, mais aussi d'indiquer la nature et l'étendue des cultures faites par les Indiens et les étrangers, de déterminer la valeur approchée des terrains cultivables et d'accompagner ces données d'un rapport explicatif. Un tableau, construit sur ces bases, eut donné au gouvernement une idée exacte de la valeur réelle et possible de cet établissement, et permettrait aux spéculateurs de fonder leurs calculs sur des renseignements certains.

Nous croyons qu'un coup-d'œil rétrospectif, sur diverses tentatives faites à des époques antérieures à notre occupation, sera utile pour faire connaître les ressources du sol et la nature des productions, tant à Tahiti que dans les îles de la Société qui en dépendaient.

TABACS

Le tabac fut introduit dans cet archipel par Cook, le célèbre navigateur anglais. Les indigènes, qui en aiment l'usage, en plantèrent d'abord pour eux-mêmes de petites quantités, puis, instruits par les missionnaires dans la manière de le préparer, ils établirent sa culture sur une plus grande échelle et expédièrent quelques envois dans les Nouvelles Galles du sud. Les Anglais étant parvenus à se procurer cette plante dans leur colonie frappèrent les tabacs étrangers d'un droit considérable ; les missionnaires, au lieu de chercher ailleurs un écoulement favorable, laissèrent tomber et mourir cette industrie naissante dont les produits étaient déjà recherchés.

CANNES A SUCRE

En 1818, un industriel anglais, M. Gyles, vint à Tahiti, à l'appel des missionnaires, souverains reconnus dans ces îles qu'ils avaient converties au christianisme ; et il éleva à Mooréa un appareil pour la fabrication du sucre. De vastes terrains furent enclos, et reçurent des cannes qu'ils développèrent avec force, et qui donnèrent d'excellents produits. Cet exemple fut suivi aux Iles-sous-le-Vent, et des différents points de l'archipel on envoyait les cannes à la nouvelle fabrique. Le succès même tua l'entreprise, on fit craindre à Pomaré (le père de la reine actuelle) que les Européens, attirés par cette source de richesses, n'envahissent son petit royaume, pour l'assujettir à des lois étrangères ; les

missionnaires comprirent cette crainte ou parurent y céder. M. Gyles dut quitter l'archipel de la Société, deux ans après son arrivée.

D'autres essais du même genre furent renouvelés plus tard à Tahiti, sous le règne de Pomaré-Vahiné I^{re} (la reine actuelle), et peu de temps avant l'arrivée des Français. Le manque des capitaux, l'insuffisance des moyens employés, la pénurie des bras, le défaut de garanties dans les spéculateurs, la désorganisation et la faiblesse du pouvoir existant, tout concourait à faire craindre pour ces tentatives nouvelles, la malheureuse issue des premières. Nous sommes arrivés ; nous avons précipité les événements et hâté la chute de celles qui se soutenaient encore.

DU COTON

Les missionnaires avaient, également confié au sol de ces îles la graine du coton, qui y croît avec une facilité et une rapidité merveilleuses. Deux artisans, pourvus des instruments nécessaires, furent mandés de l'Angleterre, afin d'instruire les indigènes dans l'art, de tisser et de filer le coton. Une petite manufacture fut installée à Tahiti. On arriva à faire fabriquer aux indigènes les étoffes qui leur servaient de vêtement. Mais les mêmes craintes qui, faisant trembler Pomaré pour l'indépendance de son pays, l'avaient amené à éloigner M. Gyles, le poussèrent à entraver cette nouvelle industrie ; il la relégua, à Mooréa, où elle tomba insensiblement dans l'oubli et l'abandon. Néanmoins le coton entra encore, pendant quelque temps, dans les moyens d'échange avec les baleiniers qui fréquentaient ces îles.

DU CAFÉ

Deux plantations de café ont échappé à toutes les causes de ruine que la guerre avait substituées aux embarras d'un gouvernement faible et chancelant. L'une occupe un vaste emplacement dans le district de Papara, et appartient à M. Salmon, anglais établi à Tahiti, et marié à une parente de la reine Pomaré ; l'autre, située dans le district de Faaa, commencée par un de nos compatriotes, est encore aujourd'hui dans les mains d'un Français qui, malgré un travail courageux, s'est vu souvent dans la nécessité d'abandonner, faute de bras, la meilleure partie de sa récolte. Le planteur anglais n'a pas toujours été plus heureux. Ces cafés, qui ont déjà été employés dans les consommations de la colonie, sont réputés de qualité supérieure, et il en a été envoyé quelques échantillons en France.

INDIGO

On ne s'est pas occupé d'une manière particulière de la culture de l'indigo ; mais il réussit très-bien à Tahiti, et ne le cède pas en qualité à celui des

meilleures colonies, d'après l'avis de quelques connaisseurs. D'ailleurs, tout porte à croire que cette île fournirait également la plupart des productions que l'on trouve dans les régions intertropicales ; il est à regretter que l'on n'ait pas fait jusqu'ici un plus grand nombre d'essais.

BOIS

L'archipel des îles de la Société renferme un assez grand nombre de bois, qui peuvent être utilement employés dans les ornements de la menuiserie et de l'ébénisterie ; je citerai entre autres, le pandanus, le tamanou, le sandal, le cocotier et le bois de rose. Il est moins riche en bois propres aux constructions. Les plus en usage sont le mayoré, le bouraou, le mapé, l'evit et le tamanou. Aucun d'eux ne peut fournir de ces grandes pièces de charpente employées dans les bâtiments de quelque importance, et principalement dans les constructions navales. Tous d'ailleurs présentent des défauts qui en limitent l'emploi, et rendront toujours Tahiti tributaire de la Nouvelle-Zélande. Ainsi, le tamanou, que l'on préfère généralement, a une densité presque égale à celle de l'eau, il est sans élasticité et sans flexion, très-difficile à travailler, et possède rarement en longueur des dimensions plus grandes que quatre à cinq mètres ; dans ces limites il portera souvent quarante et cinquante centimètres d'équarrissage. Il a, plus que tous les autres, l'avantage de se conserver très-bien dans l'eau, et d'être susceptible d'une longue durée, quand il n'est pas exposé à l'air, à la variation des saisons. L'evit et le mayoré, dans lesquels les Indiens taillent leurs pirogues, peuvent donner des poutres de dix mètres de longueur, mais ils se détériorent trop vite pour qu'on les emploie dans des constructions durables.

ÉCHANGES

Les matières qui entraient plus spécialement dans le commerce propre de Tahiti lequel, avant notre arrivée, était principalement un commerce d'échange, consistaient en sucre, huile de coco, nacre et arowroot pour la faible exportation qui avait lieu en cochons, volailles, patates, taro et autres légumes pour les approvisionnements des navires baleiniers. Un petit cabotage s'exerçait avec les îles voisines, et procurait de l'écoulement aux articles manufacturés d'Europe, dont le dépôt était à Tahiti.

POPULATION

La population de Tahiti a été portée, par les premiers navigateurs, à des chiffres très-élevés, et évidemment empreints d'exagération. Cook évaluait cette population à 100,000 âmes, et Forster, dans une approximation dont il donne le détail l'a fait monter jusqu'à 145,000. On doit ajouter peu de foi dans leurs calculs, fondés principalement sur la quantité de pirogues de guerre qu'ils virent

réunies, et sur le nombre d'hommes qui les servaient ; néanmoins ils prouvent, et l'avis des plus anciens missionnaires est à l'appui de cette opinion, que l'île renfermait alors une population considérable qui a été réduite, en peu de temps, d'une manière effrayante. On cherche les causes de cette dépopulation sans exemple dans les guerres sanglantes qu'ils se livrèrent, et les émigrations qui en furent la suite, dans l'usage fréquent des sacrifices humains, et l'habitude effrénée de l'ivrognerie et du libertinage. Un recensement tenté en 1829 par les missionnaires anglais n'accuse que sept mille habitants à Tahiti. La difficulté de l'entreprise dans un pays où manque tout registre civil, et où les naturels sont continuellement disséminés et errants, et les moyens douteux dont on disposait ne permettaient pas d'arriver à une évaluation très-exacte. Mais si on la compare avec le résultat obtenu en 1848, et sur lequel on doit s'appuyer, on reconnaîtra qu'ils ne se sont pas beaucoup écartés de la vérité, et d'un autre côté, que la dépopulation s'est arrêtée pendant cette période, si toutefois il n'y a pas eu augmentation dans le chiffre des habitants. Le tableau qui a été dressé sous l'administration de M. Lavaud, et dont nous avons extrait celui que nous indiquons à côté, fait voir que les étrangers se sont établis dans presque toutes les parties de l'île : le caractère facile, liant, hospitalier des indigènes permet d'espérer que ce mélange deviendra encore plus étendu et plus intime.

Les renseignements nous ont manqué pour compléter ce tableau. Nous n'avons pu y indiquer le chiffre des bœufs et des vaches, quoique nous sachions, pour l'avoir vu, que des Indiens possèdent des bêtes à cornes, en très-petit nombre, il est vrai. On sait également que les montagnes en renferment à l'état sauvage ; mais il est difficile de baser sur ces données, un calcul tant soit peu exact. Les cochons principalement se trouvaient dans l'île en très-grande quantité. Un négociant anglais, M. Salmon, en possédait un troupeau assez considérable pour suffire à l'alimentation du personnel de la colonie.

La guerre a tout détruit, mais la fécondité de ces bestiaux est telle, à Tahiti, qu'il suffirait d'un petit nombre d'années non-seulement pour réparer ces désastres, mais même pour rendre, sur ce point, le pays plus riche qu'il n'a jamais été.

Voilà Tahiti dans ses produits naturels que n'ont pas cherché à étendre, ou que n'ont su développer le travail persévérant ni l'esprit d'entreprise ou de spéculation. Un mot sur les habitants et nous aurons une idée du pays lui-même, en dehors de notre influence, de nos travaux, de nos principes d'ordre, qui ont été souvent des principes de désorganisation.

NOMS INDIGÈNES des districts.	NOMS vulgaires des DISTRICTS.	POPULATION.		TOTAL POUR CHAQUE DISTRICT.	CHEVAUX.	COCHONS.	VOLAILLES.	
		indi- gène.	étran- gère.					
ILE DE TAHITI. PRESQU'ILE DE TAIARAPU.	Hau Matavana.	Papéari....	302	1	303			
	Matatea.....	Mairipehe..	558	22	580			
	Atimaono.....	Papeuriri..	72	»	72			
	Papara.....	Atimaono..	814	34	848			
	Mano-rua.....	Papara....	440	8	448			
	Mano-tahi.....	Paea.....	509	12	521			
	te Fanaiahurai.	Punavia..	465	25	490			
	Paré.....	Faaa.....	1,148	296	1,444	102	834	1,045
	Arué.....	Papeété....	300	1	301	6	266	261
	Mahina.....	Arué.....	368	3	371	35	582	607
	Haururio.....	Haapapé..	255	1	256	2	38	360
	te-Eue-e-mehiti.	Papenoo..	311	6	317	5	430	436
	Tea huare.....	Tiarei....	122	»	122	15	216	148
	te Taero.....	Mahaena..	429	19	448	14	558	782
	Faahiti.....	Hitiaa....	83	13	96	13	205	296
	Anuhi.....	Faahiti....	348	7	355	5	340	289
	Hui.....	Pueu.....	461	4	465	16	273	310
	Taiarapu.....	Tautira....	156	2	158			
	Iroora.....	id.	61	»	61	14	150	169
	Hui.....	id.	425	12	437			
Taiarapu.....	Teahupoo..	»	»	»				
Matoae.....	id.	124	»	124				
Vairao.....	Matoaç....	214	2	216				
Toahotu.....	Vairao....	117	7	124				
	Toahot....							
		8. 082	475	8557				

LE TAHITIEN

Le Tahitien a la peau cuivrée, les traits réguliers, la taille élevée, le corps généralement bien fait, respirant de force et de santé. Il a-perdu insensiblement l'habitude du tatouage ; on ne retrouve guère ces insignes de la barbarie que parmi les hommes d'un certain âge, et encore ont-ils préservé leur figure de ces stigmates sauvages. Il est adroit, souple et agile pour se glisser rapide et imperceptible à travers des taillis touffus, impraticables à tout autre ; intrépide et infatigable, quand il s'agit de courir dans les mornes, de porter des poids considérables par des sentiers étroits, escarpés, bordés d'affreux précipices. C'est dans les hautes régions des montagnes qu'il va chercher le *Fehi*, sa principale nourriture, quand le mayoré fait défaut. Il en revient à pas précipités chargé d'un

lourd fardeau. L'oisiveté le reprend à sa chaumière, jusqu'au moment où les besoins de la vie lui réclament de nouvelles courses et de nouvelles fatigues.

Il n'aime pas le travail parce qu'il n'y a pas été ployé dès l'enfance, et qu'il trouvé, sans s'y livrer, dans la fertilité de sa terre, des ressources nombreuses qui lui garantissent l'existence. Il n'eut jamais été tourmenté du désir d'argent si les étrangers ne lui eussent appris, par le spectacle de la civilisation, que la société a créé mille besoins que l'on ne peut satisfaire que par les rudes labeurs du corps ou les longs travaux de l'esprit. S'il répugne à l'œuvre, il la remplit avec une activité remarquable, il dévore la tâche quand elle lui est imposée, par les lois comme châtement, par l'autorité comme devoir, ou quand il la saisit par l'appât d'un gain. Adroit et intelligent, ce n'est pas l'aptitude, mais la bonne volonté qui lui manque pour se rendre utile dans diverses professions. Il a fourni d'excellents forgerons, des menuisiers habiles et de bons charpentiers. La mer, qui enveloppe sa terre, est un élément qu'il aime, dans lequel il se trouve à l'aise, et dont les hasards plaisent à son imagination. Il est naturellement marin : aussi fournit-il des matelots à tous ces petits cotres qui font le cabotage de Tahiti aux îles voisines. Des navires, destinés à de plus grands voyages, et même des baleiniers, ont souvent trouvé à compléter leurs équipages au moyen de ces insulaires qui se jetaient sur l'Océan sans connaissance et sans réflexion. L'attachement au sol ne l'emporte pas chez lui sur sa mobilité naturelle et son désir de voir et de voyager, si singulièrement allié avec une grande paresse et une nonchalance désespérante. Le sentiment de la patrie, qui est pour nous le mobile des plus belles actions, lui est à peu près inconnu. Assez éclairé pour songer vaguement aux merveilles que renferment nos contrées européennes, il l'est trop peu pour entrevoir les mécomptes de la civilisation et apprécier les avantages réels que le ciel a départis au sol qui le nourrit. Sans doute, ce qui nous attache à la terre de nos ancêtres, c'est le travail qui l'a enrichie, le passé qui nous y rattache, les luttes qu'elle nous a coûtées ; c'est l'éducation qui développe en nous, pour elle, les plus nobles sentiments. Le Tahitien est trop peu soucieux pour étudier le passé, qu'il ne connaît qu'imparfaitement par des traditions vagues et de dates peu anciennes ; ignorant la mesure du temps, les faits ne laissent, dans son esprit, que des souvenirs bientôt confus. Il est trop peu expérimenté pour se défier de la libéralité de la nature, trop imprévoyant et trop paresseux pour lui commander par le travail. Quant à son éducation, les missionnaires anglais, ses professeurs et maîtres, ne lui ont fait sentir que sa petitesse, et n'ont voulu exciter en lui que la crainte et l'estime pour eux, l'amour et l'admiration pour une nation étrangère. Aussi, le désir de l'indépendance le céderait chez lui à l'ennui de quelques privations. Nous avons entendu des Tahitiens nous avouer qu'ils avaient été si malheureux dans la guerre, par la pénurie des vivres, leurs inquiétudes continuelles et leurs fatigues de chaque jour, qu'ils préféreraient

abandonner leur île à des oppresseurs que de s'exposer, de nouveau, aux rigueurs d'un sort pareil.

Des hommes chez lesquels on a abaissé le sentiment de la valeur personnelle, qui n'ont pas plus appris à redouter les excès de despotisme qu'à apprécier les avantages de la liberté, sont naturellement peu susceptibles et peu disposés à affronter les dangers de la guerre. Le Tahitien n'aime pas les combats, la bravoure ne fait pas partie de son caractère. Il nous a fait la guerre, non par amour de l'indépendance, comme l'ont dit nos voisins, non pour des torts commis à son égard et à l'égard de la reine, mais parce qu'il comptait sur l'appui d'une puissante nation pour nous supplanter ; parce qu'on lui a dit que nous venions prendre ses maisons et ses terres, et (je n'oserais l'ajouter si je ne l'avais entendu de la bouche des Tahitiens eux-mêmes), que nous voulions manger leurs femmes et leurs enfants. Pendant cette guerre, il a montré du courage et de l'intrépidité dans plusieurs circonstances ; parmi nos alliés, comme parmi nos ennemis, on a souvent admiré des traits d'audace et de témérité. Mais l'ivresse, plus souvent que le cœur, engendrait ces belles actions. D'habitude il tire sur son ennemi avec précipitation, et en se cachant ; il était étonné de voir nos soldats avancer à découvert, sous les coups de la fusillade. Il fait la guerre sans principes, l'embrasse sans conviction, par ordre, par crainte ou par persuasion, mais sans haine et sans animosité ; il l'abandonne sans ressentiment. On a vu des frères rentrer naturellement dans la case commune qu'ils avaient quittée pour se battre dans des rangs opposés.

Le Tahitien est doux, d'un abord facile, d'un accueil prévenant. Sa chaumière est un asile sûr ouvert à tous les voyageurs. Il ne cherche pas à relever l'hospitalité par des démonstrations qu'on vante chez d'autres peuples, et qui semblent avoir pour but d'en exalter le prix aux yeux de ceux qui la reçoivent. Il l'exerce franchement, simplement, sans arrière-pensée, sans conscience du bien qu'il accomplit. Nous lui avons appris à la demander timidement et avec embarras : il est sur le point de comprendre, grâce à nous, que quand il donne on lui doit, au moins, de la reconnaissance. On l'accuse, dans les livres, d'être voleur ; peu de français lui reconnaîtront ce vice. Il est discret, dissimulé, menteur ; il a la plupart des défauts et des vices qu'engendrent la paresse et l'oisiveté dans une nature active et sous un ciel brûlant. Il aime les liqueurs fortes jusqu'à l'excès, non pour elles-mêmes, mais pour l'ivresse qu'elles produisent. Ainsi il préfère l'eau-de-vie au meilleur vin. Son but est de perdre un instant la raison ; il voudrait la noyer dans un trait. La danse est pour lui une occupation, un travail ; on veut la lui interdire, il va s'y livrer dans des endroits cachés, au fond des vallées qui échappent à la surveillance de l'autorité ; là, plus à l'aise, il oublie toute retenue, rejette toute pudeur et se plonge dans d'effrayantes orgies ; s'il n'a pu se procurer, pour assaisonner ces lubricités, les

liqueurs dont on lui condamne l'usage, il en fabrique sur place ; dès lors sa débauche n'a plus de bornes, il perd, avec la raison, son caractère, et il se rendra criminel.

Les missionnaires anglais, en le convertissant au christianisme, lui ont fait perdre quelques coutumes barbares ; ils n'ont su développer aucun sentiment d'amour-propre éclairé, de vertu et de grandeur. Ils lui ont conservé, ils ont accru son dévouement et sa soumission pour sa reine, son respect pour les lois et pour les chefs ; qualités qui le rendent humble souple et obéissant envers l'autorité, et qui en font un homme facile à diriger en toutes circonstances.

LA REINE POMARÉ

A la tête de ce peuple se trouve une femme que les événements ont entourée d'une célébrité contre laquelle protestent également sa personne, sa position et son caractère. Pomaré n'est pas plus la souveraine intelligente et éclairée dont les Anglais exaltaient les malheurs, qu'elle n'est la femme sauvage et dissolue que l'on dépeignait en France.

Fille du roi Pomaré qui, le premier, se convertit au christianisme et le fit adopter par la population Tahitienne ; elle fut, dès son jeune âge, confiée aux soins des missionnaires méthodistes Anglais. On sait que ces hommes étaient moins des savants et des lettrés que de simples artisans dévoués à la cause de la religion. L'éducation de la jeune princesse se ressentit de leur ignorance, quelquefois volontaire. Elle reçut, sur l'histoire et la géographie, des notions qui péchaient souvent par l'exactitude (1). Elle manqua de connaissances sérieuses, soit que ses maîtres fussent incapables de les lui donner, soit qu'il entrât dans leurs vues de ne développer ses facultés qu'avec mesure, afin de conserver, sur elle, l'ascendant de la valeur morale et de la supériorité intellectuelle, et de la maintenir dans une tutelle favorable à leur domination (2).

Appelée à régner sur son peuple, à un âge où l'expérience et la réflexion ne peuvent modérer l'entraînement des passions, elle se livra d'abord aux dérèglements et au libertinage que l'on a reprochés, de tout temps, à la

(1) Dans un livre, qui est imprimé en tahitien, et qui sert à l'instruction de la jeunesse, on voit que la France se trouve parmi les petites puissances, et égale à peine la Belgique, dont on relève, il est vrai, l'importance.

(2) Cette domination des missionnaires est réelle et absolue dans plusieurs archipels de l'Océanie. Une parole du roi de Waitou-Taki à un de nos officiers de marine dépeint à elle seule leur position dans ces îles. Cet officier causait amicalement avec le missionnaire qui lui avait prêté secours dans le travail qu'il opérait ; le roi, debout, assistant à l'entretien, et, s'étonnant de la familiarité qui y régnait, demanda à la fin à l'officier, si Louis Philippe ne se tenait pas debout, quand il était chez le missionnaire. On doit comprendre quelle fut la réponse.

Les missionnaires catholiques, aux îles Gambiers, exercent également un pouvoir absolu et sans contrôle.

population de ces îles. On vantait, en elle, le genre de beauté commune aux Tahitiennes, et qui réside principalement dans la vigueur, la régularité et le charme des formes du corps. L'âge de la dissipation et de la légèreté était passé quand les Français intervinrent dans les affaires de son petit royaume. Les navires de guerre de diverses nations fréquentaient souvent son île ; les déférences que l'on avait pour elle, les honneurs royaux qu'on lui rendait à l'envie, en même temps que les embarras dont on l'entourait, lui firent acquérir plus de retenue et de circonspection, et exaltèrent, en elle, le sentiment de sa position. Jamais, néanmoins, elle n'eut, pour des blessures faites à son amour-propre, entraîné son peuple dans une lutte funeste dont l'issue ne pouvait être douteuse. Elle fut victime des étrangers : victime des Français, dont les envoyés déployèrent quelquefois, à son égard, une brutalité intempestive ; victime des Anglais, qui grandirent nos torts, en imaginèrent de plus criants, irritèrent les blessures faites, et, surtout, promirent de les réparer d'une manière efficace.

Pomaré est actuellement âgée de trente-cinq à trente-six ans. Elle a pris un embonpoint disgracieux qui semble être, vers la maturité, l'apanage naturel des chefs aux îles de la Société. Avec les grâces de la jeunesse, elle en a abandonné les mauvais penchants, et présente aujourd'hui, à ses sujets, des exemples de moralité bien rares parmi eux. Elle aime la civilisation, la recherche et l'apprécie sans en connaître les secrets. Elle est surtout sensible à la musique, qui impressionna vivement tous les Tahitiens, et à laquelle, du reste, ils ne sont pas complètement étrangers. Elle connaît les honneurs qui sont attachés au rang suprême, et, pourvu qu'on les lui conserve, elle se montre assez indifférente à la direction des affaires, et au gouvernement de son peuple.

Épouse tranquille et sage, elle voit avec douleur la vie dérégulée de son mari, mais elle sait dévorer ses chagrins dans son intérieur. Mère tendre et affectionnée, elle suit, avec beaucoup de sollicitude, l'éducation de ses enfants ; ici, encore, nous avons à regretter l'incurie de nos gouvernants ; ce sont les missionnaires anglais qui sont chargés de faire l'éducation de ces enfants, déjà adoptés pour chefs, tant à Tahiti que dans les îles voisines. On sait pourtant que c'est à leurs mauvais conseils et à leurs perfides instigations que sont dus les malheurs qui accablèrent Pomaré et la population de Tahiti. Ne craint-on pas qu'ils n'élèvent, aujourd'hui, les enfants dans les principes qui ont égaré la mère ? Ils n'y puiseront pas, certainement, le respect du nom français.

Nous pouvons, nous devons profiter du discrédit dans lequel ils se sont placés devant les Indiens par leurs nombreux et impudents mensonges, et substituer, à leur autorité perdue, une autorité qui, n'étant pas compromise, eut relevé la morale sans toucher aux dogmes admis par les habitants. Des ministres protestants français eussent été accueillis avec faveur par la population, et par Pomaré elle-même, et, sans manquer aux égards que l'on doit aux envoyés d'une

puissance amie, ils eussent aussi bien orné le cœur et l'esprit des enfants qui sont destinés à commander à ces peuples.

MOORÉA

Je dirai peu de mots de Mooréa, qui n'est qu'une édition abrégée et embellie de la brillante Tahiti. On y remarque le même récif extérieur, des rades aussi belles et aussi tranquilles, autant de variétés dans la nature, autant de beautés dans les spectacles qu'elle offre à la vue ; la même fertilité du sol, plus de richesses, peut-être, dans les productions de toute espèce ; une population aussi bonne, aussi remarquable, mais plus avancée, plus heureuse et plus à l'aise, parce qu'elle n'a pas eu à souffrir des ravages de la guerre. Les maisons y sont mieux construites, les fruits des arbres plus abondants, et les troupeaux plus nombreux. Un négociant anglais, de Tahiti, M. Hort, y a fait, dans une vallée, un heureux essai de pâturages, dans lesquels s'engraissent bon nombre de bœufs et de vaches qui multiplient, et fourniront, plus tard, à notre colonie, de précieuses ressources.

Le recensement de 1848 a donné, pour cette île, les résultats suivants :

ILE DE MOORÉA

NOMS DES DISTRICTS.	POPULATION		TOTAL par DISTRICT.
	INDIGÈNE.	ÉTRANGÈRE.	
Papetoai.	284	40	324
Varari.	72	»	72
Marun.	142	»	142
Haapiti.	167	»	167
Teaharoa.	335	»	335
Maatea.	104	»	104
Hauni.	108	»	108
Afaréaitu.	160	»	160
TOTAL.	1, 372	40	1, 412

--- 0 - 0 - (0) ---

CHAPITRE IV

Ce que nous avons fait à Tahiti

Occupation de Tahiti par les Français. — Commerce actuel. — Etablissement français à Papeete. — Travaux entrepris sous M. Bruat. — Forts, Camps, Postes dans l'intérieur de l'île. — Travaux exécutés par M Lavaud. — Budget des Etablissements français.

OCCUPATION DE TAHITI

M. Bruat était parti de France, dans les premiers mois de l'année 1843, avec le titre de gouverneur des possessions françaises de l'Océanie qui comprenaient des portions de terrain cédées ou achetées par M. Dupetit-Thouars, et le protectorat de Tahiti, demandé par quelques chefs, signé par Pomaré et accepté par le Gouvernement français. En touchant à Nu-Hiva, M. Bruat reconnut avec peine la petitesse de l'entreprise et la vanité de la mission qu'on lui avait confiée. Il vint à Tahiti pour établir M. d'Aubigny dans le commandement particulier des îles de la Société. En mouillant en rade de Papeete, il dut voir avec plaisir les changements qui venaient de s'opérer et qui donnaient, à son rôle une toute autre importance : M. Dupetit-Thouars déclarait la reine Pomaré déchue de sa souveraineté pour avoir méconnu les clauses du traité, et son petit royaume placé sous la domination de la France. Cette terre, en arborant le pavillon tricolore, devenait la tête de nos établissements océaniques par sa grandeur, sa position, ses ressources et les intérêts de toute nature qui y étaient en jeu. M. Bruat s'y installa définitivement.

Tahiti, pendant trois ans, fut vouée à l'état de guerre, interrompu seulement par un repos mal assuré. Quelques résidents ont prétendu que cet état avait été recherché, excité, amené et maintenu par des ambitions personnelles (1) s'élevant au-dessus des intérêts de la colonie et de ceux de la France. Disons, pour être vrai, qu'il y eût de la rudesse dans les procédés de nos envoyés à l'égard de Pomaré, et que les Anglais en profitèrent pour captiver cette reine et irriter ses sujets contre nous.

Quoi qu'il en soit, en présence des embarras de la situation où il se trouvait, le gouvernement primitif fut nécessairement arbitraire et despotique. Tout y fut sacrifié aux considérations de la guerre. S'il est difficile de commencer un établissement, dans de pareilles conditions il est impossible de fonder une colonie. Aussi M. Bruat, après quatre ans de séjour à Tahiti et des dépenses considérables arrachées à la France, ne laissait à son successeur qu'un pays ruiné, une rade déserte, un mesquin commerce de détail, une ville complète sur le papier, mais, en réalité, dépourvue de bonnes défenses, manquant d'édifices durables, sans caserne, sans hôpital, sans magasin. Qui croirait pourtant qu'un pareil état de choses, qui est directement opposé à l'extension, à l'activité, à l'existence même du commerce, ait pu être regretté par les marchands de Tahiti, c'est-à-dire par ceux dont il pouvait appeler la ruine ? Qui croirait que le pays, paisible, tranquille et se développant dans l'ordre, rapporte moins de bénéfices à ces hommes que le pays inquiet, tirillé par la peur et les agitations ? Personne assurément, à moins de connaître la nature du commerce actuel de Tahiti.

COMMERCE ACTUEL

Un certain nombre de commerçants anglais, américains et français, étaient établis à Tahiti lors de l'arrivée du nouveau gouvernement. Les uns possédaient de petites goélettes occupées, dans l'archipel Pomotou, à la pêche de la nacre et des perles ; d'autres avaient acheté et défriché quelques portions de terrain et faisaient des essais de plantation ; tous se livraient, en outre, à un négoce varié, qui consistait à vendre aux Indiens de Tahiti et à colporter dans les îles voisines les produits d'Europe, tels que vins, eaux-de-vie, liqueurs, outillages, quincaillerie, étoffes et mercerie.

Nous avons dit que la guerre avait ruiné les entreprises qui devaient être les plus utiles à la prospérité de ce petit pays, les défrichements et les plantations. La barbarie sauvage avec laquelle elle fut exercée de part et d'autre amena la perte des cultures et la dévastation des propriétés.

Quant au commerce de détail et aux transactions sur place, ils perdirent d'un

(1) J'ai lu un récit de tous les faits qui ont précédé, accompagné et suivi notre occupation. Il est établi sur des documents authentiques. Si l'auteur le livre à la publicité, qui y a droit, bien des faits seront éclaircis.

côté et gagnèrent de l'autre.

Ils perdirent, parce qu'un grand nombre de bâtiments baleiniers, qui fréquentaient la rade de Papeete, furent amenés à éviter ce lieu de relâche pour se soustraire aux mesures vexatoires de police (1) mises en vigueur par l'autorité française. Les dépenses faites par ces navires sont généralement considérables à cause de la force de l'équipage, de l'épuisement dans lequel ils se trouvent après un long séjour à la mer et de la valeur des approvisionnements qu'ils doivent faire pour recommencer une campagne dont la durée est souvent de six mois et plus. On comptait annuellement à Tahiti de cent dix à cent vingt baleiniers. C'était certainement la plus grande ressource de l'île et une véritable richesse. Elle est aujourd'hui presque complètement perdue. Dans l'année 1847, la rade de Papeete n'a reçu que seize navires se livrant à cette industrie, et plusieurs y venaient plutôt chercher protection pour leur équipage que les ressources ordinaires pour leur navigation.

D'un autre côté, la présence de plusieurs équipages de navires de guerre, d'une garnison dans l'île, d'un nombreux personnel bien payé et, par-dessus tout, les achats de diverses natures et les dépenses prodiguées dans les installations même provisoires de l'établissement, jetaient dans la circulation des sommes inusitées dont la plus grande partie allait définitivement se perdre dans les boutiques des marchands de comestibles, de vins et d'étoffes. Le nombre en augmenta rapidement. Ils prirent pour gage de fortune cette activité momentanée, des gains démesurés et jusqu'aux désordres jetés, dans tous les services, par un gouvernement qui, plus actif que réfléchi, voulait beaucoup faire sans avoir rien préparé. La France confiait des millions et voulait bien les consacrer à un but utile : ils étaient employés à rétribuer richement tous les travaux, à doter toutes les missions, à faire des marchés de toute nature, à payer les Indiens amis et à enrichir les chefs. Les marchands n'ont eu d'autre but que d'attirer à eux la plus grosse partie de ce gros budget, de faire de grands bénéfices le plus rapidement possible ; d'emporter une fortune après un court séjour et de laisser à d'autres spéculateurs le champ qu'ils auraient assez exploité ; mais le pays s'est ralenti bientôt dans son ardeur à faire des sacrifices sans en connaître le résultat ; il a voulu jeter les yeux sur les comptes, il a exigé la réforme de beaucoup d'abus, surtout quand la guerre ne pouvait plus les motiver ; il a diminué les allocations au travail, les salaires d'ouvriers, les indemnités de toute espèce ; il a supprimé ces alliés nombreux que la paix permettait de rendre à leurs demeures et cherché à arrêter des sources de désordres et de profusion. Dès lors, chacun a été moins prodigue d'argent. Le commerce n'a plus fait ses

(1) A quelques fâcheuses mesures engendrées par la guerre, M. Lavaud ajouta un arrêté, qui équivalait à une interdiction de la rade pour les baleiniers américains. Il prohibe l'introduction des liqueurs alcooliques dans Tahiti. Ces navires qui ne donnent que du rhum pour ration à l'équipage, ont dû chercher d'autres points de ravitaillement.

énormes bénéfiques. Le spéculateur qui n'avait établi ses calculs que sur la bourse du consommateur local et sur un mouvement éphémère s'est vu trompé dans ses prévisions ; il a jeté les hauts cris et accusé celui qui avait reçu mission d'organiser l'administration d'après de nouvelles mesures d'ordre et d'économie. J'admets qu'on blâme M. le gouverneur Lavaud de n'avoir pas donné jusqu'ici une grande et forte impulsion au commerce, de n'avoir pas cherché à faire revivre les exploitations mortes sous son prédécesseur, d'avoir négligé et découragé les travaux des colons et surtout d'avoir, pour ainsi dire, repoussé du port de Papeete les navires baleiniers qu'en éloignaient déjà des mesures fâcheuses ; mais l'accuser de ce que les cantiniers ne gagnent plus 20,000 francs par an, que les restaurateurs et cabaretiers ont diminué leur lucre et ne trouvent plus à exploiter l'ignoble penchant des indigènes pour l'ivrognerie ; qu'on ne vende plus autant de boîtes de conserves ; que les femmes achètent moins de robes ; qu'on ne puisse plus louer 1,000 fr. par an au Gouvernement une case qui en coûte à peine 2,000 à construire, autant vaut l'accuser de ce qu'il a accepté des réductions dans le budget de sa colonie, de ce que les soldats ne gagnent plus 2 francs par journée de travail, de ce que les besoins actuels de la colonie ont permis de réduire le nombre des ouvriers employés, de ce que l'on n'a plus trois cents Indiens auxiliaires à nourrir et à aider, de ce que l'établissement se fonde et que les besoins de la paix ne sont pas aussi onéreux que ceux de la guerre. Certes, nous en sommes convaincus, nous l'avons établi en principe et nous chercherons à le prouver encore, le premier devoir de celui qui a à fonder une colonie doit être d'entretenir, de protéger et de favoriser le commerce par tous les moyens qui sont à sa disposition ; mais c'est le commerce qui se base sur l'industrie des habitants, la culture du sol, les productions de la terre et le travail des hommes : quant à ce négoce instable, éphémère, qui ne vit que du superflu douteux des autres ou ne s'enrichit que de leurs mauvais penchants, qui, souvent, sert de refuge à ceux que les fatigues du corps effraient, il trouve assez de ressources dans l'exploitation de nos défauts pour ne pas exiger un encouragement particulier et une sollicitude spéciale. Il faut bien l'avouer, c'est à cela presque uniquement que se trouve réduit actuellement le commerce français. Si nous voyons subsister une belle plantation, elle appartient à un Anglais ; si nous avons à applaudir à un heureux essai de troupeaux, c'est à un Anglais que nous en sommes redevables. Les négociants anglais seuls se marient dans l'île, font construire de légers bâtiments, achètent et arment des navires qui restent attachés à la colonie que nous voulons élever. Eux seuls se fixent au sol et n'ont pas supputé, en débarquant, le jour où ils pourront quitter la terre qui leur aura donné la fortune.

Le nombre des marchands s'est accru au-delà du chiffre proportionnel de la population. La consommation à l'inférieur n'a pas augmenté, elle a peut-être

éprouvé de l'affaiblissement ; on n'a pas ouvert de nouveaux débouchés ; les magasins ont été encombrés, les articles ont été cédés à plus bas prix ; le consommateur a gagné et le vendeur a diminué ses bénéfices. Cette stagnation et ce dépérissement ne peuvent être imputés à l'autorité, qui n'est répréhensible que de n'avoir pas cherché à tourner l'amour du gain vers un but plus sérieux, plus durable et plus utile. Le pouvait-elle ? Nous ne traiterions pas la question qui nous occupe, si nous n'en étions pas convaincu. Pour la résoudre complètement, nous sommes obligé de passer en revue les travaux qui ont été entrepris et effectués, et de faire connaître la situation actuelle de nôtre établissement.

ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS

M. le gouverneur Bruat fixa sa résidence et le siège des autorités françaises dans le district de Paré, au village de Papeete, séjour habituel de la reine Pomaré, et le point le plus important de l'île, à cause de l'agglomération de la population indienne, de la présence des marchands étrangers et de la belle rade, fréquentée par tous les navires que des besoins quelconques appellent à Tahiti.

RADE

Cette rade, qui se trouve dans la partie nord de l'île, présente une forme demi elliptique, dont le grand axe est formé par une ligne de rochers coralligènes. Deux passes y donnent entrée : l'une, la plus large, la plus facile, est ouverte dans le canal qui sépare Tahiti de Mooréa, et dans la direction du N. O. au S. E. ; l'autre plus longue, plus étroite et plus sinueuse, est ordinairement suivie par les navires qui ont été contraints de mouiller à Tanoa, au vent de Papeete, et qui s'engagent dans ce défilé mal aisé, soit remorqués par des embarcations, soit poussés par une faible brise de la région de l'E. Elle court presque constamment de l'E. à l'O. La distance moyenne du récif extérieur à la plage est de treize à quinze cents mètres, et la plus grande largeur de la rade de la pointe Nuteré à la pointe Fareuté est d'environ trois milles marines, mais il existe dans cette étendue un grand nombre de brisants, de rochers à fleur d'eau, qui diminuent de beaucoup l'espace propre au mouillage des navires. On remarque particulièrement un îlot, désigné sous le nom de Motu-Uta, avantageusement placé pour défendre l'entrée de l'une et l'autre passe. L'absence des vagues, la tranquillité et le calme constant des eaux de la rade qui ne communique avec la haute mer que par d'étroits passages, facilitent considérablement l'exécution des ouvrages entrepris, et garantissent la durée des travaux les moins solidement établis. Nous avons vu des marchands construire des quais, en poussant à la mer des terres prises dans les montagnes, et bornant ces remblais par une faible muraille de cailloux roulés des rivières, superposés à sec, enduits seulement, dans les joints extérieurs, d'un ciment hydraulique. Ils étendaient ainsi la plage

jusqu'au récif intérieur, et les navires du plus fort tonnage peuvent accoster à quai. Les eaux respectent ce faible échafaudage. C'est à ce précieux état de la rade que les bâtiments doivent de pouvoir se réparer aisément, et de s'abattre en carène dans tous les temps.

PAPEETE

Le village de Papeete se développe le long de la plage dans une plaine longue, mais étroite et limitée, à l'intérieur, par une série de mornes qui vont se raccorder aux hautes montagnes de l'île. Il n'offrait, à l'arrivée des Français, qu'un assemblage confus de chaumières indiennes dissimulées dans les arbres, et de cases de meilleure construction habitées par les résidents étrangers. M. Bruat fit dégager tous les obstacles qui gênaient la circulation sur la plage et lui assigna une largeur convenable. La route, ou brom-road, fut également élargie et améliorée, des rues furent percées, et les maisons ne purent désormais s'élever que sur un alignement déterminé. Une ville fut ébauchée sur le terrain, et dans cette ville, un emplacement fut réservé pour contenir spécialement l'établissement français, c'est-à-dire, le gouvernement, les casernes, les hôpitaux, les magasins, etc.

ÉTABLISSEMENT

Cet établissement me paraît situé dans une bonne position et susceptible d'acquérir une force convenable. Placé presque au centre de Papeete qui s'est développé à droite et à gauche, il pourrait, s'il était fortifié, menacer et maîtriser la ville beaucoup mieux que nos citadelles ordinaires. Il occupe sur la plage une longueur d'environ cinq cents mètres, c'est assez pour commander la rade et la défendre. Il est adossé à deux mornes, qui s'étendent à l'extérieur et dominant toute la plaine. Ces deux mornes, convenablement retranchés et occupés, rempliraient, avec avantage, le service des flancs devant nos courtines, à l'égard de l'enceinte fortifiée qui contiendrait notre établissement. La guerre conduisit M. Bruat à ébaucher ce plan, qui ressort, naturellement de l'état des lieux et qui, exécuté sérieusement, nous procurerait dans l'île une position forte, respectable, qu'il serait impossible d'enlever d'assaut et qu'un siège difficile pourrait seul réduire. Aussi, les mornes ont été occupés par des blockhaus en bois, placés dans le terre-plein de quelques petits ouvrages de campagne. L'établissement a été limité, d'une part, par un simple parapet, assis sur le sol, et figurant un petit front de fortification ; de l'autre, par un retranchement de même genre qui a été délaissé avant même de recevoir le profillement de nos ouvrages. Mais tous ces travaux, pour être utiles, doivent être entrepris d'une manière sérieuse, et, quoique nous sommes persuadé qu'ils pourraient être exécutés sans des dépenses

considérables, nous croyons que le pays ne doit s'y engager, qu'après s'être rendu un compte exact de la valeur de notre colonie et des intérêts qui s'y rapportent.

Des constructions utiles furent entreprises sous l'administration de M. Bruat, mais peu furent terminées à cause des préoccupations de la guerre et des travaux d'une autre nature qui absorbaient des bras disponibles. On fit de grandes dépenses et on perdit beaucoup de temps à élever des installations provisoires. M. Lavaud put consacrer plus exclusivement le temps à l'exécution de tous les établissements de nécessité première et d'utilité publique. Ces travaux réunis n'ont pas encore pourvu à tous les besoins de la colonie. Nous les passerons successivement en revue.

1° L'hôtel du Gouvernement, préparé en France et transporté à Tahiti, fut élevé non loin du pied de la montagne, dans un terrain bas, marécageux, que des remblais ont rendu solide et convenable. Des dépendances étaient nécessaires ; on ajouta une aile au bâtiment principal. D'autres besoins, sans faire valoir la symétrie, exigent l'addition d'une seconde aile ;

2° Une caserne susceptible de recevoir cent cinquante hommes fut construite dès les premiers temps et habitée au mois de Juin 1844. Ses faces sont en pans de bois, remplis par un clayonnage, recouverts d'un crépissage et blanchis à la chaux ;

3° Deux pavillons construits dans le même système et destinés au logement de plusieurs officiers ;

4° La manutention, bâtiment plus durable et en bonne maçonnerie. Quoique renfermée dans un emplacement trop étroit, elle possède plusieurs grands magasins aux vivres ; mais elle est loin de pouvoir contenir tout ce qui entre dans l'approvisionnement ordinaire de la colonie. Ces accessoires sont d'une nécessité à laquelle il faudra satisfaire au plus tôt, si on veut assurer la conservation des denrées ;

5° Une grande caserne pour cinq cents hommes. Les travaux qui s'y rapportaient, commencés sous M. Bruat, longtemps abandonnés pendant la guerre, furent repris avec vigueur à la cessation des hostilités, au commencement de 1847, et purent recevoir leur entier achèvement au mois d'avril 1848, époque à laquelle la garnison de Papeete y fut logée. Mais les dépendances nombreuses, qui en sont l'accessoire obligé, restent à faire, et il est à craindre qu'on n'y ait pas encore ajouté les plus indispensables ;

6° Un hôpital destiné à recevoir quatre-vingts lits. On regrette également que le temps et les hommes aient manqué jusqu'ici pour le doter de ses utiles dépendances ;

7° Un magasin général, de la même grandeur que le précédent. Commencé en 1848, il n'a du être terminé qu'au mois de septembre de la même année. Il est fâcheux que ce bâtiment, comme l'hôpital et la première caserne, soient en pans

de bois avec clayonnage et crépissage ; sous le ciel brûlant de Tahiti, des constructions de ce genre présentent peu de garanties de durée. Nous devons reconnaître que M. Lavaud a montré un penchant fâcheux pour ces édifices construits à la hâte. Voulait-il satisfaire au plus tôt à d'urgents besoins ? Ou bien ne fondait-il qu'un faible espoir dans la durée de notre établissement ? M. Bruat, dans des circonstances plus difficiles, a paru animé de vues plus étendues et d'une plus grande confiance ; il construisait la manutention et jetait les fondements d'une caserne grande et durable.

En dehors de ces bâtiments principaux et d'un grand nombre de constructions moins importantes, nous signalerons la fondation, par M. Bruat, du village Sainte-Amélie, dans la vallée de ce nom, située, entre les deux mornes qui dominant et défendent notre établissement. Les maisons ont été bâties par des ouvriers civils, aidés par le gouvernement, et leur appartiennent après un temps limité. C'était un essai de colonisation sur une petite échelle, et que M. Lavaud n'a pas cherché à poursuivre. Ce dernier, néanmoins, a rendu au port de Papeete, un service qui sera apprécié, en faisant exécuter une aiguade qui conduit, jusqu'à la plage, des eaux excellentes, jaillissant du creux d'un rocher ; ce qui permettra à tous les navires de faire leur eau avec une facilité que l'on ne trouve pas dans la plupart de nos ports.

Pour terminer l'énumération des travaux les plus remarquables exécutés au chef-lieu de l'établissement, nous citerons encore la construction d'une petite goélette, destinée, primitivement, à des explorations hydrographiques, et celle d'une cale de halage, sous la direction du Génie maritime. Ce travail important, mais peut-être d'une nécessité douteuse, a été suspendu depuis deux ans faute d'hommes et d'argent.

FORTS, CAMPS, POSTES, ETC., DANS L'INTÉRIEUR DE L'ILE

Les soucis de la guerre et les soins de la défense absorbèrent la plus grande partie du temps de M. Bruat ; mais les travaux militaires qu'il entreprit n'indiquent pas de plan arrêté et suivi, et n'ont aucun caractère de force et de durée. Nous avons signalé déjà l'ébauche de défense jetée autour de l'établissement. La rade ne fut pas mieux mise à l'abri d'une éventualité de guerre. L'îlot Motu-Uta, dont la position, ainsi que je l'ai dit, semble heureusement donnée pour défendre les deux passes, fut, tout d'abord, destiné à recevoir une batterie de côte, et elle pouvait être formidable. On se contenta d'y élever une portion de parapet, derrière lequel on plaça trois ou quatre pièces de canon ; puis on laissa batterie, parapet et plate-forme tomber par les dégradations du temps. Une autre batterie avait été commencée sur le rivage et devait enfilier la grande passe ; moins favorisée que la première, elle fut

abandonnée avant que les remblais n'eussent atteint, partout, la hauteur du terre-plein.

L'activité de M. Bruat, légitimée souvent par les besoins de la guerre, se déploya surtout en dehors de Papeete, par l'occupation de plusieurs points importants ; et l'établissement d'un grand nombre de postes, blockhaus, tours, etc. Du jour où il prévint les hostilités, il prit possession de l'isthme de Taravao, y traça un camp retranché dans lequel il déposa une compagnie. Les soldats, sous la direction du génie, élevèrent les parapets, construisirent des blockhaus et tous les logements nécessaires à une garnison permanente de cent hommes. Ils rendirent des services non moins importants en commençant le défrichement de vastes terrains qui fournissent déjà d'excellents pâturages à nos troupeaux, et qui, largement entrepris, procureraient, dans l'avenir, des ressources précieuses.

A l'est de Papeete, trois points sont occupés par de petits détachements :

1° Le poste de Tapaï, défendu par quatorze hommes et un sergent, situé sur un morne élevé et difficilement accessible ;

2° Le poste de Hapapé, jeté sur une pointe basse s'avancant dans la mer. Il est commandé par un capitaine ayant cinquante hommes sous ses ordres. Il renferme, dans son intérieur, un blockhaus en bois ;

3° Le poste de Tahara, au haut d'un morne qui domine toute la vallée de Hapapé, se termine à pic du côté de la mer, et commande, à droite, la plaine qui s'étend vers Papeete, dont il n'est séparé que par huit kilomètres. C'est le point le plus avantageusement situé, par la forme dégagée du morne, son action à droite et à gauche, et sa position élevée qui le met directement en communication avec l'établissement de Papeete au moyen d'un mât de signaux. A mon avis, on pourrait, avec avantage, supprimer les deux premiers, et donner à celui-ci une importance qui contribuerait directement à la force de la place de Papeete.

Dans la partie qui se trouve à l'ouest de Papeete on trouve :

1° Le camp de l'Uranie, espèce de redoute en terre, assise près de la mer, à un kilomètre de l'établissement français. Plongée des hauteurs très-voisines, cette position ne serait pas tenable, si l'on n'avait établi un blockhaus sur le morne le plus menaçant. Sa fausse position et son inutilité ont été reconnues par beaucoup d'officiers ; il est à désirer qu'on rappelle au plus tôt la compagnie qui l'occupe ;

2° Le camp de Faaa, plus petit, du même genre et dans une position analogue. C'est moins un poste militaire qu'une habitation faite pour vingt-cinq hommes détachés au travail de l'extraction des pierres. On a placé, sur un point dominant, un blockhaus en maçonnerie qui suffit à intercepter le passage laissé entre la mer et la montagne ;

3° Le fort de Punavia, le plus grand des établissements extérieurs, placé comme tous les autres sur le bord de la mer, à l'extrémité de la vallée qui lui a donné son nom. Il renferme dans son enceinte fermée, et par les blockhaus qui

en dépendent, le local nécessaire à deux compagnies d'infanterie. On remarque, à l'extérieur, une tour ronde en maçonnerie jetée, comme sentinelle avancée, sur un des bords de la vallée, la dominant et la menaçant, dans toute son étendue, du feu plongeant de la pièce à pivot qu'elle renferme.

Le fort de Punavia avait été établi, dans une plaine riche et fertile, dans le but principal de s'opposer aux excursions des insurgés qui y venaient chercher leur nourriture et qui y recevaient par mer les secours des habitants des îles voisines. Réfugiés dans la montagne, où ils avaient, pour centre et pour refuge assuré, la forte position de Fata-Hua, ils se répandaient de là dans diverses directions pour faire des vivres. Ce point d'appui leur manquant, nous croyons que l'occupation de Punavia devient inutile pendant la paix, et qu'il sera toujours facile de la reprendre, quand la nécessité le fera sentir.

Vers l'intérieur de l'île, se trouve le fort de Fata-Hua, dans une position élevée, difficile, inabordable, quand elle sera défendue. La nature a hérissé ses abords de nombreux obstacles ; l'art n'a eu qu'à aplanir les plus difficiles. On sait que c'est la prise de ce point inexpugnable, par une ascension cachée et prodigieuse, qui ruina les espérances des insurgés et mit fin aux hostilités dans l'île. Fata-Hua était important, en dehors de la force naturelle, parce qu'il établit les communications d'un côté de Tahiti dans l'autre, à travers les montagnes. Aujourd'hui une route praticable réunit ce point au chef-lieu de nos établissements.

En terminant la revue rapide des travaux divers et des nombreux ouvrages exécutés dans cette colonie que l'on veut fonder, nous éprouvons un sentiment de reconnaissance, non pour les chefs qui les ont dirigés et qui pouvaient peut-être faire plus encore, mais surtout pour nos soldats laborieux qui ont consacré leurs forces et leur courage à tout créer, à tout établir, à tout défendre. Pourquoi hésiterions-nous à élever la voix pour rendre justice à cette portion des enfants du peuple, soumise, dévouée, désintéressée, souvent attaquée parce qu'elle se laisse guider par les sentiments de l'honneur et du devoir, dédaignée parce qu'elle ne sait pas étaler ses misères et exciter la pitié pour ses labeurs de toute nature ? Du fond de leur cabinet, nos grands organisateurs modernes veulent abaisser l'armée par l'épithète d'improductive. A leurs paroles, aux grandes phrases qui enveloppent leurs utopies, elle ne répond pas, elle oppose des faits. Elle se venge d'être appelée improductive, en comprimant en France l'anarchie sans cesse menaçante, en mettant les mal intentionnés dans l'impossibilité de nuire et veillant au salut de la société en danger ; en sillonnant l'Afrique de routes nombreuses, la couvrant d'édifices durables, élevant des villes et créant les villages qu'habiteront les individus plus productifs peut-être de nos provinces ; elle se venge en dévouant à la patrie ses bras, son sang et sa vie.

Ne sont-ce pas là des services trop grands à notre époque, pour ne pas mériter l'ingratitude ? Mais il est de notre devoir de les rappeler, quand nos grands politiques et nos profonds philosophes les méconnaissent, et les nient par ignorance ou par calcul.

La France, par la tête de quelques hommes d'État, éprouve le désir de planter son pavillon sur une terre voisine de ses antipodes. Huit cents hommes (de nos improductifs, ceux-là seuls sont à sacrifier !), entassés dans différents navires, partent, heureux de répondre à l'appel du pays. Ils ont à souffrir pendant cinq ou six mois d'une nourriture malsaine, d'une gêne continuelle, des variétés de climat, des fatigues de la mer et souvent de grandes privations. Ils supportent en silence ces maux, et songent à la terre qui les adoucira peut-être. Ils y arrivent et ne trouvent qu'une plage aride, sans un abri qui permette de se livrer à un repos mérité. Ils mettent la main à l'œuvre, construisent pour d'autres souvent, puis pour eux, hôtel, magasins, hôpital, caserne, etc. Ils n'ont pas encore dormi sous le toit qu'ils se préparent, que la guerre les réclame, et alors plus de repos : Aujourd'hui il faut aller combattre des ennemis dangereux, demain reprendre le travail commencé. C'est ainsi qu'après trois ou quatre ans de luttes continuelles, de fatigues diverses, ces improductifs parviennent à doter une colonie de tous les établissements nécessaires, de tous les édifices utiles, à venir au secours du commerce et de l'industrie, et à ajouter, au prix de leur sang, un peu de gloire à la grande gloire de la France.

Je terminerai ce qui me reste à dire sur la situation actuelle de nos établissements, par le tableau du budget qui a été dressé pour l'année 1847. J'ai marqué d'un astérisque les articles qui me paraissent susceptibles de modification.

BUDGET DES ÉTABLISSEMENTS FRANÇAIS DE L'OCÉANIE POUR 1847

Gouverneur*.....	60,000 fr.
1 lieutenant de vaisseau, chef d'état-major..... ;	
1 capitaine d'état-major, aide de camp..... ;	
1 enseigne de vaisseau, 2 ^e aide de camp..... ;	
1 commis de marine de 2 ^e classe, secrétaire-archiviste.. ;	
1 écrivain.....	22,100
DIRECTION DE L'ARTILLERIE.	
1 chef de bataillon, directeur*.....	10,000
1 garde de 2 ^e classe.....	2,580
1 maître armurier de 3 ^e classe.....	2,180
DIRECTION DE GÉNIE.	
1 capitaine directeur.....	8,690
3 gardes de 2 ^e classe.....	7,740

Frais de bureau pour 1 garde comptable.....	300
Indemnités pour 3 gardes.....	3,000
3 conducteurs des ponts et chaussées*.....	11,340
1 contre-maître charpentier.....	1,800
Gratification pour les conducteurs.....	2,400

TROUPES.

Indemnités additionnelles pour provisions de bouche*.....	8,040
---	-------

ADMINISTRATION DE LA MARINE.

1 sous-commissaire de 2 ^e classe, chef de service.....	8,160
2 commis principaux.....	8,480
2 commis de 1 ^{re} classe.....	2,640
Supplément au commis faisant fonction de garde-magasin.....	300
5 écrivains.....	10,200

SUBSISTANCES.

1 commis principal, chef de service.....	5,240
1 premier commis.....	2,240
3 contre-maîtres boulangers.....	3,600
2 distributeurs.....	1,500
2 ouvriers, 1 boulanger et 1 tonnelier.....	2,880

SERVICE DU PORT.

1 capitaine de port.....	4,240
Pilotes, patrons, canotiers.....	9,300
Solde des équipages de deux goélettes armées par la colonie et traitement de table des officiers*.....	25,200

SERVICE DE SANTÉ.

1 chirurgien de 1 ^{re} classe.....	7,560
1 id. de 2 ^e classe.....	3,840
1 id. de 3 ^e classe.....	2,640
1 pharmacien de 2 ^e classe.....	3,840
4 sœurs de Saint-Joseph.....	4,800
Abonnement avec la congrégation pour, etc.....	800

ADMINISTRATION FINANCIÈRE.

1 trésorier.....	7,840
------------------	-------

CULTE.

1 prêtre.....	2,000
---------------	-------

JUSTICE.

1 juge de paix européen.....	4,200
1 suppléant.....	1,800

1 maréchal des logis de gendarmerie, commissaire de police..... 2,800

AGENTS DIVERS.

1 mécanicien..... 4,180

1 chef d'atelier..... 3,380

1 lithographe..... 4,180

1 jardinier botaniste..... 1,500

ADMINISTRATION INDIGÈNE.

Délégués du Gouvernement, interprètes,
grands chefs et juges ; — police indigène ;
— solde des chefs et juges du district..... 63,000

Frais de passage, indemnités de lits de bord, de vivres
et dépenses imprévues..... 14,190

HOPITAUX.

Achats de médicaments, de vivres, journées d'infirmiers..... 16,000

VIVRES.

Farines, biscuits, viandes fraîches, etc..... 310,000

Frais de transport et d'assurances..... 26,000

MATÉRIEL.

Travaux militaires et civils, salaires d'ouvriers..... 120,000

Armement, matériaux, outillage..... 140,000

Bâtiments à vapeur et autres, attachés à la colonie,
objets de rechange, etc..... 20,000

Approvisionnements et objets divers..... 40,000

Achats de maisons, de terrains, loyers*, etc..... 45,320

Frais de transport, assurances, emballages..... 40,000

DÉPENSES DIVERSES.

Abonnements et imprimés..... 5,000

Présents et indemnités annuels aux chefs..... 10,000

Fonds particuliers mis à la disposition du Gouvernement..... 15,000

Pour des militaires faisant fonction de gendarmes..... 3,000

Dépenses éventuelles et imprévues..... 27,427

TOTAL pour Tahiti..... 1,175,047 fr.

Report. 1,175,047

N'ayant pas à discuter le budget de Nu-Hiva et de Vai-Tahu, nous l'indiquerons
sommairement.

Nu-Hiva* 417,853

Vai-Tahu* 155,000

TOTAL pour tous les établissements océaniens..... 1,747,900 fr.

Nous ferons remarquer que, dans ce budget, ne se trouvent pas compris la solde des troupes, les frais de la subdivision navale et d'autres dépenses, parmi lesquelles je citerai les achats de charbon de terre. On a fait venir à Papeete des amas considérables de ce combustible et à des frais énormes. Ainsi, on a envoyé des navires en Angleterre, qui ont acheté 20 ou 25 francs le tonneau de charbon et ont demandé 120 fr. de fret pour le transporter à Tahiti où il revient, par conséquent, à 145 fr. On pourrait en obtenir, aux Nouvelles-Galles du Sud, à 65 fr. le tonneau. Notre établissement en a reçu plus de 6,000 tonneaux dans de pareilles conditions : total 480,000 fr. perdus ! Il n'y a qu'une excuse à ce gaspillage, c'est qu'on tenait à faire faire le transport sur navires français, mais il n'y en a pas pour pallier la faute d'avoir déposé, pour plusieurs années, 800,000 fr. stériles sur la plage de Tahiti.

Le budget, présenté à l'Assemblée nationale pour 1849, s'élève à la somme de 1,784,000 fr., et pourtant Vai-Tahu a été abandonnée et Nu-Hiva considérablement réduit ; il est vrai que le personnel de Tahiti avait reçu des accroissements, mais la solde des troupes n'étant pas imputée dans le budget, leur nombre (qu'on a d'ailleurs déjà réduit beaucoup) n'influe pas d'une manière très-sensible sur le chiffre total.

Voici maintenant les sommes que nous voudrions voir disparaître de ce budget, et dont une partie recevrait une destination que nous indiquerons dans le chapitre suivant, et l'autre réaliserait un bénéfice pour l'État.

Vai-Tahu a disparu, partant.....	155,000 fr.
Nu-Hiva qu'on peut abandonner.....	417,853
M. le gouverneur réduit à 36,000 fr.....	24,000
Direction d'artillerie : — un capitaine, au lieu d'un chef de bataillon, différence.....	3,500
Direction du génie : — supprimer les 3 conducteurs et ajouter seulement un 4 ^e garde, différence.....	10,100
Troupes : — supprimer les indemnités additionnelles pour provisions de bouche.....	8,040
TOTAL.....	618,493 fr.

La garnison de l'île se composait ainsi au 1^{er} janvier 1848 :

11 compagnies d'infanterie dont 1 à Nu-Hiva ;
2 id. d'artillerie de marine ;
75 hommes, ouvriers d'artillerie de marine ;
50 sapeurs du génie.

Au 1^{er} janvier 1849 :

9 compagnies d'infanterie de marine dont 1 à Nu-Hiva ;
1 id. d'artillerie de marine ;
100 ouvriers d'artillerie de marine.

Cette année, l'effectif doit être diminué de 1 compagnie d'artillerie de marine et une ou plusieurs compagnies d'infanterie.

--- 0)- **0** -(0 ---

CHAPITRE V

Ce que l'on peut faire à Tahiti

- 1° Des mesures à prendre pour les conditions matérielles de l'existence. — Climat. — Fruits des arbres. — Cochons. — Pâturages. — Introduction des bestiaux.
- 2° Colonisation, Système suivi par les Anglais dans les Nouvelles-Galles du Sud. Mesures prises à Tahiti. — Mesures à prendre. — Déportation.
- 3° Proposition pour rétablir la pêche à la baleine.
- 4° Considérations militaires.

1° DES MESURES A PRENDRE POUR LES CONDITIONS MATÉRIELLES DE L'EXISTENCE

Les conditions de l'existence et du bien-être sont des premières à développer dans l'installation d'une colonie, et celles qu'aiment à peser avec réflexion les hommes qui quittent leur patrie pour aller s'établir sur une terre éloignée et inconnue.

La nature a beaucoup fait pour Tahiti, en lui donnant un heureux climat, sous un ciel ardent. De tous les pays situés sous la zone torride, aucune contrée, soit île, soit continent, ne présente plus de garanties sous le rapport de la salubrité. Car, abstraction faite de l'influence débilitante résultant, sur l'organisation européenne, du séjour prolongé dans une température beaucoup plus élevée que celle où nous sommes naturellement appelés à vivre, aucune cause délétère appréciable ne vient compromettre la santé ou la vie. L'expérience en fournit des preuves évidentes.

Après trois ou quatre ans de séjour à Tahiti, l'immense majorité des individus offre un état sanitaire satisfaisant et n'est atteint, tout au plus, que de cette espèce de fatigue, d'atonie physique ou morale, provenant d'une habitation prolongée dans un climat chaud et étranger. Du reste, point ou presque jamais de ces altérations organiques profondes, de ces constitutions à jamais compromises, qui rappellent si souvent au marin qu'il a habité le Sénégal ou les Antilles.

Cette heureuse nature des lieux place Tahiti en dehors de la catégorie de ces contrées qui n'ont pu subsister que par un trafic sauvage, qui ont cherché leur prospérité dans l'asservissement honteux et brutal d'une portion de l'humanité et qui, peut-être, vont récolter la ruine dans la justice de la civilisation éclairée ; elle permet une fructueuse organisation du travail, et assure aux bras jaunes ou blancs, qui exploitent la terre, de puissantes ressources pour l'existence, sans menacer l'homme courageux de la perspective des maladies et de la mort.

Nos gouvernants ont mis moins de sollicitude à doter ce pays des biens qu'il est en droit de réclamer. Ils ont peu fondé et beaucoup détruit. Tahiti a pu, autrefois, renfermer et nourrir plus de soixante mille habitants, elle suffit difficilement aujourd'hui aux besoins des neuf mille qui lui restent. Nous voudrions qu'on s'occupât, au plus tôt, de réparer les désastres qui nous accusent. Les mesures nous paraissent simples ; nous allons les voir ressortir de la nature des lieux.

Le mayoré est, comme on le sait, la nourriture principale du Tahitien. Les arbres qui donnent ce fruit fournissent habituellement trois récoltes par an, de sorte qu'il ne manque que pendant de faibles intervalles. Il plaît généralement aux Européens, auxquels il rappelle le goût de la pomme de terre et à laquelle il est souvent préféré. Il serait un préservatif contre la misère en temps ordinaire, et contre la famine en temps de disette ou de guerre, s'il était plus abondant et ne fournissait déjà un objet de commerce. Plusieurs vallées, qui en renfermaient des quantités considérables, ont été complètement ravagées et ruinées pendant la guerre. Les Indiens, imprévoyants et paresseux, travaillent peu à relever, pour l'avenir, leurs richesses abattues ; c'est à nous d'y penser pour eux et pour nous, c'est à nous de prendre une initiative, à laquelle ils s'intéresseront bientôt en la comprenant.

Que le gouverneur fasse savoir à tous qu'il prend à cœur les intérêts de la population, et qu'il verra avec plaisir ceux qui seconderont ses efforts dans ce but ; qu'il dépêche, dans chaque district, un employé intelligent qui s'entendra avec le chef pour le choix d'un terrain convenable à une plantation d'arbres à pain ; que ce terrain, devenu propriété communale, soit entretenu par les habitants du lieu au moyen de journées de travail imposées à chaque individu, selon les besoins calculés de cette culture ; qu'une récompense soit promise au chef qui aura obtenu le meilleur résultat, et, avant peu d'années, nous aurons

effacé nos maux passés par les biens créés pour l'avenir (1). Ceux qui connaissent le respect que le Tahitien porte aux droits d'autrui, et sa soumission à l'autorité, comprendront la facilité d'exécution de ce projet, dont il est superflu de donner les détails ; ils ne croiront même pas avoir besoin de lois pénales, pour suppléer à la force des chefs, et protéger les champs communs contre les déprédations des mal intentionnés. Il est inutile d'ajouter que plusieurs considérations devront guider dans le choix du terrain ; ainsi, on évitera de destiner à cet objet une plaine susceptible de recevoir une plantation de cannes à sucre, ou toute autre culture qui ne s'accommode pas d'une nature quelconque de terre. Le mayoré croît également dans le haut comme dans le bas des vallées et même sur le penchant des montagnes. On préférera donc les parties du sol plus rebelles à d'autres genres de travail. On favorisera ces entreprises plus particulièrement dans les environs de Papeete, où les besoins sont plus réels et où il est essentiel d'avoir ces ressources à proximité. Un jour, peut-être, l'établissement français s'estimerait heureux d'avoir délivré la vallée Sainte-Amélie de ses goyaviers stériles et de l'avoir livrée au précieux végétal.

Ces mesures à prendre, pour ce premier et important produit, ne doivent pas être exclusives et peuvent, en se modifiant, servir avantageusement à développer l'espèce de culture propre aux Indiens, le taro, les patates, les ignames et l'arrow-root qui entraient autrefois dans le commerce de Tahiti. Presque tous nos légumes d'Europe fructifient rapidement dans ce sol fertile ; trop d'intérêts s'attachent à leur culture, pour ne pas en garantir le succès.

On devra favoriser la multiplication des cochons. Nous avons dit qu'ils se reproduisaient à Tahiti avec une fécondité merveilleuse ; ils donnent une chair estimée, et presque la seule dont les Indiens se permettent l'usage. Avant notre arrivée ils étaient à très-bas prix (2), et servaient à approvisionner les nombreux baleiniers qui fréquentaient la rade. A une époque plus reculée, on en avait même salé des parties considérables qui avaient été expédiées dans les Nouvelles-Galles du Sud. Depuis notre occupation, les ravages de la guerre avaient ruiné cette ressource et la consommation faite par les Français s'est opposée en partie à la rapidité de la reproduction. Le prix de la vente s'est élevé considérablement et le kilogramme coûte aujourd'hui 1 fr. 60 c. Aussi ne peut-on donner à la garnison qu'un repas de viande fraîche par semaine. Il dépend encore de l'autorité de faire cesser ce fâcheux état de choses, et d'améliorer la triste condition des hommes assujettis, à terre, pendant plusieurs années, à la nourriture salée du bord. Pour cela, il faut hâter et accroître l'introduction des bestiaux dans l'île.

Nous avons vu que des défrichements avaient été entrepris dans les environs

(1) Au bout de cinq à six ans, le rejeton de mayoré peut produire des fruits.

(2) Un négociant anglais, M. Salmon, en possédait à lui seul, un troupeau assez nombreux, pour suffire aux besoins de la colonie.

de l'isthme de Taravao, et déjà une bonne étendue de terrain est en plein rapport. Il faut poursuivre avec activité l'œuvre commencée, et convertir en pâturages la grande plaine qui semble avoir été destinée à cet usage par la nature même. L'eau n'y manque dans aucune saison, et il serait facile, au moyen de petits fossés ou canaux d'irrigation, de promener et d'entretenir la fertilité sur toute la surface de ce grand terrain. Nous ne nous dissimulons pas la grandeur du travail et les premières difficultés de l'entreprise, mais nous sommes convaincu qu'il suffit d'un peu de persévérance pour les vaincre, et de quelques sacrifices pour arriver à un résultat incontestablement utile. La compagnie d'infanterie placée au fort de Taravao y a souvent été employée, et c'est à elle que l'on doit les pâturages existants : elle devrait y être presque exclusivement consacrée ; seulement on y joindrait l'aide de bras étrangers, si les ressources de la colonie le permettaient. Le travail serait rétribué pour tous, et autant que possible, payé à la tâche ; le soldat lui-même préférant ce mode qui lui fait entrevoir quelque temps de loisir pour prix de fatigues plus pénibles. L'organisation militaire, en même temps qu'elle détermine la distribution des rôles, garantit la surveillance des travaux et la scrupuleuse exactitude des comptes rendus. La sollicitude active du chef de la colonie sera un stimulant assez vif pour le zèle des subalternes. On ne doit pas borner à Taravao cette exploitation particulière du sol, il serait important de se procurer des pâturages aux alentours du siège même de notre établissement ; je pense que des essais de ce genre, sur une plus petite échelle, pourraient être tentés avec chances de succès, soit dans la vallée de la Reine, soit dans celle qui court derrière le Sémaphore, et qu'arrose le ruisseau qui va se jeter ensuite dans les fossés de l'obstacle continu de l'est.

Quant aux troupeaux pour lesquels nous demandons ce travail préliminaire, quelques faits suffiront pour démontrer combien leur introduction serait aisée et économique. M. Bruat en avait fait venir un assez grand nombre de la Nouvelle-Californie. Trois cents têtes environ furent jetées à Tahiti, sur l'isthme de Taravao. La parcimonie obligée, avec laquelle on les fit servir à la nourriture des troupes, porte à penser que la reproduction a couvert les dépenses, et que le chiffre a peu diminué. La plus grande partie erre aujourd'hui dans la montagne à l'état demi-sauvage, un petit nombre seulement vit renfermé dans nos pâturages enclos. Vai-Tahu, que nous avons abandonné, nourrit près de quatre cents bêtes à cornes dues à notre argent ; Nu-Hiva possède, assure-t-on, un troupeau plus nombreux encore, déposé également par M. Bruat, et qui demain restera dans l'île avec toutes les richesses que nous y avons enfouies, si l'on ne se hâte pas de reprendre ces biens chèrement payés, et qui peuvent nous être utiles à Tahiti. On reproche avec raison à M. Lavaud de s'être peu préoccupé du bien être matériel des hommes placés sous ses ordres, ces faits le prouvent sans en chercher d'autres. En effet, M. Lavaud pourrait peut être, alléguant le défaut d'argent,

prétendre qu'il ne pouvait enrichir la colonie de troupeaux achetés à l'extérieur ; mais pourquoi négliger ces richesses à nous et placées sous la main ? Pourquoi les nombreux navires que l'on expédie vers ces îles, ne reçoivent-ils pas l'ordre de revenir avec un chargement de bœufs ? Je sais bien qu'en général, tout bâtiment qui porte la flamme militaire, répugne à cette navigation à la marchande ; mais les intérêts d'un pays doivent passer avant ces considérations particulières et momentanées. Ce ne sont ni les moyens de transport, ni les points d'approvisionnements qui manquent, pour procurer à Tahiti cette source puissante de bien être et de bonne vie. En dehors des navires de guerre attachés à la colonie, un grand nombre de bâtiments arrivent fréquemment à Tahiti, venant de l'Amérique ou de la Nouvelle-Hollande ; or, tandis qu'à Tahiti le prix d'un bœuf s'élève à 400 et 500 francs, il varie à Sydney entre 60 et 75, et au Chili entre 70 et 80 francs. Ainsi donc, soit que l'on transporte à Tahiti nos troupeaux laissés à Nu-Hiva et Vai-Tahu (et c'est évidemment le parti le plus sage et le plus économique), soit que l'on fasse connaître à tous les navires marchands que l'on achètera, à un prix convenu, toutes les bêtes à cornes qu'ils transporteront à Tahiti ; j'en conclus qu'il sera toujours facile, quand on le voudra sérieusement, d'enrichir la colonie de troupeaux nombreux, diminuer, par conséquent, le prix de la viande, et améliorer l'existence des Français qu'y fixent les nécessités du service ou les engagements de commerce.

Il est inutile de chercher à faire voir comment l'introduction et l'augmentation de ces bestiaux amèneront nécessairement une diminution sensible dans la consommation des cochons, et contribueront par suite à la multiplication rapide de cet animal si précieux à Tahiti.

Je n'entrerai pas non plus dans des détails superflus sur l'accroissement aisé et possible du nombre des volailles, quoique ces considérations, minimes en apparence, aient une importance réelle pour une colonie, telle qu'il est possible d'en fonder à Tahiti.

2° COLONISATION

Un des écueils contre lesquels ont souvent échoué à Tahiti, comme dans d'autres lieux, les efforts de nos gouvernants, c'est la question de la colonisation, de la fixation de l'homme au sol étranger. On a quelquefois attribué notre insuccès sur cette matière, au caractère même du Français qu'on dit plus exclusivement attaché à la terre qui l'a vu naître : de même qu'on expliquait le triomphe opposé des Anglais à l'apparente indifférence avec laquelle ils abandonnent leur patrie, et vont s'établir, pour un temps indéfini, dans des contrées lointaines et ignorées. La présence d'un grand nombre de Français fixés dans plusieurs parties du monde, différentes de la France par la nature du climat, les mœurs et les coutumes des habitants paraît en contradiction flagrante avec

cette opinion, et rend l'observation plus spécieuse que juste. Qu'on étudie plutôt la marche suivie par les pouvoirs des deux pays ; qu'on compare la volonté réfléchie, éclairée et persévérante du gouvernement anglais, à la légèreté, à l'inconséquence et à la mobilité des gouvernements qui ont administré la France, et peut-être sera-t-on convaincu que la tête seule a manqué à notre beau pays, pour lui créer quelques-unes des ressources qui font la force et la puissance de la Grande-Bretagne. Pour juger sainement les résultats, il est sage d'établir d'abord une comparaison exacte entre les moyens employés.

Aujourd'hui que les Nouvelles-Galles du Sud sont florissantes, que toutes les industries d'Europe y ont pris pied, que le commerce y prospère et cherche des débouchés, que la colonie indemnise la mère-patrie des sommes qu'elle a dépensées, s'il fallait demander à l'Angleterre de nouveaux sacrifices, soit pour les préserver de dangers sérieux, soit même pour ajouter encore à leur grandeur, nul doute qu'elle ne s'imposât immédiatement, certaine qu'elle est de retirer bientôt un bon profit de cet argent placé ; mais il n'en était pas ainsi il y a trente-cinq ans : alors l'établissement végétait encore ; il n'était pour la métropole qu'un lourd fardeau de dépenses, et beaucoup de voyageurs prétendaient que l'Angleterre n'en retirerait jamais les intérêts des dépenses qu'elle y consacrait. En effet, en 1812, sur 10,452 habitants, 4,277 étaient nourris en totalité ou en partie par les magasins publics. Il y avait alors vingt-cinq ans que la colonie existait. Là aussi on avait eu à reprocher à quelques gouverneurs des mesures maladroites et inconsidérées. La vigilance éclairée des ministres anglais les ayant reconnues, on en avait corrigé le mauvais effet, et, élevant la persévérance au-dessus de l'insuccès, on donnait de nouvelles impulsions à tous les travaux, à toutes les entreprises. La ville s'élevait et s'améliorait, un port était créé, des chantiers établis pour les constructions navales, les arsenaux remplis et de vastes magasins bâtis et approvisionnés. Quant à la colonisation, voici quelques-unes des mesures qui tendaient à la développer.

L'expérience n'avait pas tardé à démontrer à l'Angleterre l'inefficacité de la déportation, comme châtiment ou comme moyen de colonisation, quand elle s'appliquait exclusivement aux hommes convaincus de crimes particuliers contre la société. En effet, le châtiment était illusoire dans un pays où le criminel trouvait souvent des conditions de bien-être et des espérances d'avenir qui lui manquaient dans la patrie ; et l'on avait vu des hommes s'exposer ouvertement à la rigueur des lois, afin d'encourir les bénéfices de la déportation : la société anglaise n'y avait gagné qu'un accroissement dans le nombre des criminels. D'un autre côté, des voleurs, des escrocs et des faussaires étaient peu propres à former les premiers éléments d'une société. Dès lors, le gouvernement anglais se servit de la déportation des criminels, non plus uniquement dans un but philanthropique dont la réalisation absolue était démontrée impossible, mais plutôt comme

moyen secondaire dans son plan de colonisation. Il l'utilisa : 1° pour les besoins du gouvernement ; 2° pour venir en aide aux grands exploiters du sol ; 3° pour favoriser la petite colonisation, et offrir toujours une porte ouverte au repentir et à la bonne conduite.

1° Le gouvernement particulier de la colonie choisit, dans les transports de criminels qui arrivent d'Angleterre, les ouvriers, les artisans et le nombre d'hommes dont il peut avoir besoin. Ces criminels sont distribués dans les diverses bandes organisées pour le service de la colonie. Chaque bande a un inspecteur, et deux ou trois bandes un surintendant. On choisit généralement ces préposés parmi les déportés qui se distinguent par leur bonne conduite. Pour remédier aux inconvénients que nous avons signalés plus haut et donner à la déportation l'efficacité d'un châtement terrible, les Anglais exercent envers ces criminels la plus sévère, rigueur. Les châtements corporels y sont infligés pour des fautes même légères, et l'on ne peut lire sans une certaine émotion le récit nu et effrayant des supplices subis par quelques coupables, et détaillés dans les registres officiels. On a d'ailleurs établi trois catégories, dans lesquelles on a gradué la rigueur de la discipline, la dureté des travaux et la sévérité des exécutions. Un criminel ne peut, à l'expiration de sa peine, rentrer dans la vie civile, s'il n'est déjà classé dans la catégorie la plus favorisée.

Là, comme chez nous, les dépenses occasionnées par un criminel excèdent le profit qu'on peut retirer de son travail. On évalue à 50 livres sterlings (1260 francs environ) le prix que coûte annuellement chaque déporté ; un ouvrier libre, pendant le même espace de temps coûterait 70 livres, mais il ferait à peu près le double d'ouvrage ;

2° La colonisation en grand fut favorisée par les moyens qui répondaient aux larges vues du gouvernement anglais. La vaste étendue des contrées dont on disposait permettait d'ailleurs la réalisation des projets conçus. De nombreux colons partirent souvent d'Angleterre avec des concessions de terres pour des valeurs considérables. Des mesures furent prises pour mettre du choix dans ces concessions, et on avait égard non seulement à la capacité agricole de ces nouveaux colons, mais à leur caractère personnel et aux capitaux dont ils pouvaient disposer. Le gouverneur de la colonie possédait les moyens d'action nécessaires pour prêter la main à cette œuvre de civilisation. Il jouissait également du droit de faire des concessions de terrain, et avait à sa disposition des troupeaux dont une partie servait aux besoins de la colonie, et l'autre était employée à garnir les fermes des nouveaux colons.

Dans la plupart des établissements que l'on veut fonder, ce ne sont pas les objets de travail qui manquent, mais plutôt les bras qui font défaut. Ici, les déportés furent utilisés avec succès. A l'arrivée d'un transport de criminels, chaque cultivateur indiquait le nombre d'hommes dont il avait besoin, et

l'étendue de ses terres en culture. Après avoir pris note de l'âge, de l'état, de la capacité et du caractère de chaque déporté, après avoir mis en réserve ceux que réclamait le service du gouvernement, on distribuait le reste aux colons à titre d'ouvriers ou de domestiques. Quelquefois, aux personnes élevées dans l'aisance ou aux ouvriers, tels que les orfèvres, qui n'ont pas été habitués à un fort travail, on accordait des billets qui les dispensaient du travail forcé, et leur permettaient de pourvoir d'eux-mêmes à leurs besoins.

Les criminels distribués aux colons sont vêtus, entretenus et logés par eux. Ils travaillent à la tâche ou pendant le même nombre d'heures que ceux du gouvernement, et, quand ce devoir est rempli, ils peuvent travailler pour eux. Ils sont soumis aux châtiments corporels et peuvent rentrer, pour punition, dans la bande de la prison, où ils travaillent, dans les fers, de six heures du matin à six heures du soir ;

3° Les particuliers voués au travail journalier d'un champ étroit contribuent, comme les grands exploitateurs du sol, au développement et à la stabilité d'une colonie. Ils établissent le bien-être général dans un pays comme les autres y jettent les fondements de la grandeur et de la richesse. Ils excitèrent vivement la sollicitude du Gouvernement anglais, et les gouverneurs de Sydney eurent tous les pouvoirs nécessaires pour secourir leur travail et faire réussir leurs entreprises.

On ne voulait pas abandonner complètement le but humanitaire que l'on avait poursuivi dans la Nouvelle-Hollande, et on chercha à faire rentrer, dans cette classe d'hommes honnêtes et laborieux, les criminels que paraissaient avoir convertis les rudes épreuves de la détention. A l'expiration du terme mis à leur condamnation, les déportés deviennent libres, et peuvent, à leur choix, retourner dans leur patrie ou s'établir dans la colonie. Dans ce cas on concède quarante acres de terre aux hommes non-mariés, et à ceux qui ont femme et enfants, on y fait une addition convenable pour chaque membre de la famille. On joint, à ces concessions, des instruments d'agriculture et des bestiaux que les nouveaux propriétaires n'ont pas le droit d'aliéner ; enfin, pendant dix-huit mois, on leur fournit des vivres tirés des magasins du Gouvernement.

Si nous passons de ces larges mesures d'établissement aux petites dispositions prises par l'autorité française à Tahiti, on sera moins étonné de l'Insignifiance des résultats obtenus jusqu'à ce jour, surtout en ayant égard à la longue persévérance qu'il a fallu aux Anglais pour obtenir du succès.

Un arrêté de M. Bruat, en date du 26 novembre. 1845, résume et énumère ces dispositions ; en le rapportant ici tout entier il sera facile d'en faire saisir la portée.

ARRÊTÉ

Nous, etc.,

Attendu qu'il existe dans les îles de la Société, et particulièrement à Tahiti, de vastes étendues de terrains qui ne peuvent être mises en culture faute de bras ;

Attendu que la nouvelle situation politique et commerciale du pays a créé des besoins auxquels les ressources actuelles du pays ne peuvent suffire ;

Considérant que, dans l'intérêt du commerce et de l'agriculture, il importe de faciliter l'établissement, dans les îles de la Société, d'une population laborieuse qui exploite le sol et rétablisse l'équilibre entre la production et la consommation ;

Vu les instructions de M. le ministre de la marine et des colonies, en date du 23 avril 1843 ;

Vu notre ordre du 21 de ce mois, autorisant les militaires libérés du service ou rappelés en France à solliciter des concessions de terrains ;

Vu l'art. 7 de l'ordonnance royale du 28 avril 1843 ;

Après en avoir référé en conseil de Gouvernement,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Les militaires qui, en vertu des dispositions de notre ordre du 21 de ce mois, resteront dans les établissements français de l'Océanie, en qualité de colons, recevront la ration pendant les cinq mois qui suivront leur libération de service.

ART. 2. Ces colons ne pourront, sous aucun prétexte, faire le commerce de liquides, en gros ou en détail.

ART. 3. Des terrains domaniaux leur seront concédés gratuitement pendant trois années.

A leur entrée en jouissance, ils recevront un titre provisoire, qui leur sera remis par le directeur du domaine et qui pourra ultérieurement être échangé contre un titre de propriété définitive, ainsi qu'il sera expliqué à l'article suivant.

ART. 4. A l'expiration des trois premières années, les concessionnaires pourront continuer à jouir du terrain qui leur aura été affecté, en payant annuellement, à titre de rente, le dixième des déboursés opérés par la caisse municipale pour l'achat dudit terrain.

Mais, s'ils le préfèrent, les concessionnaires pourront devenir propriétaires définitifs, en remboursant intégralement le montant des dépenses faites pour l'achat de la propriété qu'ils exploitent.

Le remboursement devra être opéré dans le courant de la quatrième année de jouissance.

ART. 5. Cette vente sera consacrée par un acte administratif dont l'enregistrement littéral aura lieu sans frais.

ART. 6. Les concessionnaires, ainsi devenus propriétaires définitifs, ne pourront disposer de leur terrain à titre de vente, donation ou location, sans le consentement du Gouvernement, que trois ans après leur inscription au domaine en qualité de propriétaires définitifs.

ART. 7. Les lots à concéder seront faits et distribués par les soins de personnes désignées par le gouverneur.

ART. 8. Chaque colon recevra, sur la présentation de son titre provisoire, deux pioches, deux pelles et une hache, achetées sur les fonds de la caisse municipale.

ART. 9. Le terrain concédé devra être défriché et mis en culture dans la première année de la concession.

Les colons qui ne satisferont pas à cette condition pourront être dépossédés sans avoir droit à aucune indemnité.

ART. 10. Chaque colon sera tenu de planter trente arbres de haute futaie par hectare de terrain concédé.

ART. 11. Les colons ne pourront, en aucun cas, même lorsqu'ils seront devenus propriétaires définitifs, s'opposer à ce qu'il soit pratiqué sur leur terrain des fossés et rigoles, destinés à conduire l'eau dans les propriétés qui ne touchent pas à la rivière.

ART. 12. Ces cours d'eau ne pourront être détournés ou modifiés, en quoi que ce soit, sans une permission de l'autorité compétente.

Chaque colon sera tenu, sous l'inspection du génie militaire, d'entretenir les fossés et rigoles passant sur sa propriété.

ART. 13. Les concessionnaires seront admis à l'hôpital et soignés aux frais de l'État.

Toutefois, lorsqu'ils seront atteints de maladies vénériennes, ils paieront une rétribution de 1 fr. par jour.

ART. 14. Si, avant d'être devenu propriétaire définitif, un colon méritait, par sa mauvaise conduite, d'être renvoyé de la colonie, son terrain serait remis au domaine, sans que le concessionnaire ait droit à aucune indemnité.

Cependant, si le colon avait fait élever quelques constructions, il pourrait ou les vendre ou les faire enlever.

ART. 15. Les colons militaires qui, à quelque époque que ce soit, voudront opérer leur retour en France seront rapatriés à la ration et aux frais de l'État.

Papeete, le 26 novembre 1845.

Signé : BRUAT.

Nous sommes persuadé que les vues de M. le gouverneur Bruat eussent été plus étendues et plus efficaces s'il n'avait pas été limité par les exigences mesquines et inconsidérées des pouvoirs supérieurs. Aussi, dans la critique franche et consciencieuse que nous essayons, nous pensons que le blâme doit

moins retomber sur le commissaire français, à Tahiti, que sur les hommes qui pouvaient et devaient dicter sa conduite. Si telle n'était pas notre conviction, nous chercherions à abriter quelques erreurs derrière le mérite et les qualités d'un officier général qui commande le respect, qui a souvent attiré les regards, et quelquefois même l'admiration.

Il faut reconnaître, en effet, que si l'on voulait récompenser des hommes qui ont prêté, pendant sept ans, leur personne au service de la patrie, les moyens d'exécution que l'on prenait rendaient le projet vain et sans portée. Tandis que l'Angleterre donne à des hommes qui n'ont pas d'autre titre à ses bienfaits que d'avoir démerité de la société, des terres, des bestiaux, des instruments de labour et des vivres pendant dix-huit mois ; nous, aux soldats qui ont gagné notre estime par de bons services, nous accordons deux pelles, deux pioches et cinq mois de vivres ; nous y ajoutons, il est vrai, le prêt d'un terrain qui nous sera remboursé dans un laps de temps assez court. Et l'on s'étonne de ne pouvoir coloniser dans de pareilles conditions, lorsque l'Angleterre échoua pendant trente ans en faisant mouvoir des moyens d'action bien autrement puissants.

Cet arrêté concerne exclusivement les militaires qui, à l'expiration de leur temps de service, manifestent le désir de s'établir en qualités de colons. Pourquoi restreindre cette mesure dans ces limites ? N'existe-t-il pas, en France, beaucoup de citoyens pauvres et dans la souffrance, dignes également d'exciter la sollicitude du Gouvernement ? Un assez grand nombre s'expatrient annuellement pour aller quêter leur vie dans des pays étrangers, et qui s'estimeraient heureux d'être transportés, par nos navires, sur une terre où ils trouveraient, avec une existence assurée, l'espoir possible d'une aisance qu'ils ne peuvent entrevoir dans leur patrie.

Pourquoi ne pas les appeler également à la participation des biens que nous offrons à d'autres, et dont la France même retirera le premier bénéfice ? Un choix sans doute est nécessaire ; on doit craindre d'introduire, au sein d'une population jeune et impressionnable, des hommes qui compromettraient l'œuvre de civilisation que nous avons tentée. Mais ce choix est possible, facile même ; qu'on se hâte de le faire avec discernement et justice, il peut améliorer considérablement le sort de notre établissement et en assurer les fondements.

Une autre disposition nous paraît fâcheuse dans cet arrêté, c'est d'avoir fait peser sur la caisse municipale les frais de cet essai de colonisation. Cela donne d'abord une idée de la grandeur du projet : on sait si les ressources d'une ville qui se fonde sont considérables ; en revanche ses besoins sont grands, sont légitimes. Les marchands ont demandé, dans ces derniers temps, pourquoi les revenus de Papeete n'étaient pas exclusivement consacrés à tous les travaux que réclament l'utilité générale dans ce lieu même. Certes, nous savons que l'autorité militaire n'a rien négligé pour l'embellissement de la ville et l'avantage des

résidents, mais est-il juste que l'argent provenant des amendes et des patentes soit entièrement livré à l'arbitraire du chef de la colonie ? Quoiqu'il en soit, ces faibles ressources ne furent pas laissées à la disposition de M. Lavaud, et le ministre de la Marine, en 1847, le prévenait que, sur le budget de nos établissements volé par la Chambre des députés, on lui supprimait 40,000 francs qu'il couvrirait par les recettes municipales. Les recettes municipales de Tahiti étaient-elles donc destinées à engraisser la caisse des fonds secrets des ministres français ?

La tentative de M. Bruat, faible dans ses moyens, compromise par la guerre, devait échouer par l'indifférence de M. Lavaud son successeur. Car si M. Lavaud fut plus restreint dans ses dépenses, il ne chercha pas à suppléer aux moyens qu'on lui retirait, par des mesures qui étaient à sa disposition. Non seulement, il délaissa les colons, mais il les découragea en leur supprimant la ration, dès les premiers temps de son arrivée. Ces anciens militaires, trop peu secourus, abandonnent leur entreprise ; et avant peu, si on ne change pas de système, les champs qu'ils ont laborieusement défrichés et cultivés reparaitront couverts du stérile goyavier.

Les remèdes à un système aussi désastreux nous paraissent simples et suffisamment indiqués par l'expérience. On a pu voir, dans le budget de nos établissements, qu'aucune somme n'avait été affectée pour cette partie importante de la colonisation. C'est un oubli à réparer. Sur les 620,000 francs que nous avons écartés de ce budget, sans toucher au personnel de Tahiti, et sans affaiblir en rien l'organisation des différents services, nous voudrions mettre en réserve 110,000 francs, ainsi répartis : 50,000 fr. pour achats de terrain ; 60,000 fr. pour les frais d'installation et l'entretien des colons libres. On a, il est vrai, inscrit sur le tableau des dépenses 45,000 francs pour achats de maisons et de terrains, loyers, etc. ; mais nous savons que cette somme était presque entièrement consacrée à payer des loyers énormes pour les logements des employés et à faire quelques achats insignifiants. Il faut que ces 50,000 francs soient exclusivement destinés à l'acquisition de terrains domaniaux ; qu'il en soit fait un compte exact dans des rapports annuels, appuyés des plans dressés par le génie militaire. En encourageant l'établissement des militaires qui, à l'expiration de leur service, manifesteront le désir de se fixer à Tahiti, on admettra également tout autre Français à participer aux mêmes avantages, après un choix consciencieux établi sur les antécédents et le caractère des individus. Les colons ayant femme et enfants auront droit à une protection spéciale, et il serait sage, à ce sujet, d'exercer une sollicitude éclairée sur les mariages contractés avec les femmes indigènes, et d'établir pour ces unions, des règlements qui en garantissent l'efficacité. La ration serait accordée, pendant un an au moins, à chaque colon et à chaque membre de sa famille. Les terrains concédés

gratuitement pendant trois ans, deviendraient la propriété absolue des travailleurs, quand ils auraient acquitté le prix d'acquisition par des versements annuels qu'on étendrait jusqu'à vingt années. Il leur serait donné, comme propriétés inaliénables, une truie, une vache, des outils et des instruments de culture. Les sommes allouées et les ressources de la colonie, ne permettant pas de délivrer une bête à corne à chaque colon, on ne ferait ce don qu'aux hommes mariés qu'on favoriserait, en outre, pour chaque enfant, d'une truie et d'outils supplémentaires. Des travailleurs associés mériteraient des avantages analogues, s'ils garantissaient leur association dans des règlements vus et approuvés par l'autorité locale. Des mesures d'ordre, de sécurité et de police doivent être introduites ; plusieurs de celles qui sont consignées dans l'arrêté de M. Bruat, nous paraissent sages. Nous voudrions seulement qu'il y fût expressément spécifié, que les colons seront tenus à planter et à entretenir, dans les terrains concédés, des rejetons d'arbres à pain dont le nombre serait déterminé par les besoins annuels, présumés de chaque individu.

Sur un budget de 1,800,000 francs, ne demander que 110,000 francs pour le principal objet de notre établissement, ne paraîtra pas, sans doute, une proposition exorbitante ; on pourrait avec plus de raison, trouver la proportion faible et exigüe. C'est que nous ne croyons pas que l'on puisse, ni que l'on doive établir immédiatement un grand nombre de ces colons dans les îles de l'Océanie qui relèvent de l'autorité française. Ils devront augmenter graduellement avec les besoins de la colonie et son développement ultérieur. Selon le vœu de M. Bruat, cette population de travailleurs laborieux aura à exploiter le sol, et à rétablir l'équilibre entre la production et la consommation. Ce service est assez grand pour mériter la bienveillance et les secours du gouvernement. Mais si cette protection allait jusqu'à multiplier démesurément le nombre de ces colons, le but ne serait pas rempli et l'on ruinerait les bénéfices dus aux labeurs des hommes. Une autre considération commande d'agir avec mesure et circonspection, c'est l'état politique de l'île, les mœurs des indigènes, leur susceptibilité que nous ne devons même pas effaroucher. Introduire immédiatement à Tahiti un grand nombre de nouveaux habitants, serait éveiller des craintes qu'on ne tarderait pas à animer, et lors même que nous ne redouterions pas des hostilités, nous aurions excité un mécontentement fâcheux. Au contraire, il nous est facile de les amener progressivement à aimer notre présence, à s'initier à nos coutumes, à nous rechercher, à désirer même d'être Français. Les Anglais, en les abusant par les erreurs les plus grossières, ont beaucoup fait pour nous, et leur inimitié nous sert aujourd'hui. Il suffit de traiter cette population avec quelques égards, pour nous la rendre dévouée et fidèle. Les colons, en cela, peuvent beaucoup nous nuire, ou beaucoup nous servir. Dispersés dans l'intérieur, il faut veiller à ce qu'ils respectent les lois du pays et l'autorité des chefs des districts.

Le gouverneur désignera un employé capable qui, en même temps qu'il veillera aux intérêts des colons et aux progrès de la culture, devra rendre compte de leur conduite, de leurs différents et de leurs rapports avec les Européens et les indigènes. Il proposera quelquefois une gratification pour ceux qui se seront fait remarquer par leur travail et leur activité ; cent francs déposés dans une main probe et honnête seront peut-être le commencement d'une fortune.

Cette somme de 60,000 fr. suffira, chaque année, aux frais de nourriture et d'installation de cent colons nouveaux. On peut s'en assurer par les calculs suivants :

La ration, à Tahiti, revient actuellement à moins de 1 fr. par jour ; comme elle varie d'après les marchés passés, j'admets que chaque colon coûte 400 fr. pour les vivres, pour cent colons 40,000 fr. Pour ce chiffre d'hommes, on aura au maximum cinquante bœufs ou vaches à distribuer ; puisque nous pouvons en prendre aux îles Marquises, et que ces animaux coûtent moins de 80 fr. par tête au Chili et à la Nouvelle-Hollande, c'est encore prendre un prix maximum que de les compter l'un dans l'autre à 200 fr. ; total 10,000 fr. pour cinquante. Il reste donc 10,000 fr. pour achats de cochons et dépenses d'outils, ce qui est évidemment plus que suffisant.

Ne prévoit-on pas les énormes avantages qui, après quelques années, résulteraient, pour notre établissement, de la seule introduction de mille ou douze cents travailleurs principalement occupés de cette culture des terres qui procure le bien-être et répand l'aisance dans la vie ? Dès lors Tahiti offrirait plus de ressources que toutes les autres îles de l'Océanie, et les offrirait aussi avantageusement que les établissements anglais ou espagnols des continents voisins ; et bientôt, lorsqu'on aurait fait disparaître des mesures inconsidérées, les cinq cents baleiniers qui sillonnent les parages du Grand-Océan reviendront à Tahiti attirés par des avantages plus grands que ceux qui les y appelaient autrefois.

La diminution dans le prix des vivres permettrait de réaliser une économie importante : on pourrait cesser de fournir la ration de vivres aux officiers et aux employés ayant même rang ; la plupart d'entre eux ayant droit à deux rations, ce serait, au minimum, cent cinquante rations qui, taxées au plus bas prix à 350 fr. par an, feraient rentrer une somme de 52,500 fr., ou environ la moitié des dépenses annuelles que nous demandons pour cette colonisation.

Mais ne peut-on développer à Tahiti que cette petite culture des terres, dont l'intérêt, quelque grand qu'il soit pour notre établissement, se renferme plus particulièrement dans les limites de la localité ? L'île ne permet-elle pas l'exploitation du terrain sur une large échelle et l'entreprise de ces plantations qui ont fait toute la richesse de nos colonies intertropicales ?

Nous pensons que ce genre de prospérité ne fera pas défaut à cette colonie si les spéculations sont sagement favorisées. En effet, si, avant l'arrivée des Français, lorsque le pays, sous un pouvoir faible et impuissant, était menacé dans sa sécurité et son avenir, des négociants n'ont pas craint, avec leurs ressources particulières et sans aucun encouragement extérieur, de défricher de vastes terrains et de les livrer à la culture du sucre et du café, n'est-il pas permis d'espérer que, sous un gouvernement durable et éclairé, intéressé à prêter protection et faveur à toute tentative utile, des négociants pourront encore, et avec plus de chances de succès, demander à la terre ces produits précieux dont l'écoulement leur serait assuré ?

On objectera que Tahiti a des dimensions trop restreintes pour donner lieu à un grand commerce d'exportation ; cela s'oppose, en effet, à ce que l'île puisse devenir une puissante colonie, et elle ne rapportera jamais à la France l'argent que nous avons retiré de l'île de la Réunion. Néanmoins, si une partie de ses montagnes était livrée à la culture du café comme le sont celles des environs de Rio-Janeiro au Brésil, si les vastes plaines non défrichées qu'elle renferme étaient couvertes de cannes à sucre, si l'on y exploitait l'indigo et d'autres productions des tropiques que la nature y favoriserait, on aurait procuré au commerce français un précieux et fécond débouché, on aurait certainement été utile au développement et à l'activité de notre marine, but principal à atteindre dans l'Océanie. D'ailleurs, il ne pourrait s'opérer à Tahiti un tel mouvement et de pareils progrès, sans que les autres îles de la société n'y participassent et n'y ajoutassent leurs richesses propres. Aussi croyons-nous, qu'à Tahiti comme ailleurs, la terre manquera moins aux travailleurs que les travailleurs à la terre.

L'absence des bras a été un des plus sérieux obstacles qu'aient rencontré les planteurs à Tahiti. Il est bon d'ajouter que, ne possédant que de minces capitaux, ils n'ont pu faire venir de l'extérieur un nombre suffisant d'hommes laborieux, et ont dû s'adresser aux Tahitiens qui, par paresse ou dégoût, abandonnaient bientôt les travaux entrepris. Mais, les bras manqueraient-ils longtemps dans l'île, si les mesures d'existence, de bien-être, de développement et d'activité que nous avons indiquées étaient mises à exécution par le gouvernement de la colonie ? Il ne nous paraît pas supposable que l'arrivée à Tahiti de nombreux colons chargés de l'exploitation du sol, et développant les ressources intérieures, ne donnent pas naissance à de nouveaux moyens d'action, et n'amènent une autre affluence de travailleurs attirés par le mouvement lui-même. Quoiqu'il en soit, le gouvernement pourrait et devrait venir au secours des entreprises utiles.

La plupart des spéculateurs ne possèdent pas assez de capitaux pour subvenir aux premiers achats de terrain, aux frais d'installation, aux dépenses du travail, et attendre la rentrée des produits naturels des semences déboursées. Le gouvernement peut venir à leur aide, soit en donnant le terrain à de sages

conditions, soit en prêtant les instruments du travail, soit en procurant l'un et l'autre.

Mon intention n'est pas de détailler toutes les mesures à prendre pour chacune de ces hypothèses : elles varieraient indéfiniment ; je ne veux qu'en indiquer la possibilité.

En général, on aurait principalement à venir au secours de planteurs de café, ou de cannes à sucre. Le gouvernement se procurerait quelquefois pour rien, et souvent à peu de frais, de vastes étendues de terrain dans les mornes et une grande partie des montagnes ; il les affermerait, à un faible intérêt, aux spéculateurs sur le café, et leur permettrait d'attendre les premières récoltes pour payer les indemnités annuelles, réglées dans les conventions réciproques. L'acquisition des terrains propres à la culture des cannes engagerait des mises de fonds plus considérables, et, vu les ressources de la colonie, limiterait nécessairement le nombre des concessions. Pour ces entreprises sérieuses, comme pour celles que nous avons envisagées en premier lieu, le gouvernement ne doit pas se jeter dans des dépenses exorbitantes : 80 ou 90 mille francs seront certainement suffisants, chaque année, pour donner à ce travail toute l'importance qu'il est susceptible de recevoir à Tahiti ; et après sept ans d'exercice, ces allocations seront supprimées.

Les deux autres hypothèses dans lesquelles le gouvernement prêterait lui-même les agents du travail nous conduisent à une question qui a souvent été agitée en France, et qui, sans être résolue par nos établissements de l'Océanie, y peut être envisagée avec utilité comme question auxiliaire. Je veux parler de la déportation.

DÉPORTATION

On a souvent demandé en France un lieu de déportation pour les hommes coupables de crimes particuliers. La longue et coûteuse expérience faite par l'Angleterre démontre suffisamment l'inutilité de cette mesure, comme châtiment ou comme moyen de colonisation, quand elle s'applique à des hommes dont les facultés sont dépravées et le cœur coupable, et il est permis d'espérer que notre pays, instruit, par ces leçons, ne s'engagera pas dans un essai dispendieux, condamné par le passé. C'était avec plus de raison que l'on sollicitait l'application de cette peine aux condamnés politiques, en remplacement des détentions à l'intérieur, et de la mort quelquefois infligée à des hommes plus égarés que criminels. Coupables devant le pays dont ils ont méconnu les lois, ils peuvent, sur une terre étrangère et loin de suggestions perfides, reconnaître leurs erreurs, rompre avec des idées menteuses, rentrer dans le sein de la société sans en compromettre l'existence, et y reprendre l'exercice des droits civils qu'on leur avait justement ravi ailleurs. La France, trop souvent, a été appelée à accomplir

des actes de sévérité et de justice ; l'avenir est trop incertain pour prétendre que ces malheureux temps ne se renouvelleront plus. Il lui convient d'appliquer son droit dans un but humanitaire.

Nos établissements de l'Océanie ne peuvent être envisagés comme devant servir à un système étendu et complet de déportation à l'égard de nos condamnés politiques ; parce que les îles dans lesquelles ils sont situés n'offrent que des superficies trop restreintes, et surtout trop peu de terrains cultivables. Ainsi, loin d'être le but d'un projet de déportation, c'est celui qui doit servir à leur fin. J'admets qu'il serait nuisible et imprudent d'introduire d'abord à Tahiti plus de cinq ou six cents déportés ; à Nu-Hiva plus de deux cents, à Vai-Tahu plus de cent cinquante, dans le cas où ces deux derniers points ne seraient pas abandonnés, et où l'on voudrait utiliser, dans ce but, les sommes que nous y avons dépensées, et les bâtiments qui y sont restés. Si un projet de cette nature était adopté, nous pensons qu'il pourrait rendre de grands services à nos établissements, et à la cause de leur commerce, pourvu qu'il fût soumis à des règlements fermes et éclairés. Voici, par exemple, quelques dispositions qui nous paraissent en rapport avec la nature des lieux, le but à atteindre, les vues de justice et d'humanité qui doivent diriger notre conduite à l'égard des condamnés.

Tahiti pourrait recevoir 500 déportés, Moorea 150 ; Nu-Hiva 200, Vai-Tahu 150. Total : 1,000.

Moorea serait commandée par un capitaine, détaché de Tahiti, ayant 50 soldats sous ses ordres. (Cette garnison existe déjà.)

Nu-Hiva serait commandée par un capitaine ayant 100 hommes sous ses ordres. (La garnison actuelle est de 150 hommes, et sa rade est occupée par une corvette forte de 230 hommes.)

Vai-Tahu serait commandée par un capitaine avec 50 hommes. (Ce point a été abandonné ; mais il suffit de rentrer dans les logements que l'on a faits.)

Un agent spécial nommé par le gouvernement, mais placé sous les ordres du commissaire français à Tahiti, serait chargé de faire chaque année un rapport sur chacun de ces établissements, de proposer des améliorations ou des accroissements.

Un chirurgien serait affecté à chaque établissement. Les déportés seraient logés, nourris et entretenus aux frais du gouvernement, et pour ce, lui devraient sept heures de travail par jour, réparties ainsi : le matin, de 6 à 10 heures ; le soir, de 2 à 5. Ils ne travailleraient pas le dimanche ni le samedi soir. Ils seraient libres d'utiliser pour eux leur temps de loisir. Si des besoins urgents réclamaient leur concours en dehors des heures consacrées au travail, ils recevraient une rétribution fixée à 25 centimes par heure pour les travaux du gouvernement, et à 40 centimes pour ceux des particuliers (1). Ils pourraient être employés dans les plantations des négociants. Dans ce cas, ceux-ci paieraient au gouvernement 1

(1) Pour apprécier ce calcul, il est bon de savoir que la journée d'un ouvrier se paie moyennement 5 francs par jour dans l'archipel de la Société.

franc 65 centimes pour les sept heures de travail, et aux travailleurs 40 centimes pour chaque heure supplémentaire.

Sur cette somme de 1 fr. 65, on prendrait 1 fr. 15 pour indemniser l'État, 0 fr. 25 pour deniers de poche au travailleur, 0 fr. 25 pour servir à fonder une masse destinée à venir au secours des déportés qui, plus tard, s'établiraient dans l'île.

Des mesures disciplinaires seraient prises contre la paresse et la mauvaise volonté dans le travail.

Les déportés seraient soumis au régime militaire, divisés par sections de cinquante hommes chacune et commandés par des anciens sous-officiers de l'armée dont le traitement serait fixé à 1,500 francs. Il y aurait un employé plus élevé par trois ou quatre sections.

On pourrait établir des degrés dans la durée du travail et la rigueur de la discipline en formant une catégorie à part de ceux qui se seraient fait remarquer par leur mauvaise conduite.

Ainsi, à Moorea, les déportés travailleraient neuf heures sans avoir droit à aucune rétribution, et pourraient être renfermés le dimanche.

En outre, il y aurait une prison spéciale au fort de Taravao (vers l'extrémité de Tahiti), pour les déportés coupables d'insubordination ou de tout autre délit.

Les fautes commises contre les indigènes devraient être punies avec la plus grande rigueur.

Les commissaires de la République seraient revêtus de grands pouvoirs à l'égard des auteurs de désordres.

Les déportés condamnés à plus de dix ans de peines ne seraient pas envoyés dans les établissements de l'Océanie.

Il serait fait un choix spécial pour les cinq cents déportés destinés à Tahiti. On y ferait entrer particulièrement les ouvriers charpentiers, menuisiers, mécaniciens, tonneliers, imprimeurs, etc., etc. ; on aurait égard, surtout, à leur conduite et à leur caractère.

Tout déporté qui ne serait pas sous le coup d'une punition pourrait être rendu à la liberté cinq mois avant l'expiration de sa peine, et serait admis, soit à rentrer en France, sur les bâtiments de l'État, soit à résider dans l'île.

Dans ce dernier cas, il obtiendrait les avantages réservés, aux colons s'il veut s'adonner à la culture de la terre, et s'il préférerait exercer une profession industrielle, il lui serait délivré une première mise de fonds, prise sur la masse dont nous avons marqué l'origine.

Dans aucun cas, il ne pourrait se mettre débitant de boissons. Le gouverneur de la colonie pourrait remettre un quart de leur peine à ceux qui se seraient distingués par leur travail et leur bonne conduite.

Les femmes et les enfants des déportés pourraient les accompagner ; il serait affecté des logements spéciaux pour ces ménages, mais les règlements seraient les mêmes pour tous.

Leurs enfants, à l'âge de dix-huit ans, jouiraient de tous leurs droits civils et pourraient devenir colons.

J'ai cru utile d'indiquer ces principales dispositions, sans ordre et sans détails, sans expliquer les motifs, sans en faire comprendre la nécessité et l'opportunité, parce que je ne veux exposer ici que l'esprit qui doit les dicter. Pour résoudre cette question délicate complètement et sous tous ses points de vue, il faudrait un travail spécial, long et sérieux, qui ne rentrerait qu'indirectement dans notre sujet.

Il sera facile de conclure, d'après l'ensemble des dispositions que nous avons proposées, que le Gouvernement pourrait se procurer de grands moyens d'action qui lui permettraient de venir en aide aux entreprises agricoles, et dont les résultats éclaireraient le pays sur cette grave question de la déportation, dont l'essai, sur une autre échelle, serait peut-être inutilement dispendieux.

3° PROJET POUR LA PÊCHE A LA BALEINE

Tahiti nous paraît pouvoir se prêter heureusement à une réorganisation de la pêche à la baleine.

Lorsque la baleine fréquentait les environs des Açores et divers parages de l'océan Atlantique, l'industrie de cette pêche était florissante en France, et les armateurs, comme les capitaines, faisaient souvent, dans de courtes campagnes, des bénéfices considérables. Lorsque le monstre marin, traqué dans nos mers limitées, se réfugia dans l'océan Indien, les gains, quoiqu'affaiblis, suffirent encore à entretenir un grand nombre de nos navires ; mais, depuis le jour où il fallut le poursuivre dans les parages éloignés, dangereux et souvent inconnus du grand Océan, l'industrie baleinière a perdu en France chaque année, et les énormes indemnités allouées par le Gouvernement n'ont pas suffi à ranimer l'ardeur de nos négociants. Cela tient à ce que la France est à des distances immenses de ces lieux de pêche : qu'il est difficile à nos navires d'y arriver en temps opportun : qu'il leur faut, pour opérer leur chargement, deux ou trois ans, sur lesquels une année est perdue en voyages stériles. Cela tient encore à un grand nombre de désastres qui, par une espèce de fatalité, sont tombés plus particulièrement sur nos navires baleiniers. Le prix élevé de nos armements est aussi une des causes qui contribuent au dépérissement de notre industrie, car ce n'est qu'en cela que les Américains ont de l'avantage sur nous, et le nombre de leurs baleiniers s'élève, dît-on, à plus de six cents.

La proximité des lieux de pêche est un avantage qui garantit le succès de ces entreprises ; nous en citerons encore un exemple dans les mers du Sud elles-

mêmes. Un grand nombre de maisons de Sydney doivent la fortune à cette exploitation de l'Océan ; parce que Sydney est heureusement située pour ce genre d'industrie, que la baleine se rencontre jusque dans ces parages, que cette ville possède de grands chantiers où l'on construit avec autant d'économie qu'en Europe, que les bois y sont à plus bas prix, et que, par suite, les armements y sont faciles et peu coûteux.

Tahiti est placée dans une position aussi avantageuse pour la pêche à la baleine, et si l'on se rappelle la marche suivie par les navires qui se livrent à cette industrie, on doit se convaincre que l'Océanie renferme peu de points qui offrent plus de commodités à cet égard. C'est cette situation qu'il faut utiliser en fondant, dans notre établissement, un centre d'action pour l'exploitation de la baleine dans le grand Océan. Voici un projet qui nous paraît facile à mettre à exécution, que nous appuyons sur des mesures proposées précédemment, mais qui peut s'en séparer ; qui tendrait à ranimer une industrie ruinée, et donnerait immédiatement de l'importance à nos établissements de l'Océanie.

Les armateurs français, fixés dans nos établissements de l'Océanie ou y ayant des délégués reconnus, qui voudront se livrer à la pêche à la baleine auront droit, pendant les deux premières années de la mise à exécution du projet, aux mêmes primes que les armateurs des ports de France, et aux deux tiers de ces mêmes primes dans les années subséquentes.

Pour jouir de cet avantage, les navires devront avoir au moins quinze matelots français dans leur équipage.

De grands chantiers de construction seront établis à Tahiti, sous la direction du génie maritime. La Californie fournira d'excellents bois pour la tonnellerie et diverses parties de l'armement ; on trouvera dans la Nouvelle-Zélande des sapins de bonne qualité et de toutes dimensions, propres aux constructions navales. Quant aux bras pour les travaux de diverse nature qu'exigerait cette entreprise, on comprendra quel puissant secours on trouverait dans l'essai de déportation que nous avons exposé et dans les choix particuliers, spéciaux que nous avons recommandés pour les hommes destinés à Tahiti. On y joindrait évidemment quelques maîtres pris dans nos ports maritimes. A défaut de déportés, on serait obligé d'embrigader deux ou trois cents ouvriers civils venus de France. Le gouvernement, pour rentrer dans ses déboursés, livrerait les outils, appareils, barils, etc., à des prix modérés, ou bien mettrait ses travailleurs à la disposition de l'armateur à des conditions calculées, de manière à donner à l'État une part légitime, un bénéfice à l'ouvrier, et au négociant un avantage qu'il ne trouverait certainement dans aucun autre port des mers du Sud. Tout serait disposé, à Tahiti, pour permettre la construction et l'armement des navires baleiniers. On admettrait dans les équipages des Indiens de Tahiti et de toutes les îles de la Société. On sait qu'ils sont utilement employés, comme nageurs, dans les

baleiniers. On ne manquera pas de matelots étrangers pour compléter l'effectif indispensable des équipages, car nous profiterions des déserteurs américains, comme ceux-ci profitent des nôtres, et souvent même les excitent.

Ce projet, développé et sagement établi, nous paraît entouré de grandes garanties de possibilité et de succès, et son exécution pourrait être remise à une compagnie commerciale à laquelle on accorderait des facilités de travail, les primes et les avantages concédés en France aux armateurs baleiniers.

Voici quelques-uns des avantages que l'on retirerait de dispositions arrêtées dans cet esprit, et appuyées d'ailleurs sur les moyens de développement intérieur que nous avons proposés d'abord.

On placerait les baleiniers dans une situation nouvelle, exempte des sources de désordre et de désorganisation amenées par l'éloignement de la patrie ; de longues privations à la mer, des relâches forcées et dispendieuses, et des campagnes pénibles qui durent trente mois. A la faveur des temps et des lieux, la réussite étant plus assurée, l'insuccès moins à craindre, on verrait se relever une industrie qui a entretenu jusqu'à deux mille de nos meilleurs matelots. L'établissement de Tahiti acquerrait, tout d'un coup, une importance réelle qui profiterait à toutes les entreprises. Les retours, étant garantis aux navires, augmenteraient les arrivages et diminueraient le fret énorme qui pèse sur tous nos envois à Tahiti. Les cinq cents baleiniers qui, chaque année, fréquentent les îles Hawai (Sandwich) seraient attirés à Papeete, par l'abondance des vivres et des ressources précieuses qui ne leur seraient offertes nulle part ailleurs.

4° CONSIDÉRATIONS MILITAIRES

Si nous ne nous sommes pas trompé, si nous n'avons pas cédé à des calculs mal fondés et à des espérances chimériques, il résulte de nos raisonnements que Tahiti est un point sérieux pour la France, que cette île permet la possibilité d'un établissement durable et important, en offrant aux colons des moyens d'existence et de bien-être, aussi nombreux et plus faciles que dans la plupart de nos colonies actuelles ; en procurant au commerce français des débouchés nouveaux et de nouvelles sources d'activité extérieure ; en venant en aide à une industrie qui touche à nos intérêts les plus chers, en contribuant, par tous ses résultats, à la prospérité du pays et au développement, tant désiré, de notre marine. Nous pourrions ajouter qu'elle est utile aux vues de notre politique ; en favorisant notre grandeur maritime et en établissant, dans les mers du Sud, l'ascendant moral et matériel de la République française. Dès qu'elle satisfait à ces premiers et plus urgents besoins, nous pouvons nous demander si elle sera utile à nos intérêts militaires et si la place de commerce, que nous voulons créer, pourra devenir une forte position maritime. Nous n'avons pas la vaine intention de donner ici le projet étudié et approfondi de la défense de Papeete, ni de

l'établissement français, mais seulement de mettre en évidence les avantages que présente la nature des lieux, et dont l'art profitera, pour couvrir notre colonie d'une efficace protection. Nos raisonnements seront également appréciés par les personnes qui ne connaissent pas les localités, et pour celles qui ont visité ces parages lointains.

1° Peut-on défendre efficacement la rade de Papeete ?

2° Peut-on protéger l'établissement français contre une attaque ouverte venant à la suite d'un débarquement ?

La première question sera à peu près résolue quand nous aurons rappelé la disposition des lieux.

Supposez un homme placé sur la plage, au centre de notre établissement, et faisant face au N. O. du monde ; il remarquera :

1° Un peu sur la gauche, à l'entrée du canal qui sépare Moorea de Tahiti, et à treize cents mètres du rivage, la grande passe que prennent ordinairement les navires arrivant à Papeete ;

2° A huit cents mètres de cette passe, en arrière et sur la droite, l'îlot Motu-Uta, situé dans la rade et séparé du récif extérieur ;

3° A six cents mètres de cet îlot, sur la droite et dans la direction N. N. E. du monde, une deuxième passe plus étroite que la première, débouchant à l'extrémité d'une pointe de terre, d'un canal sinueux, difficile, long d'environ deux milles marines.

Observez que la première passe ne présente qu'une largeur de quatre-vingts mètres environ, praticable aux gros navires de guerre, et que la seconde a dans son parcours des largeurs plus limitées encore ; et vous en concluez que chacune d'elles pourrait être barrée, au besoin, par des câbles et des chaînes de vaisseaux, ou par d'autres obstacles sinon insurmontables, du moins très-périlleux dans des endroits si difficiles.

Supposez maintenant (ce qui est possible et ce que l'on fera) : 1° une batterie de dix pièces de gros calibre établie sur la plage en face de la première passe ; 2° une batterie à l'îlot Motu-Uta donnant huit pièces de 30 contre cette même passe et six autres pièces contre la seconde ; 3° sur la pointe de terre, à l'extrémité de laquelle cette dernière passe vient déboucher, une autre batterie de six ou huit pièces, qui aura encore une action efficace sur les navires qui, en pleine mer, menaceraient de trop près nos établissements. Joignez à ces forces une frégate et une corvette que l'on trouve habituellement en rade de Papeete, et vous n'aurez que ce qui devrait constituer l'armement permanent de cette place, et qui, dans le cas de guerre, serait certainement plus important.

Or, dans cet état de choses, le premier vaisseau ennemi qui entrerait dans la grande passe serait exposé aux coups de huit pièces qui lui battraient le flanc, dix qui le prendraient d'enfilade et quarante qui le frapperaient d'écharpe, et cela

dans un moment critique, où ses manœuvres seraient difficiles, et où il pourrait tout au plus répondre au feu de la batterie de Motu-Uta. Deux vaisseaux, qui tenteraient ensemble l'entrée de la passe, se trouveraient dans une position plus périlleuse ; ils ne pourraient le faire que dans des circonstances de temps extrêmement favorables, alors même qu'un accident survenu à l'un entraînerait la perte de l'autre. Il leur serait impossible d'utiliser leur artillerie avant leur sortie de la passe et l'entrée en rade. Néanmoins, qui oserait prétendre que le génie, favorisé par la fortune, confiant dans sa force et son audace, ne parviendra pas à déjouer les prévisions de l'art et à surmonter les plus grands obstacles ? Ne suffit-il pas de démontrer que l'attaque ne peut réussir que dans des circonstances extraordinaires, pour prouver le mérite et l'efficacité de la défense ?

On peut affirmer qu'aucune de nos colonies ne renferme une rade meilleure et plus facile à protéger.

Empêcher un débarquement sera une chose malaisée, pour ne pas dire impossible, parce que l'île est abordable par beaucoup de points. Mais on possédera dans nos troupes, dans nos colons et même dans les indigènes, si on a soin de captiver leur amitié, de nombreux moyens pour harceler notre ennemi, le réduire et l'arrêter dans sa marche vers notre établissement. Si on suppose notre place de Papeete protégée par un bon système de défense, en rapport avec son importance, les assiégés maîtres de la rade et des montagnes, abrités derrière des remparts inaccessibles à l'escalade, auront sur les assaillants une supériorité immense, et pourront longtemps rendre impossible l'exécution des travaux de siège. Cette attaque, d'ailleurs, ne saurait être tentée qu'avec des forces considérables et des moyens d'action très-étendus, dont la présence dans l'Océanie est extrêmement difficile et problématique.

CONCLUSION

Nous pouvons donc avoir à Tahiti un établissement commercial, une position maritime et une place de guerre. Nous pouvons y développer et y sauvegarder tous les intérêts qui ont appelé notre présence dans l'Océanie. Nous pouvons atteindre le but que nous nous sommes proposé. Si nous ne nous sommes pas trompé sur les raisons qui nous commandent d'agir, si nos projets énoncés sont sages, faciles d'exécution, peu dispendieux et propres à assurer l'avenir de nos colonies océaniques, nous avons suffisamment indiqué la solution de la question de Tahiti. Si, comme tant d'autres voyageurs, nous avons payé notre tribut à l'erreur et à l'inexpérience, nous ne déclarerons pas le problème insoluble ; mais nous engagerons le pouvoir à ne pas le chercher dans des rapports officiels, et à imiter dans son incertitude le gouvernement anglais qui, en 1810, nommait une commission chargée d'aller dans les Nouvelles-Galles, examiner et

rechercher la véritable situation de la colonie, dans son développement réel et dans son développement possible.

FIN

TABLE

PRÉLIMINAIRES	3
CHAPITRE PREMIER. Du but à atteindre. — De nos intérêts dans l'Océanie. — 1° Intérêts du commerce. — Le Chili. — La Bolivie. — Le Pérou. — L'Amérique septentrionale. — Iles Sandwich. — Australie et colonies anglaises. — Pêche à la baleine. — 2° Intérêts politiques. — 3° Intérêts militaires. — Conclusion.....	8
CHAPITRE II. 1° Des idées qui doivent nous guider dans l'organisation d'un établissement en Océanie. — 2° Des conditions de cet établissement. — 3° De nos droits et de nos devoirs comme protecteurs à Tahiti.....	28
CHAPITRE III. Tahiti avant notre arrivée. — Etendue du protectorat français. — Position géographique de Tahiti. — Topographie. — Route de communication. — Culture des terres. — Introduction du Tabac. — Du Sucre. — Du coton. — Du café. — Population ancienne, actuelle. — Caractère du Tahitien. — La reine Pomaré. — Ile de Moorea.....	36
CHAPITRE IV. Ce que nous avons fait à Tahiti. — Occupation de Tahiti par les Français. — Commerce actuel. — Etablissement français à Papeete. — Travaux entrepris sous M. Bruat. — Forts, Camps, postes dans l'intérieur de l'île. — Travaux exécutés par M. Lavaud. — Budget des établissements français.....	49
CHAPITRE V. Ce que l'on peut faire à Tahiti. — 1° Des mesures à prendre pour les conditions matérielles de l'existence. — Climat. — Fruits des arbres. — Légumes. — Cochons. — Pâturages. — Introduction des bestiaux. — 2° Colonisation. — Système suivi par les Anglais dans les Nouvelles-Galles du sud. — Mesures prises à Tahiti. — Mesures à prendre. — Déportation. — 3° Proposition pour rétablir la pêche à la baleine. — 4° Considérations militaires. — Conclusion.....	64

Source :

